



First Session  
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

## Banking, Trade and Commerce

*Chair:*

The Honourable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

---

Thursday, November 9, 2006  
Thursday, November 23, 2006

---

**Issue No. 11**

**First (final) meeting on:**

Bill S-5, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Finland, Mexico and Korea for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income

**and**

**Fourth meeting on:**

Issues dealing with interprovincial barriers to trade

---

**INCLUDING:**

**THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE**

(Final report on Bill S-5, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Finland, Mexico and Korea for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income)

---

**APPEARING:**

Diane Ablonczy, M.P.,  
Parliamentary Secretary to the Minister of Finance

---

**WITNESSES:**

*(See back cover)*

Première session de la  
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

## Banques et du commerce

*Président :*

L'honorable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

---

Le jeudi 9 novembre 2006  
Le jeudi 23 novembre 2006

---

**Fascicule n° 11**

**Première (dernière) réunion concernant :**

Le projet de loi S-5, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Finlande, le Mexique et la Corée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu

**et**

**Quatrième réunion concernant :**

Les obstacles au commerce interprovincial

---

**Y COMPRIS :**

**LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ**

(Rapport final du projet de loi S-5, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Finlande, le Mexique et la Corée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu)

---

**COMPARAÎT :**

Diane Ablonczy, députée,  
secrétaire parlementaire du ministre des Finances

---

**TÉMOINS :**

*(Voir à l'endos)*

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein, *Chair*

The Honourable W. David Angus, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	Hervieux-Payette, P.C.
Eyton	* LeBreton, P.C.
Fitzpatrick	(or Comeau)
Goldstein	Massicotte
Harb	Meighen
* Hays	Moore
(or Fraser)	Tkachuk

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Change in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Eyton substituted for that of the Honourable Senator Gustafson (*November 9, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
BANQUES ET DU COMMERCE

*Président* : L'honorable Jerahmiel S. Grafstein

*Vice-président* : L'honorable W. David Angus

et

Les honorables sénateurs :

Biron	Hervieux-Payette, C.P.
Eyton	* LeBreton, C.P.
Fitzpatrick	(ou Comeau)
Goldstein	Massicotte
Harb	Meighen
* Hays	Moore
(ou Fraser)	Tkachuk

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modification de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Eyton est substitué à celui de l'honorable sénateur Gustafson (*le 9 novembre 2006*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, October 31 2006:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Angus, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, for the second reading of Bill S-5, An Act to implement conventions and protocols concluded between Canada and Finland, Mexico and Korea for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Eyton, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 31 octobre 2006 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Angus, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-5, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Finlande, le Mexique et la Corée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Eyton, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Paul C. Bélisle

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Thursday, November 9, 2006  
(23)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:45 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jerahmiel S. Grafstein, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Biron, Eyton, Goldstein, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Moore and Tkachuk (10).

*In attendance:* Philippe Bergevin, Research Officer, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on October 31, 2006, the committee began its study of the Bill S-5, to implement conventions and protocols concluded between Canada and Finland, Mexico and Korea for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income.

**APPEARING:**

Diane Ablonczy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

**WITNESSES:***Department of Finance Canada:*

Gérard Lalonde, Acting Director, Tax Policy Branch, Tax Policy Branch;

Alain Castonguay, Chief, Income Tax Treaties Group, Tax Policy Branch;

Parry Athenaios, Tax Policy Officer, Tax Policy Branch.

At 10:45 a.m., Ms. Ablonczy made a statement and together, with the other witnesses, answered questions.

At 12:20 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-5.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 in Part 1 carry.

It was agreed that clause 3 in Part 2 carry.

It was agreed that clauses 4 to 6 in Part 3 carry.

It was agreed that schedule 1 carry.

It was agreed that schedule 2 carry.

It was agreed that schedule 3 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that clause 1 carry.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le jeudi 9 novembre 2006  
(23)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jerahmiel S. Grafstein (*président*).

*Membres du comité présent :* Les honorables sénateurs Angus, Biron, Eyton, Goldstein, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Moore et Tkachuk (10).

*Également présent :* Philippe Bergevin, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 31 octobre 2006, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-5, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Finlande, le Mexique et la Corée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

**COMPARAÎT :**

Diane Ablonczy, députée, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

**TÉMOINS :***Ministère des Finances Canada :*

Gérard Lalonde, directeur intérimaire, Direction de la politique de l'impôt;

Alain Castonguay, chef, Conventions fiscales, Direction de la politique de l'impôt;

Parry Athenaios, agent de la politique de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

À 10 h 45, Mme Ablonczy fait une déclaration et, de concert avec les témoins, répond aux questions.

À 12 h 20, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-5.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2 de la partie 1.

Il est convenu d'adopter l'article 3 de la partie 2.

Il est convenu d'adopter les articles 4 à 6 de la partie 3.

Il est convenu d'adopter l'annexe 1.

Il est convenu d'adopter l'annexe 2.

Il est convenu d'adopter l'annexe 3.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

It was agreed that the bill be adopted without amendments, and that the Chair report the bill without amendment to the Senate.

At 12:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 23, 2006  
(24)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:50 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jeremiah S. Grafstein, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Fitzpatrick, Goldstein, Grafstein, Harb, Meighen, Moore and Tkachuk (8).

*In attendance:* June Dewetering and Sheena Starky, Research Officers, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Ordre of Reference adopted by the Senate on May 2, 2006, the committee continued its study on issues dealing with interprovincial barriers to trade. (*For complete text of the order of reference, see Proceedings of the Committee, Issue No. 5*)

WITNESSES:

*Canadian Institute of Chartered Accountants:*

Nigel Byars, Executive Vice-President;

Anne-Marie Hubert, Partner, Ernst & Young.

*Conference Board of Canada:*

Glen Hodgson, Vice-President and Chief Economist.

At 10:50 a.m., Mr. Byars made a statement and together with the other witness answered questions.

At 12:20 p.m., Mr. Hodgson made a statement and answered questions.

At 1:15 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu que le projet de loi soit adopté sans propositions d'amendement, et que le président en fasse rapport au Sénat.

À 10 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 23 novembre 2006  
(24)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jeremiah S. Grafstein (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Fitzpatrick, Goldstein, Grafstein, Harb, Meighen, Moore et Tkachuk (8).

*Aussi présentes :* June Dewetering et Sheena Starky, attachées de recherche, Bibliothèque du Parlement.

*Également présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 2 mai 2006, le comité poursuit son étude concernant les obstacles au commerce interprovincial. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 5 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

*Institut canadien des comptables agréés :*

Nigel Byars, vice-président exécutif;

Anne-Marie Hubert, associée, Ernst & Young.

*Conference Board du Canada :*

Glen Hodgson, vice-président et économiste en chef.

À 10 h 50, M. Byars fait une déclaration puis, aidé de Mme Hubert, répond aux questions.

À 12 h 20, M. Hodgson fait une déclaration puis répond aux questions.

À 13 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

*La greffière du comité,*

Line Gravel

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Thursday, November 9, 2006

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

**ELEVENTH REPORT**

Your Committee, to which was referred Bill S-5 An Act to implement conventions, and protocols concluded between Canada and Finland, Mexico and Korea for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, October 31, 2006, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le jeudi 9 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

**ONZIÈME RAPPORT**

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-5, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Finlande, le Mexique et la Corée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 31 octobre 2006, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

**JERAHMIEL S. GRAFSTEIN**

*Chair*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, November 9, 2006

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-5, respecting the Tax Conventions Implementation Act, 2006, met this day at 10:45 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator Jerahmiel S. Grafstein** (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

**The Chairman:** I want to welcome our distinguished witnesses, members of the Senate on the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and the Canadian audience from coast to coast.

Today, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has been referred a bill called Bill S-5, which seeks to implement conventions and protocols concluded between Canada, Finland, Mexico and Korea for the avoidance of double taxation and fiscal evasion with respect to taxes on income.

I want to welcome our distinguished witnesses, the Honourable Diane Ablonczy, Member of Parliament, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

With her are Mr. Gérard Lalonde, Acting Director, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada; Mr. Alain Castonguay, Chief, Income Tax Treaties Group, Tax Policy Branch; and Mr. Parry Athenaios, Tax Policy Officer, Tax Policy Branch.

**Diane Ablonczy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance:** Thank you, honourable senators, for that very warm welcome. As it turns out, today is a very busy day. By coincidence, the House Finance Committee is looking at the Main Estimates of the Finance Department, so I will only be with you for about 20 minutes, and then I have to return to our own committee.

However, the good news is that these officials will be with you for as long as you need them, and I dare say they may actually know even more than I do about the matter at hand.

I would like to take the time I have to provide you with some background on Bill S-5, which is the Tax Conventions Implementation Act, 2006. What the bill does is put into force the updates that have been negotiated to three treaties that Canada has with Finland, Mexico and Korea.

The bill is standard and routine. I am sure this distinguished committee has seen a number of such bills, which are the result of Canada's ongoing efforts to update and modernize its network of income tax treaties with other countries.

When I say network, it really is a network because Canada has one of the most extensive networks of treaties in the world. In fact, right now there are over 80 countries with which we have tax

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 9 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce auquel a été défermé le projet de loi S-5 concernant la Loi de 2006 pour la mise en œuvre de conventions fiscales se réunit aujourd'hui à 10 h 45 pour examiner ce projet de loi.

**Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Je souhaite la bienvenue à nos témoins, aux membres du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et à tous les Canadiens et les Canadiennes qui suivent nos débats d'un océan à l'autre.

Le projet de loi S-5, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Finlande, le Mexique et la Corée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, a été défermé aujourd'hui au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins, et d'abord à Mme Ablonczy, députée et secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Elle est accompagnée de M. Gérard Lalonde, directeur par intérim, M. Alain Castonguay, chef, conventions fiscales et M. Parry Athenaios, agent de la politique de l'impôt, tous trois de la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances.

**Diane Ablonczy, députée, secrétaire parlementaire du ministre des Finances :** Je vous remercie, mesdames et messieurs, de cet accueil très chaleureux. Comme vous pouvez le constater, c'est une journée très chargée. Il se trouve que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes étudie le budget du ministère des Finances. Je ne pourrai donc rester qu'une vingtaine de minutes avec vous avant de retourner à notre propre comité.

J'ai toutefois une bonne nouvelle pour vous puisque les fonctionnaires qui m'accompagnent resteront avec vous tout le temps nécessaire et je suis bien forcée d'avouer qu'ils en savent plus que moi sur le sujet à l'ordre du jour.

Je vais profiter du temps dont je dispose pour vous décrire une partie du contexte du projet de loi S-5, soit la Loi de 2006 pour la mise en œuvre de conventions fiscales. Ce projet de loi permet de donner effet aux mises à jour négociées de trois conventions fiscales que le Canada avait déjà conclu avec la Finlande, le Mexique et la Corée, et qui étaient en vigueur.

Les dispositions de ce projet de loi sont normales et courantes. Je suis convaincue que les distingués membres de ce comité en ont vu plusieurs de la même nature, qui sont le fruit de l'effort permanent du Canada en vue de mettre à jour et de moderniser son réseau de conventions fiscales sur le revenu avec d'autres pays.

Quand je parle de réseau, il s'agit réellement d'un réseau parce que le Canada dispose de l'un des plus vastes réseaux de conventions fiscales à travers le monde. En réalité, on compte

treaties. This bill implements the most recent tax treaty arrangements that Canada has concluded with Finland, Korea and Mexico.

The tax treaties in this bill represent updates to existing tax treaties — these are not new treaties, but simply updates — and it will ensure that our bilateral arrangements are consistent with current Canadian tax policy. For some reason, tax policy seems to change from time to time and that does impact our treaty arrangements with our trading partners.

I can advise that the bill does not represent any new or significant change in policy. It is not controversial, I am advised by experts. Rather, our tax treaties are all modelled on the Organisation for Economic Co-operation and Development's, OECD, model tax convention, which is generally accepted by most countries around the world.

I mention this to emphasize, in case there are questions in your mind as to whether these treaties comply fully with the international norms that apply to such treaties, that the answer is, yes, they do.

As Canada's economy becomes increasingly intertwined with that of the global economy, the importance of eliminating tax impediments to international trade and investment has grown in importance. New treaty provisions — such as the ones we are discussing today — are designed to facilitate cross-border trade, investment and other cross-border activities between residents of Canada and residents of its treaty partners.

When we talk about tax treaties, we are primarily talking about international agreements that establish the degree to which a particular country can tax income — personal or corporate — particularly income of a resident of another country.

For Canada, our tax treaties give us assurances of how Canadians and Canadian businesses will be taxed abroad. Conversely, our treaty partners want to have assurances as to how their residents will be treated in Canada.

Our tax treaties are all designed with two general objectives in mind. The first is to remove barriers to cross-border trade and investment, most notably the double taxation of income. Of course, you are very much aware that this is increasingly becoming a global economy. If Canada is going to do well for its people and for its standard of living, we need to be able to be vigorous and effective participants in the global economy.

The second objective is to prevent tax evasion, which is always a concern of government. We want to do this by encouraging cooperation between Canada's tax authorities and those authorities in other countries.

maintenant plus de 80 pays qui ont signé avec nous de telles conventions. Le projet de loi prévoit la mise en œuvre d'ententes fiscales que le Canada a récemment conclues avec la Finlande, la Corée et le Mexique.

Les conventions fiscales dont traite ce projet de loi sont en réalité des mises à jour de conventions fiscales déjà en vigueur. Ce ne sont pas de nouvelles conventions, mais simplement des mises à jour. Le projet de loi garanti que nos ententes bilatérales cadrent avec notre politique fiscale actuelle. Pour diverses raisons, cette politique évolue dans le temps et les changements qui en découlent ont des répercussions sur les modalités des conventions fiscales que nous avons conclues avec nos partenaires commerciaux.

Je peux vous assurer que ce projet de loi ne se fait pas l'écho d'une nouvelle politique ni de modifications importantes à la politique en vigueur. Les spécialistes en la matière me disent n'y voir aucun sujet de controverse. Il faut savoir que nos conventions fiscales sont toutes établies d'après le Modèle de convention fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est généralement reconnu par la plupart des pays.

Je tiens à le souligner pour le cas où vous vous demanderiez si les dispositions des conventions visées dans le projet de loi sont tout à fait conformes aux normes internationales qui s'appliquent à ces conventions, car la réponse est oui.

Comme l'économie du Canada est de plus en plus intégrée à l'économie mondiale, l'élimination des obstacles fiscaux au commerce et aux flux d'investissements internationaux a gagné en importance. Les nouvelles dispositions de ces conventions, comme celles dont nous traitons aujourd'hui, visent à faciliter le commerce transfrontalier, les investissements et d'autres activités transfrontalières entre les résidents du Canada et ceux des pays signataires de conventions.

L'expression « convention fiscale » désigne principalement des accords internationaux qui établissent dans quelle mesure un pays peut imposer les revenus des particuliers ou des sociétés, en particulier dans le cas d'un résident d'un autre pays.

Pour le Canada, les conventions fiscales garantissent le mode d'imposition des Canadiens et des sociétés canadiennes à l'étranger. Par ailleurs, les autres pays signataires veulent savoir avec certitude quels seront les modes d'imposition de leurs résidents au Canada.

Nos conventions fiscales sont toutes fondées sur deux objectifs généraux. Le premier est l'élimination des obstacles au commerce et à l'investissement transfrontaliers, en particulier la double imposition du revenu. Vous savez fort bien que l'économie est de plus en plus mondialisée. Si la population du Canada doit en profiter, et son niveau de vie s'améliorer, nous devons être en mesure de participer de façon vigoureuse et efficace à cette économie mondiale.

Le second objectif consiste à empêcher l'évasion fiscale, une préoccupation constante des gouvernements. Nous tentons d'y parvenir en encourageant la collaboration entre les autorités fiscales du Canada et celles des pays signataires.

I will expand briefly on each of these objectives. Removing barriers to trade and investment, as I mentioned, is paramount in today's global economy. Investors, traders and others with international dealings want to know with certainty the tax implications associated with their activities, both in Canada and abroad. They want to know they are operating within a stable tax regime.

The rules contained in treaties such as these make Canada an attractive destination for investments and expansion. One of the considerations that businesses take into account when deciding where to operate globally is the stability of the country and regime that they are considering. Equally important, of course, Canadians with business interests or investments abroad want to be sure they also will receive fair and consistent tax treatment. In other words, businesses want to know the rules of the game, and they want to know the rules will not change in the middle of the game.

One of the objectives of Bill S-5 is to remove any existing uncertainty — as tax conventions have shifted here in Canada — about tax implications associated with doing business, working or even visiting abroad, especially with respect to eliminating double taxation. Although this is an expert group, I will say a few words about double taxation. Obviously, no one is very happy if they earn money and then two different entities take a slice of it.

However, without clarifications in tax treaties, such as those contained in this bill, that is exactly what could happen. Indeed, both countries could claim tax on income without providing any relief. In order to alleviate this possibility of double taxation, treaties have two general methods of ensuring this does not happen.

In some cases, exclusive right to tax particular income is granted to the country where the taxpayer resides. In other instances, taxing power is shared. Usually, the country where the taxpayer resides has exclusive right to tax the resident where business activity is very short term. For example, for a three-month term in another country, the Canadian tax regime continues to apply.

If the person is employed abroad for a longer period of time — a year or more — then the country where the person works can tax employment income. In this case, the treaties generally provide that Canada must credit the tax paid in the other country against any Canadian tax that would otherwise be payable.

With respect to withholding taxes — I do not know if any of you have heard about withholding taxes, but I have heard quite a bit about it in the last week or so — one way to reduce the potential for double taxation is to reduce withholding taxes. These taxes are a common feature in international taxation.

Je vais traiter brièvement de chacun de ces objectifs. Comme je l'ai mentionné, l'élimination des obstacles au commerce et à l'investissement est essentielle dans le contexte économique mondial actuel. Les investisseurs, les négociants et les autres intervenants qui font des affaires à l'échelle internationale veulent savoir avec certitude quelles seront les répercussions fiscales de leurs activités au Canada et à l'étranger. Ils ont besoin de savoir qu'ils mènent des activités dans un contexte fiscal stable.

La réglementation contenue dans des conventions comme celles-ci fait du Canada un pays attrayant pour les investissements et facilitant la croissance. L'un des éléments dont les entreprises tiennent compte quand elles décident où elles vont s'installer pour commercer dans le monde entier est la stabilité du pays et de son régime. De même, les Canadiens qui font des affaires ou qui investissent à l'étranger veulent bien évidemment être certains qu'ils seront traités de façon équitable et cohérente sur le plan de l'impôt. En d'autres termes, les gens d'affaires veulent connaître les règles du jeu et être convaincus que ces règles ne changeront pas en cours de route.

Comme les dispositions des conventions fiscales canadiennes ont évolué, l'un des objectifs du projet de loi S-5 est éliminer toute incertitude qui entoure la situation fiscale des gens d'affaires, des travailleurs ou des visiteurs canadiens à l'étranger, tout spécialement au chapitre de l'élimination de la double imposition. Bien que vous soyez des spécialistes de ces questions, je vais rappeler brièvement ce qu'est la double imposition. Il est évident qu'aucun d'entre nous n'apprécierait beaucoup que deux pays distincts prélèvent des impôts sur l'argent qu'il gagne.

Toutefois, en l'absence de précisions dans les conventions fiscales, comme celles visées par ce projet de loi, c'est exactement ce qui pourrait se produire. Deux pays pourraient effectivement imposer les revenus sans accorder d'allègements fiscaux. Afin de réduire cette possibilité de double imposition, les conventions fiscales font en général appel à deux méthodes pour s'assurer que cela ne se produise pas.

Dans certains cas, le droit exclusif d'imposer un certain revenu est accordé au pays de résidence du contribuable. Dans d'autres cas, ce droit est partagé. Le plus souvent, c'est le pays dans lequel réside le contribuable qui a le droit de l'imposer lorsque ses activités commerciales visent le très court terme. C'est ainsi que dans le cas d'un séjour de trois mois d'un résident canadien dans un autre pays, c'est le régime fiscal du Canada qui continuerait à s'appliquer.

Si la personne exerce un emploi à l'étranger sur une plus longue période, disons un an ou plus, le pays d'accueil peut également imposer son revenu d'emploi. Dans ce cas, les conventions fiscales précisent que le Canada doit déduire l'impôt versé dans ce pays de tout impôt canadien qui serait exigible par ailleurs.

Quant aux retenues d'impôts — je ne sais pas si vous en avez beaucoup entendu parler, mais ça été mon cas au cours des dernières semaines — une façon de réduire le risque de double imposition consiste à réduire les retenues d'impôt. Ces retenues constituent une caractéristique courante de la fiscalité internationale.

Withholding taxes are levied by a country on certain items of income arising in that country and paid to residents of another country. The types of income normally subjected to withholding tax would include, for example, interest, dividends and royalties. Withholding taxes are levied on the gross amounts paid to non-residents, and generally represent their final obligations with respect to Canadian income tax.

The treaties in Bill S-9 provide for a maximum withholding tax rate of 15 per cent on portfolio dividends paid to non-residents. For dividends paid by subsidiaries to their parent companies, the maximum withholding rate is reduced to 5 per cent. Withholding rate reductions also apply to royalty interests and pension payments. Each treaty in this bill caps a maximum withholding tax rate on interest and royalty payments at 10 per cent.

I mentioned that tax treaties have two objectives. I have spoken about the first objective, removing barriers to cross-border trade and investment by eliminating double taxation. The second objective is perhaps a bit broader. It is to encourage cooperation between Canadian tax authorities and those in other countries — in the case of this bill, Finland, Mexico and Korea.

One of the most important benefits of increased cooperation between Canada and other countries is preventing tax evasion. Of course, this is not just for the good of governments, who always like to have revenue, but for fairness for everybody. Fairness and certainty in a regime that works is reassuring to business.

Tax treaties are an important tool in protecting Canada's tax base in that they allow consultations and information to be exchanged between our revenue authorities and their counterparts in countries with which we have tax treaties. If we do not have such a regime, then there could be much unfairness and inequity in the system, and taxpayers could pay more tax than they should. However, treaties like those contained in this bill, help to promote the international linkages on which we rely to promote opportunities at home and international trade and investment abroad.

In summing up, as honourable senators know, Canada is a trading and export nation. In fact, Canadian exports account for more than 40 per cent of our GDP. That is a very large chunk. Canada's economic wealth depends on direct foreign investment to Canada as well as inflows of information, capital and technology. Tax treaties, such as those in Bill S-5, that update existing treaties are important to keep our regime current. Although they do not represent any policy change and are not politically sensitive, it is important that we have current regimes

Les retenues d'impôt sont effectuées par un pays à l'égard de certains revenus gagnés dans ce pays qui sont versés aux résidents d'un autre pays. Les revenus habituellement assujettis à des retenues d'impôt comprennent, par exemple, l'intérêt, les dividendes et les redevances. Les retenues d'impôt sont faites par un pays sur le montant brut de certains revenus versés à des non-résidents, et elles représentent habituellement l'obligation finale des non-résidents à l'égard de l'impôt sur le revenu exigible dans ce pays.

Les conventions visées par le projet de loi S-5 prévoient une retenue d'impôt maximale de 15 p. 100 pour les dividendes de portefeuille versés à des non-résidents. Dans le cas des dividendes que versent des filiales à leurs sociétés mères, le taux maximal de la retenue d'impôt est réduit à 5 p. 100. La réduction des retenues d'impôt vise également les redevances, l'intérêt et les pensions. Chaque convention visée par le projet de loi limite à 10 p. 100 le taux maximal de la retenue sur les paiements d'intérêt et de redevances.

J'ai mentionné que les conventions fiscales comportent deux objectifs. J'ai traité du premier objectif, soit supprimer les obstacles au commerce et à l'investissement transfrontaliers en éliminant la double imposition. La portée du second objectif est peut-être un peu plus large. Il s'agit de favoriser la coopération entre les autorités fiscales du Canada et celles d'autres pays, soit la Finlande, la Corée et le Mexique dans le cas du projet de loi S-5.

L'un des plus importants avantages d'une meilleure coopération entre le Canada et d'autres pays réside dans la prévention de l'évasion fiscale. Ce n'est pas, bien sûr, uniquement à l'avantage des gouvernements, qui aiment toujours avoir des recettes, mais pour l'équité envers tous. L'équité inhérente à un régime fiscal qui fonctionne et la certitude quant à ces modalités d'application rassurent les entreprises.

Les conventions fiscales jouent un rôle important dans la protection de l'assiette fiscale du Canada en permettant la consultation et l'échange de renseignements entre nos autorités fiscales et leurs homologues des pays avec lesquels nous avons conclu des conventions. Si nous ne disposons pas d'un tel régime, le système pourrait être touché de façon importante par l'injustice et l'iniquité, et les contribuables pourraient avoir à payer plus d'impôt qu'ils ne le devraient. En outre, des conventions fiscales comme celles prévues par le projet de loi S-5 mettent en valeur les liens internationaux sur lesquels nous misons pour créer des possibilités au Canada et pour favoriser le commerce et l'investissement à l'étranger.

En résumé, comme vous le savez, mesdames et messieurs, le Canada est un pays commerçant qui exporte. Il faut savoir que les exportations canadiennes comptent pour plus de 40 p. 100 de notre produit intérieur brut annuel. C'est un pourcentage très important. La richesse économique du Canada dépend de l'investissement direct étranger, de même que de l'apport d'information, de capital et de technologie. Les conventions fiscales comme celles dont traite le projet de loi S-5, qui met à jour des conventions déjà en vigueur, sont importantes pour que notre

totally up-to-date. These treaties will, once again, help to ensure certainty, stability and a better business climate for taxpayers and businesses both in Canada and in the treaty countries.

I have one other piece of information, honourable senators. The treaties in this bill would come into effect on a calendar-year basis, either January 1, 2007 or 2008. Both Canada and the other countries involved, and their respective business communities, want to be sure that the treaties are effective on January 1, 2007. Not to put any undue pressure on this committee, but I am just pointing out the time frame in which we are working.

That means the enactment of this bill and final ratification would need to be completed by the end of this year. We are assuming — and believe — that Finland, Korea and Mexico are also in a position to ratify before the end of the year. In fact, past discussions point to the fact that these countries are very anxious to ensure that these ratifications take place in a timely manner.

This concludes my opening remarks. I would be pleased to answer any questions. More to the point, people who have worked on these treaties for the last several months are here as well.

**Senator Massicotte:** Would it be appropriate for us to hear from the rest?

**The Chairman:** It is my understanding that that is the presentation and all the officials are here to answer questions. Am I correct?

**Senator Massicotte:** Is there is no presentation by the officials?

**The Chairman:** No. The presentation was from the parliamentary secretary. The officials are here to answer any detailed questions that we might have. If there are any policy questions that might be addressed to Ms. Ablonczy, we can do those quickly and then go back to the list for questions to the officials.

**Senator Angus:** Welcome, Ms. Ablonczy and gentlemen in the department. In respect of these treaties, you have stressed in your remarks that this bill is uncontroversial, contains no new policy issues and nothing sensitive. You have had no representations from groups that are unhappy with this. That is my understanding of your comments.

**Ms. Ablonczy:** Yes. I have been told these simply ensure the tax treaties we have with these countries are congruent with any recent changes that might have taken place with our income tax regime.

régime fiscal reste actuel. Même si elles ne se font l'écho d'aucune modification de politique et qu'elles n'ont aucun caractère politique délicat, il est important qu'elles entrent en vigueur pour que leurs modalités d'application soient parfaitement à jour. Encore une fois, ces conventions fiscales contribueront à la certitude, à la stabilité et à l'instauration d'un climat plus propice aux affaires, au profit des contribuables et des entreprises du Canada et des pays signataires.

Il y a un autre élément d'information dont je tiens à vous faire part, mesdames et messieurs. Les conventions contenues dans ce projet de loi entreraient en vigueur selon le régime de l'année civile, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Tant le Canada que les autres pays en cause, ainsi que leurs milieux d'affaires respectifs, tiennent à ce que ce soit le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Je n'essaie pas d'exercer des pressions indues sur vous, mais tout simplement de vous donner les échéances que nous essayons de respecter.

Cela signifie que la promulgation de cette loi et sa ratification finale devraient intervenir avant la fin de cette année. Nous faisons l'hypothèse, et en vérité nous croyons que la Finlande, la Corée et le Mexique sont également prêtes à les ratifier avant la fin de l'année. En vérité, les discussions que nous avons eues par le passé avec les représentants de ces pays révèlent qu'ils sont très désireux de s'assurer que ces conventions seront ratifiées en temps opportun.

Voilà qui met un terme à mon intervention. Je répondrai avec plaisir à vos questions. Sachez de plus que les gens qui ont travaillé à ces conventions au cours des derniers mois sont également ici.

**Le sénateur Massicotte :** Aurions-nous intérêt à écouter les autres témoins?

**Le président :** Je crois savoir que c'était là l'exposé et que les fonctionnaires sont là pour répondre aux questions. Ai-je raison?

**Le sénateur Massicotte :** Les fonctionnaires ne font pas d'exposés?

**Le président :** Non. L'exposé a été fait par la secrétaire parlementaire. Les fonctionnaires sont là pour répondre à des questions précises que nous pourrions avoir. Si nous avons des questions de politique à poser à Mme Ablonczy, nous pouvons le faire rapidement puis revenir ensuite à la liste de questions destinées aux fonctionnaires.

**Le sénateur Angus :** Bonjour madame, bonjour messieurs. Au sujet de ces conventions, vous avez précisé dans vos remarques que ce projet de loi ne fait l'objet d'aucune controverse, ne soulève aucune question de nouvelle politique et n'a rien de délicat. À ce que je comprends, aucun groupe ne s'est plaint à vous.

**Mme Ablonczy :** C'est exact. On m'a expliqué qu'il s'agit simplement de s'assurer que les conventions fiscales que nous avons conclues avec ces pays sont cohérentes avec toutes les modifications qui auraient pu être apportées récemment à notre régime d'imposition du revenu.

**Senator Angus:** We have had treaties in place with each of these three countries in the past — conventions for the avoidance of double taxation. The reason for doing away with the three conventions already in place was to basically replace them with conventions that reflect the OECD model. Am I correct in that regard? If there are other changes, or if there is anything concrete or substantive, I would like to know why we have had to develop new conventions and what the changes are before us.

**Ms. Ablonczy:** That is the essence of this. It would be helpful to the committee to allow the officials, who have been working in this area, to clarify that.

**The Chairman:** Are there any other policy questions to Ms. Ablonczy?

**Senator Goldstein:** There has been some talk about changing the dual citizenship availabilities for Canadians, arising in large measure from the concerns that some Canadians have expressed with respect to the cost of the Lebanese evacuation. All tax treaties are based essentially on residence for individuals. Would any possible changes in the dual citizenship regime have any effect on any of the tax treaties or individuals who are covered essentially by tax treaties? Are you maintaining the residence criterion entry level?

**Ms. Ablonczy:** That is a good question, senator. I would say that any discussion about the impact of dual citizenship is in preliminary stages at this time. Those kinds of decisions would not have been made.

I would point out that taxation is based not as much on citizenship as it is based on residency. I do not feel the citizenship issue will have substantial impact for that reason.

**Senator Massicotte:** My issues are also in respect of policy relative to the treaties. I have a couple of questions. I notice the retention rate or the applicable withholding tax varies. For instance, in Finland we are recommending 20 per cent withholding tax for periodic payments on pensions, while it is 15 per cent for Mexico and Korea. Why is the rate for one country different than it is for other countries? Is it Bermuda or another island that has a 5 per cent withholding tax for dividends? Why are some rates higher?

**Ms. Ablonczy:** Thank you for the question, Senator Massicotte. Mr. Chairman, I feel it would be better for the officials to answer those technical questions. The answer is not a matter of policy, but is simply linked to the regimes in those other countries. The officials will clarify that for the senator.

**Senator Massicotte:** This question arises out of question period in the other place. The Minister of Finance responded to a question about the 15 per cent withholding tax for dividends from international companies, probably related to the income trust issue, and why they will be treated differently. He responded

**Le sénateur Angus :** Ces conventions avec chacun de ces trois pays étaient déjà en vigueur par le passé pour éviter la double imposition. Si nous voulons remplacer celles-ci par les nouvelles figurant dans le projet de loi, c'est essentiellement pour tenir compte du modèle de l'OCDE. Ai-je raison à ce sujet? S'il y a d'autres changements, ou s'il y a quelque chose de concret ou d'important, je voudrais savoir pourquoi nous avons dû négocier de nouvelles conventions et pourquoi nous devons étudier ces modifications.

**Mme Ablonczy :** C'est l'essence même de la chose. Le comité aurait avantage à permettre aux fonctionnaires, qui ont travaillé dans ce domaine, de le préciser.

**Le président :** Avez-vous d'autres questions de politique à poser à Mme Ablonczy?

**Le sénateur Goldstein :** Certains ont parlé de modifier les conditions dans lesquelles les Canadiens peuvent détenir une double nationalité, surtout à la suite des inquiétudes exprimées par certains Canadiens face aux coûts de l'évacuation récente du Liban. Toutes les conventions fiscales reposent essentiellement sur le lieu de résidence des personnes. Est-ce que d'éventuelles modifications au régime de double citoyenneté pourraient avoir des effets sur n'importe laquelle des conventions fiscales ou sur les personnes qui bénéficient le plus de ces conventions fiscales? Conservez-vous comme principal critère le lieu de résidence?

**Mme Ablonczy :** La question est intéressante, sénateur. Je dirais que les discussions sur les conditions de la double citoyenneté n'en sont qu'à leur début pour l'instant. Les décisions en la matière n'ont sûrement pas encore été prises.

Je vous rappelle que l'imposition n'est pas tant fonction de la citoyenneté que de la résidence. C'est pourquoi je crois que la question de la citoyenneté n'aurait pas de répercussions importantes.

**Le sénateur Massicotte :** Je m'intéresse aussi à la politique en matière de conventions fiscales. J'ai quelques questions. J'ai observé que le taux de rétention ou le montant des retenues d'impôt applicables varie. C'est ainsi que, dans le cas de la Finlande, nous recommandons une retenue d'impôt de 20 p. 100 sur les versements périodiques de pension, alors que ce taux est de 15 p. 100 pour le Mexique et la Corée. Pourquoi le taux appliqué à un pays est-il différent de celui appliqué aux autres? Je ne sais plus si ce sont les Bermudes ou une autre île pour lesquelles la retenue d'impôt pour les dividendes est de cinq pour cent? Pourquoi certains taux sont-ils plus élevés?

**Mme Ablonczy :** Merci de poser cette question, sénateur Massicotte. Monsieur le président, je crois qu'il vaut mieux laisser les fonctionnaires répondre à ces questions techniques. La question n'en est pas une de politique, elle est simplement liée aux régimes en vigueur dans les autres pays. Les fonctionnaires vont pouvoir fournir des précisions au sénateur.

**Le sénateur Massicotte :** Cette question a fait surface à la période de questions à la Chambre. Le ministre des Finances répondait à une question au sujet de la retenue d'impôt de 15 p. 100 sur les dividendes des entreprises internationales, probablement en liaison avec la question des fiducies de revenu,

that a 15 per cent withholding tax from international corporations is not adequate. They are paying much less than Canadian companies are paying on those same dividends, et cetera, which is a matter of fact. We are favouring, if you wish, and probably for good reasons. However, my question is: Why would we allow international companies to pay a lower level of taxation on dividends than Canadians will pay when they receive the same amount of money?

**Ms. Ablonczy:** The reasons for that should be based on fairly narrow criteria. In Canada, this regime was either expanding or anticipating expanding quite dramatically. The withholding tax is based on arrangements made within the framework of the whole regime. In other words, Canada gains and the international trading partner gains, so the 15 per cent withholding tax is deemed to be sufficient taxation for the level of economic benefit that takes place.

As far as the technical reasons for this, I will leave that to the officials who are taking notes and they will answer.

**Senator Massicotte:** We apply a 15 per cent withholding tax to international dividends, and yet it is my understanding that Canadians are paying much more than that. I would like to know why we favour international citizens over Canadian residents in respect of the level of taxation on dividends.

**Ms. Ablonczy:** We will get into that. I believe it would be most helpful if I did not provide a political answer. We do have the technical answer, however.

**The Chairman:** Are there any other policy questions that may be directed to this witness?

**Senator Harb:** Once this is signed between Canada and Korea, Canada and Mexico, part of it involves cooperation between the agencies. I would submit that that would be Canada Revenue Agency, Department of Finance Canada and other agencies from here, and equivalents from their side.

We have, here in Canada, a number of protections for our nationals that deal with privacy issues. I want to find out whether or not we have communicated with the other countries to ensure that there are similar mechanisms that also provide the same level of comfort for privacy on the other side.

As well, when we determine this person is a national of this country or the other country, our definition is six months and one day. I wonder whether they have a similar definition of residence. Does that appear somewhere in the bill? Should we raise it with the technocrat or the parliamentary secretary?

I feel she should have been a minister, Mr. Chairman, because she is a very capable person. Prime Minister Harper made a terrible error in not making her a minister. Nonetheless, that issue is for another day.

et expliquait pourquoi les traitements sont différents. Il a indiqué qu'une retenue d'impôt de 15 p. 100 n'est pas adaptée pour les entreprises internationales. Elles paient beaucoup moins d'impôt que les entreprises canadiennes sur les mêmes dividendes, etc., ce qui est une réalité. Si vous préférez, nous accordons un traitement de faveur et il y a probablement de bonnes raisons à cela. Toutefois, je vous demande pourquoi nous devrions permettre aux entreprises internationales d'être imposées sur les dividendes à un taux plus faible que celui auquel sont soumis les Canadiens quand ils reçoivent le même montant d'argent?

**Mme Ablonczy :** Cela devrait être justifié par des critères relativement précis. Au Canada, ce régime était en expansion ou on prévoyait qu'il allait beaucoup se développer. La retenue d'impôt est fonction des modalités intégrées au cadre du régime général. En d'autres termes, le Canada y gagne et ses partenaires commerciaux étrangers y gagnent, ce qui fait que la retenue d'impôt de 15 p. 100 est considérée comme un taux d'imposition suffisant pour les retombées économiques qui se matérialisent.

Quant aux justifications techniques de cette situation, je vais laisser les fonctionnaires, qui prennent des notes, vous répondre.

**Le sénateur Massicotte :** Nous appliquons une retenue d'impôt de 15 p. 100 sur les dividendes étrangers, et je crois bien savoir que les Canadiens paient beaucoup plus que cela. Je voudrais savoir pourquoi nous accordons un traitement de faveur aux citoyens étrangers par rapport aux résidents canadiens en ce qui concerne le niveau d'imposition des dividendes.

**Mme Ablonczy :** Nous allons y venir. Je crois que vous donner une réponse politique n'aurait pas grande utilité. Nous avons toutefois une réponse technique.

**Le président :** Avez-vous d'autres questions de politique à poser à ce témoin?

**Le sénateur Harb :** Une fois ces conventions signées entre le Canada et la Corée, et entre le Canada et le Mexique, celles-ci impliquent une coopération entre les agences. Je suppose qu'il s'agit de l'Agence du revenu du Canada, du ministère des Finances du Canada et d'autres organismes canadiens, et de leurs équivalents dans les autres pays.

Au Canada, nous nous sommes dotés d'un certain nombre de mesures de protection en matière de vie privée et de renseignements personnels pour nos citoyens. J'aimerais savoir si nous avons vérifié ou non auprès des autres pays s'ils se sont dotés de mécanismes comparables pour assurer le même niveau de protection de la vie privée et des renseignements personnels chez eux.

Dans un autre domaine, quand nous voulons déterminer si une personne est un ressortissant de ce pays ou de l'autre pays, nous utilisons le critère de résidence de six mois plus un jour. Je me demande si ces autres pays ont des définitions comparables de la résidence. Cela apparaît-il quelque part dans le projet de loi? Devrions-nous poser cette question aux fonctionnaires ou à la secrétaire parlementaire?

Je suis d'avis qu'elle aurait dû être ministre, monsieur le président, parce qu'elle est très compétente. Le premier ministre Harper a fait une erreur terrible en ne la nommant pas. Enfin, j'y reviendrai à une autre occasion.

**Ms. Ablonczy:** Good wishes are always accepted.

Privacy for Canadians is a very important issue. This committee will shortly be dealing with that in the context of the terrorist financing bill, which will be coming to you shortly, we hope.

Again, I will let the officials talk to the technicalities of that. I believe all of us as parliamentarians want to satisfy ourselves that Canadian citizens and their privacy is protected to the greatest and most reasonable extent possible.

I encourage you to pursue that, both in this bill and even more so in Bill C-25.

**Senator Eyton:** I am a process guy, and some of the material I have been reading contains information about treaties with 80 some countries. There are treaties that are settled and in force, there are treaties that are settled but not in force for some reason, there are treaties in force that need to be renewed, and then there are new countries to add to the figure of 80, creating brand new treaties that must be settled and put in force.

It is tremendously important how we go about this. How do we establish the work plan for all that, in terms of getting it done and the priorities that are attached to it?

**Ms. Ablonczy:** That is a good question. Since I am not involved in that work, I have no ability to help you with that question. However, the good news is, there are people here who can. I will ask them to make sure they respond to you.

**Senator Eyton:** I have an add-on to that question, and perhaps we can deal with it later. For example, the U.S. tax treaty is clearly the most important tax treaty we have as a result of all of our trade and investment. We apparently have been working on the renegotiation of that since 1998. Therefore, we have been working on it for eight years.

I would have thought that viable and put it at the top of the list. I then looked at the three countries we are talking about today. Mexico is probably more important than the others in terms of trade, and they are part of NAFTA.

Is that a priority? To what extent is that reflected in the treaty we have with Mexico?

**Ms. Ablonczy:** In addition to what the officials will be telling you, I want to emphasize that Canada has a network of treaties with 80 separate countries around the world. Because it is a global economy, we do our trade more with some countries than others. We do about 85 per cent of our trade with the U.S. However, the whole network is important. We must keep the entire network strong and up-to-date, because any weaknesses impact on the rest of the network.

**Mme Ablonczy :** Les bons mots font toujours plaisir.

La protection des renseignements personnels est une question très importante pour les Canadiens. Ce comité va avoir, nous l'espérons, à en traiter sous peu dans le cadre de l'étude du projet de loi sur le financement des activités terroristes.

Une fois encore, je vais laisser les fonctionnaires traiter de ces aspects techniques. Je pense que les parlementaires que nous sommes voulons tous nous assurer que les citoyens canadiens, et leurs renseignements personnels, sont protégés dans toute la mesure du possible et du raisonnable.

Je vous invite à travailler dans ce sens, à la fois pour ce projet de loi et encore plus pour le projet de loi C-25.

**Le sénateur Eyton :** Je m'intéresse au processus, et certains documents que j'ai lus donnent de l'information sur des conventions fiscales conclues avec environ 80 pays. Certaines sont signées et en vigueur, d'autres sont signées mais pas en vigueur pour diverses raisons, d'autres qui sont en vigueur doivent être mises à jour, et il y a en plus de nouveaux pays à ajouter à ce chiffre de 80 avec lesquels il faut conclure de nouvelles conventions qui doivent être signées et mises en œuvre.

Il est très important de savoir comment nous procédons dans ce domaine. Comment préparons-nous le plan de travail pour tout cela, pour faire ce qui doit être fait et pour définir les priorités en la matière?

**Mme Ablonczy :** C'est une bonne question. Comme je ne suis pas impliquée dans ce type de travail, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Toutefois, les gens qui m'accompagnent le peuvent. Je vais leur demander de veiller à le faire.

**Le sénateur Eyton :** J'ai quelque chose à ajouter à cette question, et nous pourrions peut-être nous en occuper plus tard. La convention fiscale que nous avons conclue avec les États-Unis est sans l'ombre d'un doute la plus importante étant donné l'ampleur de nos échanges commerciaux et des investissements bilatéraux. Il semble que nous ayons tenté de la renégocier depuis 1998. Nous y travaillons donc depuis huit ans.

Cela m'aurait paru une bonne idée de la mettre en tête de liste. J'ai ensuite examiné les trois pays dont nous parlons aujourd'hui. Le Mexique est probablement plus important que les autres d'un point de vue commercial, et c'est un pays signataire de l'ALENA.

Est-ce une priorité? Dans quelle mesure cela se manifeste-t-il dans la convention fiscale que nous avons conclue avec le Mexique?

**Mme Ablonczy :** Outre ce que les fonctionnaires vont vous dire, je tiens à souligner que le Canada s'est doté d'un réseau de conventions fiscales couvrant 80 pays distincts à travers le monde. Comme nous sommes dans une économie mondialisée, il y a des pays avec lesquels nous commerçons plus qu'avec d'autres. Environ 85 p. 100 de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis. Toutefois, tout le réseau est important. Nous devons veiller à la solidité de tout le réseau et le tenir à jour, parce que toute faiblesse se répercute sur l'ensemble du réseau.

I would assume, and maybe we should never assume in politics, the whole network is of high concern with government to ensure that all of these treaties are capped, both current and in force, on an ongoing basis.

**The Chairman:** Are there any further questions on the policy side? Are you satisfied, Senator Eyton, or do you want to pursue this line of questioning?

**Senator Eyton:** I will leave it for the moment. I noticed that, for example, our tax treaty with Italy has not been proclaimed in force. It is a more detailed question. I will leave it.

**The Chairman:** Ms. Ablonczy, before you leave, I will emphasize what I believe is a major concern for me and some members of the committee. It has been well articulated by Senator Eyton.

This committee has studied productivity and has discovered that productivity in Canada is lagging behind the United States.

This government has decided — and we heard it as late as yesterday — that it will make productivity, as a question of competitiveness, a priority, as the previous government did.

Senator Eyton summed up our collective position exactly. That is, when these treaties are lagging, not completed efficiently and effectively, are negotiated for three or four years and implemented slowly, then that directly impacts our productivity and our competitiveness.

We hope that message goes back to the government. I am stating it on my own behalf as the chairman, not on behalf of us all. I believe Senator Eyton on the other side has, in effect, said the same.

If we want to send a message back to the government clearly, let us talk the talk and walk the walk. It is not satisfactory, quite frankly, for these tax treaties to lag. We will get into the question of detail about the harmonization of some of these tax treaties with our competitors. Even there you will find a difference.

We would like to pass that message on to the government. If any other senators want to make a brief comment about that, please do so before Ms. Ablonczy leaves.

**Senator Angus:** I have no comment.

**The Chairman:** Any other senator?

**Ms. Ablonczy:** I take that point. I feel it is very valid. I could see by Senator Eyton's response that he has some concerns and that maybe my comment that government would want to ensure this network is kept current and in force is very important. All I can tell you is that, obviously, that is true. If there is lagging, then we would want to find out why.

Je fais l'hypothèse, et c'est peut-être quelque chose que nous ne devrions jamais faire en politique, que le gouvernement tient à s'assurer que l'ensemble des conventions qui constituent le réseau est à jour et s'applique en permanence.

**Le président :** Avez-vous d'autres questions sur le volet politique? Sénateur Eyton, êtes-vous satisfait de la réponse ou souhaitez-vous poursuivre dans cette direction?

**Le sénateur Eyton :** Je m'en tiens là pour le moment. J'ai constaté, par exemple, que notre convention fiscale avec l'Italie est entrée en vigueur. C'est là une question plus complexe. Je vais en rester là.

**Le président :** Mme Ablonczy, avant que vous nous quittiez, je vais souligner ce qui me paraît une préoccupation importante pour certains membres du comité et moi-même. Elle a été bien présentée par le sénateur Eyton.

Ce comité a étudié la productivité et a découvert que son niveau est inférieur au Canada à ce qu'il est aux États-Unis.

Le gouvernement a décidé, et nous l'avons encore entendu hier, qu'il va faire de la productivité, qui est une question de capacité concurrentielle, une priorité comme l'avait fait le gouvernement précédent.

Le sénateur Eyton a résumé avec précision notre point de vue, à savoir que lorsque ces conventions traînent, ne sont pas mises en œuvre de façon efficiente et efficace, que leurs négociations durent trois ou quatre ans et que leur mise en œuvre prend du temps, cela a des répercussions directes sur notre productivité et sur notre capacité concurrentielle.

Nous souhaitons adresser ce message au gouvernement. Je le fais en mon nom, comme président, et pas au nom de tous les membres. Je pense que le sénateur Eyton a, en pratique, dit la même chose au nom de l'autre parti.

Si nous voulons adresser un message clair au gouvernement, disons-le sans ambiguïté et clairement. Franchement, il n'est pas acceptable de voir la conclusion de ces conventions fiscales traîner comme cela. Nous en viendrons aux détails de l'harmonisation de certaines d'entre elles avec nos concurrents; même là, nous observons des différences.

Nous aimerions transmettre ce message au gouvernement. Si d'autres sénateurs souhaitent faire de brefs commentaires à ce sujet, n'hésitez pas à le faire avant que Mme Ablonczy nous quitte.

**Le sénateur Angus :** Je n'ai pas de commentaire.

**Le président :** Un autre sénateur?

**Mme Ablonczy :** Je retiens ce point. Il me paraît tout à fait valide. J'ai compris à la réponse du sénateur Eyton qu'il a quelques préoccupations en la matière et le commentaire que je vous ai fait affirmant que le gouvernement tient à s'assurer que ce réseau reste à jour et en vigueur est très important. Tout ce que je peux ajouter, manifestement, est que c'est vrai. S'il y a des retards, nous voudrions savoir pourquoi.

I point out that negotiation is a two-way street, and Canada cannot always bring their trading partners to the table and to consensus as quickly as we might like. I believe all of you know that very well. We would certainly want to ensure that best efforts are made, at the very least, to accomplish that.

I will certainly be raising this issue if there needs to be more done in that regard. That would certainly be the intention and the objective.

**The Chairman:** I appreciate that. Thank you very much. Are there any other comments before the parliamentary secretary departs?

**Senator Harb:** The issue is the fact that we recently, within the past few years, introduced a mechanism in order to tax worldwide. It became a problem because previously, people could have homes and investments around the world, and it was not an issue.

Senator Eyton raised the point that some countries are agreeing to it, but not implementing it. That is because it is controversial in those countries. For example, one Asiatic country was on the verge of signing a few years ago and almost had a revolution. It was so controversial that that specific country then approached the government and said they were not ready, and they did not sign.

**Senator Angus:** Gentlemen, you know what my question was; namely, in terms of replacing the three treaties that were previously present with these three nations, what drove us to change?

I know there is an effort to harmonize or have uniform model conventions like the OECD model. However, I believe in this case there may be other substantive changes introduced. Is that right?

**Gérard Lalonde, Acting Director, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:** As Ms. Ablonczy indicated, we have a number of treaties, some 86 or so, and some of those have been negotiated or renegotiated later rather than sooner. We do our best to keep them up to date.

In the case of these particular treaties, we are moving toward a policy of reducing the withholding tax rate on dividends between affiliated corporations; and, in this case, that withholding rate has been reduced to 5 per cent.

We are also moving to the new OECD standard for exchanges of information, and we are trying to bring our treaties up to date with the latest recommendation for the model tax treaty.

Finally, with respect to the changes to the Canadian tax law that were implemented recently, concerning departure gains. When someone leaves Canada, and we ensure we tax accrued capital gains on departure, we want to ensure that our treaty

Je vous rappelle que les négociations sont un processus bilatéral et que le Canada ne peut pas toujours faire venir ses partenaires commerciaux à la table de négociation et parvenir à un consensus aussi rapidement que nous l'aimerions. Je suis sûr que nous savons tous cela très bien. Nous voulons par contre nous assurer que nous faisons pour le moins tous les efforts possibles pour y parvenir.

Je soulèverai certainement cette question s'il faut en faire plus dans ce domaine. Ce serait certainement l'intention et l'objectif.

**Le président :** J'en suis conscient. Je vous remercie. Quelqu'un a-t-il d'autres commentaires à faire avant que la secrétaire parlementaire nous quitte?

**Le sénateur Harb :** La question tient au fait que nous avons récemment, au cours des dernières années, mis en place un mécanisme nous permettant d'appliquer des impôts dans le monde entier. Le problème est apparu parce qu'auparavant les gens pouvaient avoir des maisons et des investissements ailleurs dans le monde, et cela ne posait pas de difficulté.

Le sénateur Eyton a rappelé que certains pays concluent des conventions fiscales, mais sans les mettre en œuvre. C'est parce qu'elles font l'objet de controverses dans ces pays. C'est ainsi qu'un pays asiatique s'apprêtait à en signer une il y a quelques années et que cela a presque provoqué une révolution. Le sujet était si controversé que ce pays a informé notre gouvernement qu'il n'était plus prêt à signer et il ne l'a pas fait.

**Le sénateur Angus :** Messieurs, vous savez quel était l'objet de ma question : Qu'est-ce qui nous a poussés à remplacer les trois conventions fiscales qui étaient déjà en vigueur par celles-ci?

Je sais qu'on s'efforce d'harmoniser ou d'avoir un modèle de convention fiscale uniforme, comme le modèle de l'OCDE. Je crois cependant que dans ce cas-ci, il peut y avoir d'autres changements importants à apparaître. Est-ce exact?

**Gérard Lalonde, directeur intérimaire, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada :** Comme l'a précisé Mme Ablonczy, nous avons conclu un certain nombre de conventions fiscales, environ 86, et certaines d'entre eux ont été négociées ou renégociées plutôt en retard qu'en avance. Nous faisons notre possible pour les conserver à jour.

Dans le cas de ces conventions précises, nous nous efforçons de mettre en œuvre une politique visant à réduire le taux de retenues d'impôt sur les dividendes entre des entreprises affiliées et, dans ce cas-ci, ce taux de retenue a été réduit à 5 p. 100.

Nous adoptons également la nouvelle norme de l'OCDE pour l'échange d'information et nous nous efforçons d'harmoniser nos conventions avec les dernières recommandations concernant le modèle de convention fiscale.

Enfin, venons-en aux modifications récentes à la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada concernant les gains au moment de l'immigration. Quand quelqu'un quitte le Canada, nous tenons à nous assurer que nous imposons les gains en capital réalisés au

partners also provide a basis bump, that is, a basis increase for those people who are moving to the foreign jurisdiction, so that there is no double taxation on the accrued capital gains.

**The Chairman:** In terms of a change in substance from the antecedent three conventions, are these three changes common to all three?

**Mr. Lalonde:** Yes, they are.

**Senator Angus:** Was the first reducing the withholding tax on dividends to 5 per cent from 15 per cent?

**Mr. Lalonde:** Yes, it was.

**Senator Angus:** Why was that?

**Mr. Lalonde:** The question is the appropriate degree of taxation as between the countries and the encouragement of capital mobility. It is important, for example, for Canadian corporations that operate through subsidiaries in these foreign jurisdictions to have the reduced rate of withholding tax on the profits from those foreign jurisdictions that are repatriated to Canada. Keeping a lower withholding tax rate on those dividends from the foreign subsidiaries back into Canada encourages those companies to repatriate the money to Canada. That benefits us all and makes our Canadian corporations that much more competitive internationally.

**Senator Angus:** When Ms. Ablonczy was giving us an elementary lesson in withholding tax, she said in most cases this represents the final tax payable by the taxpayer in question.

**Mr. Lalonde:** Yes.

**Senator Angus:** That is not always the case.

**Mr. Lalonde:** In the case of a foreign subsidiary that is operating in Canada that has a permanent establishment and is carrying on business here, that subsidiary would pay corporate tax the same as any other corporation carrying on business in Canada. When they then repatriated their profits by way of making a dividend to their foreign parent, it is that dividend that is subject to the withholding tax.

**Senator Angus:** It is 5 per cent.

**Mr. Lalonde:** They are not paying only 5 per cent corporate tax in Canada. They pay the corporate tax, and then when they pay the dividends out, that dividend is subject to the withholding tax. In this case, the rate is being reduced from 15 per cent down to 5 per cent.

**Senator Angus:** Is that it for the foreign subsidiary? Would it only pay the 5 per cent?

**Mr. Lalonde:** It would pay the normal corporate Canadian income tax.

**Senator Angus:** What about the amount withheld in Canada?

moment du départ et nous voulons que nos partenaires commerciaux accordent une exemption équivalente à la personne qui déménage dans le pays étranger, afin qu'il n'y ait pas de double imposition sur le gain en capital accumulé.

**Le président :** Est-ce que ces trois modifications de contenu par rapport aux versions antérieures se retrouvent dans les trois conventions que nous étudions?

**M. Lalonde :** Oui, c'est le cas.

**Le sénateur Angus :** La première a été la réduction de la retenue d'impôt sur les dividendes de 15 à 5 p. 100.

**M. Lalonde :** Oui.

**Le sénateur Angus :** Pourquoi?

**M. Lalonde :** La question qui se pose est de déterminer le niveau d'imposition qui convient entre les pays tout en favorisant la mobilité des capitaux. C'est ainsi qu'il est important, pour les entreprises canadiennes qui ont des filiales dans ces pays étrangers, de bénéficier d'un taux réduit de retenue d'impôt sur les profits générés dans ces pays étrangers qui sont rapatriés au Canada. Le fait de réduire le taux des retenues d'impôt sur ces dividendes provenant des filiales étrangères, quand ils sont rapatriés au Canada, les encourage à rapatrier l'argent dans notre pays. C'est à notre avantage à tous et cela rend nos entreprises canadiennes beaucoup plus concurrentielles sur la scène internationale.

**Le sénateur Angus :** Quand Mme Ablonczy nous a rappelé les fondements des retenues d'impôt, elle a indiqué que cela constitue, dans la plupart des cas, le montant d'impôt final à acquitter par le contribuable concerné.

**M. Lalonde :** Oui.

**Le sénateur Angus :** Ce n'est pas toujours le cas.

**M. Lalonde :** Dans le cas d'une filiale étrangère travaillant au Canada et qui dispose d'un établissement permanent et qui s'y adonne à des activités, cette filiale aura à acquitter l'impôt sur le revenu des sociétés, comme toute autre société faisant des affaires au Canada. Quand cette filiale veut rapatrier ces profits en versant un dividende à la société mère située à l'étranger, ce dividende est-il soumis à une retenue d'impôt?

**Le sénateur Angus :** C'est 5 p. 100.

**M. Lalonde :** Elle ne paie pas 5 p. 100 d'impôt sur le revenu des sociétés au Canada. Elle paie l'impôt sur le revenu des sociétés, puis quand elle verse les dividendes, ceux-ci sont soumis à une retenue d'impôt. Dans ce cas, le taux est réduit de 15 p. 100 à 5 p. 100.

**Le sénateur Angus :** Cela s'applique à la filiale étrangère? Elle ne paierait donc que 5 p. 100?

**M. Lalonde :** Elle paierait l'impôt normal canadien sur le revenu des sociétés.

**Le sénateur Angus :** Qu'en est-il du montant retenu au Canada?

**Mr. Lalonde:** Suppose they were to earn \$100 million of income in Canada. That income would be subject to the Canadian federal and provincial corporate income tax rates, the same as any other corporation.

**Senator Angus:** That would be through the subsidiary.

**Mr. Lalonde:** In my example, the subsidiary is carrying on business in Canada, and the parent company is in some other country. The Canadian subsidiary carrying on business in Canada is a corporation that is carrying on business here and that pays tax here; the same as any other Canadian corporation paying tax. The withholding tax is about when that corporation, after having paid the corporate tax, declares a dividend and pays that money off to the foreign parent, there is a withholding tax on that dividend.

**Senator Biron:** What about with respect to income trusts?

**Mr. Lalonde:** Income trusts are a different story. There was an announcement recently dealing with income trusts. The difference between corporations and income trusts is that when a corporation pays a dividend, it cannot deduct that dividend in computing its income. It calculates its income, and pays its corporate tax.

**Senator Eyton:** I would like to pick up the discussion we had on the dividend. We had a Canadian subsidiary paying a dividend to, say, a Mexican parent, or affiliate company for that matter, and that dividend payment would be subject to a 5 per cent rate. If I transported that same subsidiary to the U.S. and was paying the dividend in the same manner, my understanding is there is no withholding tax that applies between the U.S. and Mexico. Why are we different?

**Mr. Lalonde:** I do not have the figures on hand as to what the withholding tax rate is as between the U.S. and Mexico.

My colleagues here tell me it is zero.

**The Chairman:** Just to put it on the record, our briefing note says that the United States has recently negotiated agreements modifying its existing treaties with some of its most important trading partners, including the U.K., Australia and Mexico. These new agreements reduce to zero the withholding rate of payment on cross-border dividends by a subsidiary of a parent company when, in general, the parent company holds 80 per cent of the voting power.

Again, the comment we have from our researcher says that the United States is adopting a more aggressive tax treaty policy with respect to its main trading partners regarding withholding taxes on certain corporate investment income from control affiliates. Essentially, the United States is taking a very aggressive stand when it comes to productivity and competitiveness.

**Senator Eyton:** It seems odd to me in the extreme that we would not replicate the U.S. treatment, particularly because we are part of NAFTA and because of the important trading and investment relationships between the three countries.

**M. Lalonde :** Faisons l'hypothèse qu'elle a des revenus de 100 millions de dollars au Canada. Ces revenus seront assujettis à l'impôt fédéral et aux impôts provinciaux sur le revenu des sociétés au même taux que toute autre entreprise.

**Le sénateur Angus :** Ce serait à la charge de la filiale.

**M. Lalonde :** Dans mon exemple, la filiale fait des affaires au Canada et la société mère se trouve dans un autre pays. La filiale canadienne faisant des affaires au Canada est une société qui fait des affaires ici et qui paie des impôts ici, tout comme une autre société canadienne qui y paie des impôts. La retenue d'impôt apparaît quand la société, après avoir payé l'impôt sur le revenu des sociétés, déclare un dividende et le verse à la société mère. Il y a alors une retenue d'impôt sur ce dividende.

**Le sénateur Biron :** Et au sujet des fiducies de revenus?

**M. Lalonde :** Les fiducies de revenus sont un cas différent. Une annonce a été faite récemment au sujet des fiducies de revenus. La différence entre les entreprises et les fiducies de revenus est que, lorsqu'une entreprise verse un dividende, elle ne peut pas déduire ce dividende du calcul de ses impôts. Elle calcule ses impôts et paie l'impôt sur le revenu des sociétés.

**Le sénateur Eyton :** J'aimerais revenir à la discussion que nous avons eue sur les dividendes. Nous avons une filiale canadienne qui paie un dividende, disons à une société mère mexicaine, ou à une société affiliée, et le versement de ce dividende est soumis à une retenue d'impôt de 5 p. 100. Si je déménage cette même filiale aux États-Unis, et verse le dividende de la même façon, je crois comprendre qu'il n'y aura pas de retenue d'impôt entre les États-Unis et le Mexique. Pourquoi procédons-nous différemment?

**M. Lalonde :** Je n'ai pas sous les yeux le taux de retenue d'impôt entre les États-Unis et le Mexique.

Mes collègues ici me disent que ce taux est de zéro.

**Le président :** Juste pour que cela figure au procès-verbal, notre note d'information précise que les États-Unis ont négocié récemment des ententes modifiant les conventions fiscales conclues avec certains de leurs principaux partenaires économiques, notamment le Royaume-Uni, l'Australie et le Mexique. Ces nouvelles ententes éliminent les retenues d'impôts sur le paiement transfrontalier de dividendes par une filiale à la société mère lorsque, de façon générale, cette dernière détient 80 p. 100 ou plus des droits de vote de la filiale.

Une fois encore, notre recherchiste nous dit que les États-Unis sont en train d'adopter une politique en matière de conventions fiscales plus agressive avec leurs principaux partenaires économiques, en ce qui concerne les retenues d'impôts sur certains revenus d'investissement de sociétés provenant de filiales contrôlées de l'étranger. Pour l'essentiel, les États-Unis adoptent une position très agressive quand il s'agit de productivité et de capacité concurrentielle.

**Le sénateur Eyton :** Je trouve très étrange que nous n'appliquions pas le même traitement que les États-Unis, surtout parce que nous sommes signataires de l'ALÉNA et que les relations commerciales et les flux d'investissements entre les trois pays sont importants.

**Mr. Lalonde:** A number of years ago, Canada did indicate that it was its policy to move to a 5 per cent withholding tax regime for its new negotiations of treaties, and that is what we are implementing. Obviously, it works both ways; to the extent that we offer a zero per cent withholding tax rate, then we get zero and we pay zero. Our Canadian subsidiaries in the other countries would pay zero.

Where that leads us is that we do not have a zero withholding tax rate policy at this point in time, and so we have moved to try to negotiate our treaties coming down to 5 per cent. We have been successful in these three treaties in moving it down to 5 per cent, but it has to be recognized that Canada cannot impose on the other guy.

**Senator Massicotte:** I understand that for Canadian-controlled corporations that give the dividend to its subsidiary, which are both Canadian, there is no withholding whatsoever. It is tax free; is that correct?

**Mr. Lalonde:** Is that when both companies are in Canada?

**Senator Massicotte:** If a Canadian company gives a dividend to its parent, there is no withholding, no taxation whatsoever on the dividend.

**Mr. Lalonde:** Where both corporations are in Canada, the paying corporation pays no withholding tax. The receiving corporation includes it in income and gets an equivalent deduction in computing taxable income.

**Senator Moore:** Someone said Canada cannot decide to have zero taxation on its own. In the example you are discussing, why would Mexico, in that instance, want to have any tax at all on dividends flowing? I do not understand that. You said we have been able to reduce it from 15 per cent down to 5 per cent. Why did it not go to zero?

**Mr. Lalonde:** They wanted 5 per cent, and the Canadian government policy at the time was to move toward 5 per cent. The Canadian government has not expressed a negotiating policy of wanting to move to zero.

**Senator Moore:** As the U.S. did, is that right?

**Mr. Lalonde:** Yes.

**Senator Angus:** The first significant difference is the withholding tax. That is a big one, from 15 per cent to 5 per cent. What was the second one you mentioned?

**Mr. Lalonde:** The second one I mentioned was exchange of information.

**Senator Angus:** How does that work?

**Mr. Lalonde:** The previous treaties had exchange of information provisions in them, but generally required the exchange of information only where the information was

**M. Lalonde :** Il y a quelques années, le Canada a indiqué qu'il avait pour politique d'adopter un régime de retenue d'impôt de 5 p. 100 pour la négociation des nouvelles conventions fiscales et c'est la politique que nous mettons en œuvre. Bien évidemment, cela marche dans les deux sens. Si nous accordons un taux de retenue fiscale nul, nous obtenons aussi 0 p. 100 et nous payons 0 p. 100. Nos filiales canadiennes dans les autres pays paieraient alors 0 p. 100.

Tout cela pour dire que nous n'avons pas actuellement de politique de taux de retenue fiscale nul et, dans nos négociations, nous avons donc tenté de ramener ce taux à 5 p. 100. Nous y sommes parvenus dans ces trois conventions fiscales mais il faut reconnaître que le Canada ne peut pas imposer ses choix aux autres.

**Le sénateur Massicotte :** Par contre, dans le cas de sociétés sous contrôle canadien qui versent des dividendes à une de leurs filiales, les deux étant canadiennes, il n'y a pas de retenue d'impôt. Est-ce exact?

**M. Lalonde :** Est-ce quand les deux entreprises sont au Canada?

**Le sénateur Massicotte :** Si une société canadienne verse un dividende à sa société mère, il n'y a pas de retenue; les dividendes ne sont pas imposés.

**M. Lalonde :** Quand les deux entreprises se trouvent au Canada, la société qui verse les dividendes ne paie aucune retenue d'impôt. La société qui reçoit les dividendes les enregistre dans ses revenus et obtient une déduction équivalente dans le calcul de son revenu imposable.

**Le sénateur Moore :** Quelqu'un a dit que le Canada ne peut décider par lui-même de ne prélever aucun impôt. Dans l'exemple dont nous discutons, pourquoi le Mexique pourrait-il, dans ce cas, désirer imposer une taxe quelconque sur tous les dividendes qui entrent au pays? Je ne comprends pas. Vous dites que vous avez été en mesure de réduire le taux de 15 p. 100 à 5 p. 100. Pourquoi n'a-t-il pas été éliminé complètement?

**M. Lalonde :** Ils voulaient 5 p. 100 et la politique du gouvernement canadien à l'époque était de tendre vers les 5 p. 100. Le gouvernement canadien n'a pas adopté de politique de négociation indiquant qu'il fallait viser zéro.

**Le sénateur Moore :** Comme l'ont fait les États-Unis. Est-ce exact?

**M. Lalonde :** Oui.

**Le sénateur Angus :** La première différence importante est la retenue d'impôt. Elle est importante puisqu'elle est passée de 15 p. 100 à 5 p. 100. Quelle est la seconde que vous avez mentionnée?

**M. Lalonde :** La seconde dont j'ai fait état est l'échange d'information.

**Le sénateur Angus :** Comment cela fonctionne-t-il?

**M. Lalonde :** Les conventions précédentes comportaient des dispositions sur l'échange d'information, mais n'imposaient cet échange d'information que lorsque celle-ci était nécessaire aux

required for the purposes of the other country's income tax administration. That bar is changed to information relevant for the purposes of the income tax administration. That means that it makes it easier, for example, for the Canada Revenue Agency to be able to approach our treaty partners and obtain information where it is relevant for our tax system, rather than having to prove that it is absolutely necessary and there are no other sources available.

**Senator Angus:** Could you give one example of the type of information about which we are talking?

**Mr. Lalonde:** First, the Department of Finance Canada does not administer the Income Tax Act; the Canada Revenue Agency does. Examples on my fingertips are few and far between, but I can probably create one. Take, for example, a Canadian taxpayer who is resident in Canada, taxable in Canada and, as Ms. Ablonczy pointed out, if he or she is only working in the foreign jurisdiction for a short period of time, the rules continue on as normal; they are still taxable in Canada. We might find out that the person has been working and earning income in the other country, but the person is not reporting it. We might be able to ask the other country to find out from their resources what has been paid to this individual for their services in that country.

**Senator Angus:** That is the second one, the exchange of information. The third one is the departure tax. This flows from the famous or infamous Bronfman-Seagram exit. What is the story there?

**Mr. Lalonde:** I would not want to comment on who was behind that particular trust. I would have no reason to have any knowledge of that. If I did, I certainly could not disclose taxpayer information before this committee or any other committee.

**Senator Angus:** I do not want specific information on the Bronfman case, but I want to know about the departure gains, how it works and what it was before.

**Mr. Lalonde:** I am pointing out that I would not know if it was that case or not, or if I did know, I could not tell you. However, the upshot of it is that the Canadian tax law was changed to ensure that when taxpayers depart Canada, there is a departure tax on any accrued gains on capital property.

**Senator Angus:** It is like death; it is a deemed disposition.

**Mr. Lalonde:** It is a deemed disposition, and the capital gain is taxable at that time. That is all well and good from our point of view. However, some other countries have tax systems that measure capital gains from the point in time when the property is acquired to the point in time of when it is disposed. They do not have any provisions to recognize the fact that some other country, Canada, for instance, has interposed itself in the middle, had a deemed disposition and assessed the gain at that time. Thus, it is

fins de l'administration fiscale des revenus de l'autre pays. Cela a été modifié puisqu'il s'agit maintenant d'information concernant l'administration fiscale des revenus. Il devient donc plus facile, par exemple, pour l'Agence du revenu du Canada de s'adresser à nos partenaires commerciaux et d'obtenir de l'information pertinente pour notre système fiscal, au lieu d'avoir à prouver que celle-ci est absolument nécessaire et qu'il n'y a pas d'autres sources d'information disponible.

**Le sénateur Angus :** Pourriez-vous nous donner un exemple du type d'information dont nous parlons?

**M. Lalonde :** Tout d'abord, ce n'est pas le ministère des Finances du Canada qui administre la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est l'Agence du revenu du Canada. Il ne me vient pas à l'idée, comme cela, d'exemple parfait, mais je peux probablement en imaginer un. Prenons, par exemple, un contribuable canadien qui réside au Canada, qui est imposable au Canada et, comme Mme Ablonczy l'a souligné, qui ne travaille dans le pays étranger que pendant une brève période. Les règles continuent à s'appliquer normalement, ce contribuable est encore imposable au Canada. Nous pouvons découvrir par la suite que la personne a travaillé et gagné un revenu dans l'autre pays, mais sans l'avoir déclaré. Nous pourrions alors demander à l'autre pays de nous dire quels montants ont été versés à cette personne pour les services fournis dans ce pays.

**Le sénateur Angus :** C'est la seconde différence : l'échange d'information. Le troisième est l'impôt à acquitter lors de l'émigration. Cela découle du cas Bronfman-Seagram, célèbre ou de triste mémoire selon le point de vue. De quoi s'agit-il dans ce cas-ci?

**M. Lalonde :** Je n'ai pas à faire de commentaire sur ce qui s'est passé au sujet de cette fiducie. Je n'ai aucune raison de le savoir. Si c'était le cas, je ne divulguerais certainement pas de l'information sur un contribuable devant ce comité ou devant tout autre comité.

**Le sénateur Angus :** Je ne veux pas de renseignements précis sur le cas Bronfman, mais je veux savoir au sujet des gains comptabilisés au moment de l'immigration, comment le calcul se fait et comment il se faisait auparavant.

**M. Lalonde :** Je viens de vous dire que je ne sais pas si c'était le cas ou non et que, si je le savais, je ne pourrais pas vous répondre. Toutefois, tout cela a entraîné la modification de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu pour s'assurer que, lorsque les contribuables quittent le Canada, ils ont à acquitter un impôt au moment de l'immigration sur les gains accumulés sur des immobilisations.

**Le sénateur Angus :** C'est comme la mort, c'est une disposition réputée.

**M. Lalonde :** C'est une disposition réputée et le gain en capital est imposable à ce moment-là. C'est très bien de notre point de vue. Toutefois, d'autres pays mesurent les gains en capital entre le moment où le bien est acquis et celui où il est cédé. Ils n'ont pas adopté de mesure pour tenir compte du fait que d'autres pays, comme le Canada, se sont interposés au milieu avec une disposition réputée et qu'ils évaluent le gain à ce moment-là. Il est donc important dans ces conventions de s'assurer, lorsqu'un

important in these treaties to ensure when a departing Canadian becomes resident in a country that is one of our treaty partners, that the treaty partner recognizes that that gain has already been taken into account and adds it to their cost for the purposes of determining any capital gains that might accrue thereafter in the other jurisdiction.

**Senator Angus:** That makes sense to me. Those are the three main changes.

**Senator Goldstein:** The briefing book that we were given is a very useful document and well presented. Whoever is responsible for it in your department should be congratulated. It is an excellent piece of work. It was, in fact, very useful to us.

We also had the advantage of hearing an excellent speech by our deputy chairman on the floor of the Senate two weeks ago when the bill was first introduced.

**The Chairman:** The deputy chairman is responsible for this measure that he now criticizes. Do I have that straight?

**Senator Goldstein:** You can come to your own conclusions, Mr. Chairman.

That having been said, aside from the changes you have already indicated, that is, the reduction from 15 per cent to 5 per cent on withholding for dividends and certain other payments, and aside from the change of the bar from what it was to now information relevant, are there any other significant changes that you want to bring to our attention or that should be brought to our attention? We are not interested in respect to technical changes, merely linguistic changes or blocking certain inconsistencies. We will not become experts in tax treaties.

**Alain Castonguay, Chief, Tax Treaties Group, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:** No, I do not believe there are. The three that my colleague outlined are the major changes. My colleague talked about exchange of information. He touched upon one aspect of it. The other aspect that is quite important is the access to bank information. The treaty spells out clearly the fact that information is held by a bank is no reason for the treaty partner not to share the information. That was part of the changes at the OECD 2003; and it stands out, to me, as one of the most important changes in the ongoing treaty policy of Canada to insist on the inclusion of such language, and in future treaties as well.

**Senator Goldstein:** Have you had resistance to that language in some jurisdictions?

**Mr. Castonguay:** Yes. This is pretty much a new landscape out there. Obviously, OECD members in general are prepared to entertain that. This is not necessarily the case with non-OECD countries that are not part of discussions at OECD, so it can prove to be more difficult in that case.

Canadien immigrant devient résidant dans un pays avec lequel nous avons conclu une convention fiscale, que ce pays reconnaisse que le gain en question a déjà été pris en compte et qu'il le comptabilise pour déterminer tout gain en capital qui pourrait survenir par la suite, une fois le citoyen installé dans l'autre pays.

**Le sénateur Angus :** C'est logique pour moi. Ce sont là les trois principales modifications.

**Le sénateur Goldstein :** Le cahier d'information qu'on nous a remis est très utile et fort bien présenté. Qui qu'en soit le responsable au sein de votre ministère, il mérite d'être félicité. C'est un excellent travail. Il nous a vraiment été très utile.

Nous avons aussi eu l'occasion d'entendre un excellent discours de notre vice-président au Sénat il y a deux semaines lors de la première présentation du projet de loi.

**Le président :** Le vice-président est à l'origine de cette mesure qu'il critique maintenant. Ai-je raison?

**Le sénateur Goldstein :** Vous êtes libre de tirer vos propres conclusions, monsieur le président.

Cela dit, outre les modifications que nous avons déjà relevées, c'est-à-dire la réduction de 15 à 5 p. 100 de la retenue d'impôt pour les dividendes et certains autres paiements et outre la modification de la définition de l'information pertinente maintenant, y a-t-il d'autres modifications importantes que vous voudriez porter à notre attention ou auxquelles nous devrions nous intéresser? Nous ne sommes pas préoccupés par les modifications techniques, essentiellement concernant la formulation ou éliminant certaines incohérences. Nous ne prétendons pas devenir des spécialistes des conventions fiscales.

**Alain Castonguay, chef, Conventions fiscales, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada :** Non, je ne crois pas qu'il y en ait. Les trois mentionnées par mon collègue sont les principales. Il vous a parlé de l'échange d'information, il a couvert un de ces aspects. L'autre, qui est assez important, est l'accès aux renseignements bancaires. La convention fiscale précise clairement que le fait que l'information soit détenue par une banque n'autorise en rien un partenaire à la convention à ne pas partager cette information. Cela faisait partie des modifications apportées par l'OCDE en 2003, et cela m'apparaît comme l'un des changements les plus importants à la politique en cours du Canada sur les conventions fiscales qui insiste pour inclure une telle formule, comme dans toute convention ultérieure d'ailleurs.

**Le sénateur Goldstein :** Avez-vous observé des résistances à cette formulation dans certains États?

**M. Castonguay :** Oui. C'est plutôt une nouveauté dans ce domaine. À l'évidence, les membres de l'OCDE sont en général préparés à ce type de disposition. Ce n'est pas nécessairement le cas des pays qui ne sont pas membres de cette organisation et qui ne participent donc pas aux discussions qui s'y déroulent. La négociation à ce sujet peut donc être plus difficile avec eux.

**Senator Goldstein:** I take it that other treaties are being updated as well to take into account policy changes and information changes. Could you tell us in broad strokes what progress is being made? How many of the treaties that are now in force reflect the changes in principle that we have just been told about?

**Mr. Castonguay:** I believe, with respect to exchange of information, these are the first three; because in fact the changes probably occurred while we started negotiation with those three countries. We may have several more countries where we obtained the basis bump. I would not be able to tell you; I believe there are several more. Withholding has been a policy of the Government of Canada since 1992, to negotiate 5 per cent, so there are a number of treaties where we have secured that.

**Senator Goldstein:** How many of the treaties that are listed are not ratified to date and why, again in general terms?

**Mr. Castonguay:** At tab 3, you have the list of the six treaties that have been signed, but are not in force. Three of them are being discussed today. The three others would be Gabon, Italy and Lebanon. In the case of Gabon, I believe that the treaty was signed in 2005, and it is up to Gabon to do its ratification. I have no fresh information on why it has not happened.

In the case of Italy, it is dating back several years. I understand Canada is not the only country that has concluded a tax treaty where the Italian parliament has not yet ratified. This is something internal to Italy. We certainly press, whenever we have the chance, our Italian colleagues on that and we are getting assurances that they will proceed as fast as they can. It has not come to pass at this point. Lebanon is the oldest of them and, frankly, there has been no recent indication that there are any prospects of Lebanon ratifying.

**Senator Angus:** They negotiated and concluded the treaty and we implemented, but they will not play. Is that because of a regime change?

**The Chairman:** Let us not get into that.

**Senator Angus:** It is self-evident, these truths.

**The Chairman:** They are *res ipsa loquitor*. Read the newspapers.

**Senator Goldstein:** Once you put the proposition of *res ipsa loquitor*, I really have nothing more to say.

**The Chairman:** *Quo usque tandem abutere, Catilina, patientia nostra?*

**Senator Goldstein:** That is the extent of your Latin, I take it.

**The Chairman:** No, it is not. It is just one important part.

**Senator Eyton:** This is coming back to a question I raised earlier. There is a workload out there, and it seems to me it is a tremendous challenge. You probably do not have enough human

**Le sénateur Goldstein :** J'en déduis que d'autres conventions sont mises à jour également pour s'adapter à l'évolution de la politique et à l'échange d'information. Pourriez-vous nous dire à grands traits quels progrès ont été réalisés? Combien des conventions fiscales en vigueur actuellement tiennent compte de la modification de principe dont vous venez tout juste de parler?

**M. Castonguay :** En ce qui concerne l'échange d'information, je crois que ce sont les premières parce que les changements sont probablement intervenus au moment où nous débutions les négociations avec ces trois pays. Il est possible que nous soyons parvenus à intégrer cette disposition dans nos conventions avec plusieurs autres pays. Je ne suis pas en mesure de vous le dire, mais je crois qu'il y en a plusieurs autres. Quant aux retenues d'impôt, le gouvernement du Canada a pour politique, depuis 1992, de négocier un taux de 5 p. 100, ce qui fait qu'il y a un certain nombre de conventions pour lesquelles nous avons obtenu ce taux.

**Le sénateur Goldstein :** De façon approximative, combien des conventions fiscales qui figurent sur la liste n'ont pas encore été ratifiées, et pourquoi?

**M. Castonguay :** Sous l'onglet 3, il y a une liste de six conventions fiscales qui ont été signées sans pour autant entrer en vigueur. Trois font actuellement l'objet de discussions. Les trois autres sont celles conclues avec le Gabon, l'Italie et le Liban. Dans le cas du Gabon, je crois que la convention fiscale a été signée en 2005 et qu'il reste au Gabon à la ratifier. Je ne dispose pas d'information récente sur la raison pour laquelle ça n'a pas encore été fait.

Dans le cas de l'Italie, cela remonte à plusieurs années. Je crois savoir que le Canada n'est pas le seul pays à avoir conclu une convention fiscale que le Parlement italien n'a pas encore ratifiée. C'est là une question interne à l'Italie. Quand nous en avons l'occasion, nous insistons certainement auprès de nos collègues italiens et ils nous assurent qu'ils feront aussi vite que possible. La convention n'a toutefois pas encore été ratifiée. Le cas du Liban est le plus ancien et, honnêtement, nous n'avons recueilli récemment aucune indication portant à croire qu'il allait ratifier la convention.

**Le sénateur Angus :** Ils ont négocié la convention et nous l'avons mise en œuvre, mais ils ne l'appliquent pas. Est-ce dû à un changement de régime?

**Le président :** Laissons cela de côté.

**Le sénateur Angus :** Ce sont là des choses évidentes.

**Le président :** Elles sont *res ipsa loquitor*. Lisez les journaux!

**Le sénateur Goldstein :** Quand vous dites que les choses parlent d'elles-mêmes, je n'ai vraiment rien à ajouter

**Le président :** *Quo usque tandem abutere, Catilina, patientia nostra?*

**Le sénateur Goldstein :** C'est là tout votre latin. J'en prends note.

**Le président :** Non, ce n'est pas ça. C'est un élément important.

**Le sénateur Eyton :** Cela nous ramène à la question que j'ai soulevée précédemment. Il y a un arriéré dans ce domaine et il me semble que cela constitue un défi énorme. Vous n'avez

resources. Who establishes the work plan and what are the priorities in doing that? Is there any declared priority or is it a random selection?

**Mr. Lalonde:** It is not a random selection. Two main sources of commencement of treaty negotiations are that the other country approaches us, has noted that Canada has a broad treaty net in the world and requests negotiations to start with us. Probably the more often, it is Foreign Affairs and International Trade Canada that approaches us and says, "Here is another country with which Canada has significant economic ties and we would like you to commence negotiations with that country."

**Senator Eyton:** That is fine. It seems to me in that context, you need priorities. Is no one setting priorities for the department?

**Mr. Lalonde:** We set priorities in terms of the resources that we have and the degree to which we feel we would be successful in negotiating a treaty. Clearly, the Canada-U.S. treaty is a priority to us. It was mentioned earlier that it has taken some time for that treaty to be renegotiated. There are a variety of reasons for that, which I cannot get into today. Suffice to say that the department is aware that the Canada-U.S. treaty is an important one, and I believe that the government does as well.

**Senator Eyton:** It seems odd that we have not been able to close it down with our American friends when they appear to be, if anything, more generous in the direction we are talking about in the three treaties we are dealing with today. That is an observation.

Concerning the three treaties before us today, how long have they been on the table? How long has it taken to get to this point?

**Mr. Castonguay:** I am not aware of that; I was not part of those negotiations. Perhaps my colleague can help me. I believe it was fairly fast, the three of them.

**Mr. Lalonde:** To give some background, Mr. Castonguay has, fortunately, recently come to us from another division in the department. He has a long history with the OECD and their play in determining treaty policy in the model treaty. We are happy to have him with us, but these treaties were obviously under negotiation before that time.

Mr. Athenaios, perhaps you could clarify this.

**Parry Athenaios, Tax Policy Officer, Tax Policy Branch, Department of Finance:** Typically negotiations would take about two rounds. Finland is an industrialized OECD country, therefore, it took one round. With respect to these three countries, we started in 2004 and wrapped up in 2005. That is the approximate timeline.

probablement pas suffisamment de ressources humaines. Qui prépare le plan de travail et définit les priorités dans ce domaine? Y a-t-il des priorités officielles ou est-ce une sélection au hasard?

**M. Lalonde :** Ce n'est pas une sélection au hasard. Il peut y avoir deux déclencheurs au démarrage de négociations de conventions fiscales, soit l'autre pays nous approche, ayant constaté que le Canada dispose d'un vaste filet de conventions fiscales dans le monde, et demande à entamer les négociations avec nous. Je crois que, le plus souvent, c'est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada qui nous dit « Voici un autre pays avec lequel le Canada a des liens économiques importants et nous aimerions que vous entamiez des négociations avec ce pays ».

**Le sénateur Eyton :** C'est très bien. Il me semble que, dans ce contexte, vous avez besoin de priorités. Personne ne définit de priorités pour le ministère?

**M. Lalonde :** Nous définissons les priorités en fonction des ressources dont nous disposons et de la mesure dans laquelle nous estimons que nous allons parvenir à négocier une convention. Il est évident que la convention fiscale Canada-États-Unis est une priorité pour nous. Quelqu'un a rappelé auparavant qu'il a fallu un certain temps pour renégocier cette convention. Cela est dû à diverses raisons sur lesquelles je ne vais pas m'attarder aujourd'hui. Il suffit de dire que le ministère sait fort bien que la convention fiscale Canada-États-Unis est importante et je suis sûr que le gouvernement le sait également.

**Le sénateur Eyton :** Il est surprenant que nous ne soyons pas parvenus à une entente avec nos amis américains quand ils donnent l'impression, au moins, d'abonder plus généreusement que nous dans la tendance qui transparait dans les trois conventions fiscales dont nous traitons aujourd'hui. Ce n'est qu'une observation.

En ce qui concerne les trois conventions qui nous intéressent aujourd'hui, combien a-t-il fallu de temps pour les négocier? Combien de temps a-t-il fallu pour arriver où nous en sommes?

**M. Castonguay :** Je ne le sais pas parce que je n'ai pas participé à ces négociations. Mon collègue peut peut-être nous aider. Je crois que, dans les trois cas, les choses sont allées assez vite.

**M. Lalonde :** Pour vous éclairer, sachez que M. Castonguay s'est joint récemment à nous mais qu'il appartenait auparavant à une autre direction du ministère. Il a des liens avec l'OCDE depuis longtemps et connaît leur façon de fixer la politique en matière de conventions fiscales qui transparait dans le modèle. Nous sommes ravis qu'il soit avec nous, mais ces conventions fiscales étaient évidemment en négociation avant cette époque.

M. Athenaios, vous pourriez peut-être nous donner des précisions.

**Parry Athenaios, agent de la politique de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada :** En règle générale, il faut au moins deux séries de négociations. La Finlande est un pays industrialisé et membre de l'OCDE, et il n'a fallu qu'une série de négociations. En ce qui concerne ces trois pays, nous avons débuté les négociations en 2004 et les avons conclues en 2005. Ça a été le calendrier approximatif.

**Senator Eyton:** They went along in parallel. Are they at about the same stage of approval as we are now? It is going through their formal process.

**Mr. Athenaios:** All three countries are eager for these treaties to come into force as soon as possible. We are seeking to have them come into effect January 1, 2007.

**Senator Eyton:** Has that been declared between all three countries and ourselves?

**Mr. Athenaios:** Yes.

**The Chairman:** With regard to this question, based on our research, it is our information that the last tax treaties with Finland, Mexico and Korea replacing original treaties were signed, with respect to Finland in 1990; with respect to Mexico in 1991; and with respect to Korea in 1978. At present, Canada has tax treaties in force with 86 countries, including all major trading countries.

Senator Eyton might want to know why, having in mind everything that has gone on between 1991 and 2006, we have lagged on implementing or renegotiating a tax treaty with respect to Mexico. I do not understand that delay.

**Senator Eyton:** You expressed my question for me very well. Thank you for that, Mr. Chairman.

**The Chairman:** I thought I would give you the facts, because we have them here.

**Senator Eyton:** Perhaps the broader question is: It seems to me there should be consistent treatment as between Canada, the U.S. and Mexico, in all directions: U.S.-Mexico, U.S.-Canada. We are not there yet; there are differences. From an earlier comment, there does not seem to be any particular reason for the differences, they just are. As you understand it, it was Canadian tax policy with respect to Canadian withholding dividends.

**Mr. Lalonde:** We cannot abrogate our treaty negotiation policy for Canada to the U.S. Clearly, they cannot negotiate our treaties on our behalf, and it would be astonishing to have the treaties lockstep in every sense, to the extent that there is an open negotiation going on. Obviously, the quid pro quo, the give and take between the different countries, would be different between Canada and Mexico and Canada and the U.S.

It is not a tripartite negotiation as it was with the NAFTA, where we had all three countries agreeing to the provisions.

**Senator Eyton:** We have to be realistic. For example, if a Mexican company is deciding to do business through a subsidiary in the U.S. or Canada, one of the factors favouring the U.S. location, and perhaps the jobs that go with it, is the lower tax rate. It is not difficult to see that decision.

**Le sénateur Eyton :** Ces négociations se sont-elles déroulées en parallèle? Sont-elles parvenues à peu près au même niveau d'approbation que celui où nous nous trouvons maintenant? Elles suivent le processus officiel.

**M. Athenaios :** Tous ces pays sont désireux de voir ces conventions entrées en vigueur dès que possible. Nous cherchons à ce qu'elles entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Le sénateur Eyton :** Est-ce que cela a été précisé entre ces trois pays et nous?

**M. Athenaios :** Oui.

**Le président :** En ce qui concerne cette question, si je me fie à nos recherches, les dernières conventions fiscales conclues avec la Finlande, la Mexique et la Corée vont remplacer les conventions antérieures qui étaient entrées en vigueur en 1990 dans le cas de la Finlande, en 1991 dans le cas du Mexique et en 1978 dans celui de la Corée. Actuellement, le Canada a des conventions fiscales en vigueur avec 86 pays, y compris tous nos grands partenaires commerciaux.

Le sénateur Eyton peut désirer savoir pourquoi, en gardant l'esprit tout ce qui s'est produit entre 1991 et 2006, que nous sommes en retard dans la mise en œuvre ou la renégociation d'une convention fiscale avec le Mexique. Je ne comprends pas ce retard.

**Le sénateur Eyton :** Vous avez très bien formulé la question à ma place. Je vous en remercie, monsieur le président.

**Le président :** Je voulais vous faire part des faits, parce que nous avons les détails ici.

**Le sénateur Eyton :** Peut-être faut-il élargir la question. Il me semble qu'il devrait y avoir un traitement cohérent entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, dans toutes les directions, que ce soit É.-U.-Mexique, ou É.-U.-Canada. Nous n'en sommes pas encore là; il y a des différences. Si je me souviens bien d'un commentaire fait précédemment, il ne semble pas y avoir de justification particulière pour ces écarts. Ils sont tout simplement là. Comme vous le comprenez, c'était la politique fiscale du Canada en ce qui concerne les retenues d'impôt canadiennes.

**M. Lalonde :** Nous ne pouvons pas annuler notre politique sur la négociation des conventions fiscales au nom du Canada au profit des États-Unis. Il est manifeste qu'ils ne peuvent pas négocier nos conventions en notre nom, et il serait étonnant d'avoir des conventions fiscales à échelons fixes, dans la mesure où une négociation libre est en cours. Il est manifeste que les contreparties, les concessions mutuelles entre les divers pays, seraient différentes entre le Canada et le Mexique et entre le Canada et les États-Unis.

Ce n'est pas une négociation tripartite comme ce le fut avec l'ALENA, pour laquelle les trois pays ont convenu ensembles des dispositions.

**Le sénateur Eyton :** Nous devons être réalistes. C'est ainsi que si une société mexicaine décide de faire des affaires aux États-Unis ou au Canada en passant par une filiale, l'un des éléments en faveur de sa localisation aux États-Unis, et peut-être des emplois qui vont avec, est le taux d'imposition inférieur. Il n'est pas difficile de prévoir la décision.

**Mr. Lalonde:** That is correct. It works as well for Canadian companies operating in Mexico and U.S. companies operating in Mexico. The extent to which Mexico, for example, would be willing to give up the revenue source to attract Canadians might be different than to attract American businesses. There might have been something else on the table that was involved in the negotiations. As I have indicated, the negotiation is a give-and-take process; so one item cannot always be picked out as the difference, because there might have been a take or a give somewhere else.

Last, as Mr. Castonguay has indicated, the Canadian government, since 1992, has been seeking a policy of renegotiating our treaties to bring the withholding rate down to 5 per cent. That policy has not changed at the government level. From the officials' level that is what we seek to negotiate, and in these three treaties, we have been successful in so doing. We may not have gone as far as you would prefer, going to zero, and I can understand that. I hope you would agree that the direction we have gone is the right direction.

**Senator Harb:** Ideally, if we are using the OECD model for those treaties, we would want to apply it across the board with every country we have a treaty with equally. We would not want a special arrangement with one country that is different from another one because we want to treat everyone the same. As an example, where we run into a problem is if we have a country with a flat tax rate of 10 per cent while another country has a tax rate of 25 per cent to 40 per cent. That is where businesses, as well as individuals, will start making strategic decisions whether or not they want to become a resident of this country or the other country. Is that not the case?

**Mr. Lalonde:** We refer to the negotiation of tax treaties because it is exactly that, a negotiation. We have an OECD model that is generally accepted amongst a large number of countries. However, every country has their peculiarities, so we try, for the most part, to deviate as little as possible from the OECD model; but it happens. As I say, it is a give-and-take type of process. We try to represent, as best we can, the interests of Canada in negotiating those treaties. There will be differences therefore.

If you were to pick up these three treaties and start reading through them, you would find that much of the language is consistent throughout. There will be changes amongst the different countries for reasons peculiar to the particular negotiations, but we try to adhere to the standard.

**Senator Harb:** Why is it then, in the Canada-Finland treaty, that you have provided them with special exemption on withholding tax on royalty payments for software, patent and know-how? What do you mean by know-how?

**M. Lalonde :** Est-ce exact? Cela s'applique également aux entreprises canadiennes travaillant au Mexique et aux entreprises américaines travaillant aussi au Mexique. La mesure dans laquelle le Mexique, par exemple, serait prêt à abandonner des sources de revenu pour attirer des sociétés canadiennes pourrait être différente de ce qu'elle serait pour des entreprises américaines. Il se peut que d'autres éléments soient intervenus dans la négociation. Comme je l'ai indiqué, la négociation est un processus de concessions mutuelles, ce qui fait qu'on ne peut pas toujours considérer qu'un élément isolé constitue une différence, parce qu'il peut être équilibré par une concession dans un autre domaine.

Enfin, comme M. Castonguay l'a indiqué, le gouvernement canadien s'est efforcé d'appliquer depuis 1992, une politique de renégociation de nos conventions fiscales pour réduire le taux de retenue d'impôt à 5 p. 100. Cette politique n'a pas été modifiée au niveau du gouvernement. Pour les fonctionnaires que nous sommes, c'est le niveau que nous cherchons à négocier, et nous y sommes parvenus dans le cas de ces trois conventions fiscales. Il se peut que nous ne soyons pas allés aussi loin que vous auriez aimé, jusqu'à zéro, et je peux le comprendre. J'espère toutefois que vous conviendrez que nous sommes allés dans la bonne direction.

**Le sénateur Harb :** De façon idéale, si nous utilisons le modèle de l'OCDE pour ces conventions, nous voudrions les appliquer de façon généralisée à tous les pays avec lesquels nous avons conclu une convention fiscale. Nous ne voudrions pas parvenir à une entente spéciale avec un pays qui soit différente d'une autre parce que nous voulons traiter tout le monde sur le même pied. À titre d'exemple, nous aurions un problème si nous appliquions un taux d'imposition uniforme de 10 p. 100 avec un pays alors que pour un autre, il varierait dans une fourchette de 25 p. 100 à 40 p. 100. C'est le type de situation dans laquelle les entreprises, et les particuliers, commenceraient à prendre des décisions stratégiques en décidant s'ils veulent ou non résider dans ce pays ou dans un autre. Ce n'est pas le cas?

**M. Lalonde :** Nous parlons de négociation de conventions fiscales parce qu'il s'agit précisément d'une négociation. Nous avons un modèle de l'OCDE qui est généralement accepté dans un grand nombre de pays. Toutefois, chaque pays a ses spécificités et nous essayons, pour l'essentiel, de nous éloigner le moins possible du modèle de l'OCDE, mais cela arrive. Comme je l'ai dit, c'est un processus de concessions mutuelles. Nous essayons de défendre de notre mieux les intérêts du Canada en négociant ces conventions. Il y aura cependant des différences entre elles.

Si vous lisiez au complet ces trois conventions, vous constateriez que l'essentiel des formulations est cohérent d'un bout à l'autre. Il y aura des modifications entre les divers pays pour des motifs particuliers aux négociations concernées, mais nous essayons de suivre la norme.

**Le sénateur Harb :** Pourquoi alors, dans la convention entre le Canada et la Finlande, avez-vous prévu une exemption spéciale concernant les retenues d'impôt sur les paiements de redevance pour les logiciels, les brevets et le savoir-faire? Qu'entendez-vous par savoir-faire?

**Mr. Lalonde:** It is a two-part answer. Mr. Castonguay was not involved in those particular negotiations and neither was I. Perhaps Mr. Athanasios can answer that.

**Mr. Athanasios:** Korea and Mexico are more what is, in the tax world, called source countries: countries where foreign multinationals come in and extract payments coming out. They are more sensitive in taxing such items. Finland is a more developed country, more sophisticated, so they are a lot more willing to exempt these types of payments.

**The Chairman:** What is the policy behind that?

**Mr. Athanasios:** It is to facilitate trade and investment between countries.

**The Chairman:** It is more than that, is it not? I do not want to beg the question here, but I assume there is a rationale as to why Finland would exempt know-how.

**Mr. Athanasios:** A country like Mexico would have more payments, know-how payments, going to other countries than coming back in, so they would lose more in exempting know-how. With Finland and Canada, they are closer to being equals in terms of the flows of funds with respect to such intellectual property rights such as know-how. It is much easier to agree to exempt such payments from withholding tax to facilitate trade and investment.

**Senator Harb:** You did not really define "know-how."

**Mr. Athanasios:** Know-how is a difficult concept. It is not a legal term of art.

**The Chairman:** It is about patent and trade secrets, is it not?

**Mr. Athanasios:** Exactly; trade secrets, confidential information, and such.

[Translation]

**Senator Massicotte:** Following up on Senator Eyton's question, can you tell me what the withholding tax rate is on the dividends of a parent company in Japan? Is it 5 per cent? What about 10 per cent?

**Mr. Castonguay:** According to the current treaty, the rate is 5 per cent.

**Senator Massicotte:** A Japanese company that is trying to decide where it should locate an automobile manufacturing plant for the North American market will look more favourably on the United States, because unlike Canada, it does not charge a 5 per cent withholding tax.

Clearly, this form of taxation is a disincentive to investment in Canada. The only reason for levying this tax is to generate revenue. Any company thinking about investing in Canada will be

**M. Lalonde :** La réponse comporte deux volets. M. Castonguay n'a pas participé à ces négociations pas plus que moi. M. Athanasios peut peut-être répondre.

**M. Athanasios :** La Corée et le Mexique sont ce que nous appelons, dans le domaine de la fiscalité, des pays sources, c'est-à-dire des pays dans lesquels les multinationales étrangères s'implantent et vident ensuite des fonds à l'étranger. La question de l'imposition de ces transferts de fonds est une question plus délicate. La Finlande est un pays plus industrialisé, plus sophistiqué et elle accepte beaucoup plus facilement d'appliquer des exemptions à ces types de paiements.

**Le président :** Qu'elle est la politique qui le justifie?

**M. Athanasios :** Il s'agit de faciliter les échanges commerciaux et les investissements entre pays.

**Le président :** Cela va au-delà, non? Je ne veux pas présumer de la réponse, mais je suppose qu'il y a une raison pour laquelle la Finlande serait prête à accorder une exemption sur le savoir-faire.

**M. Athanasios :** Un pays comme le Mexique aurait davantage de paiements, de paiements sur le savoir-faire, allant dans d'autres pays que revenant dans le sien, ce qui fait qu'il perdrait plus en accordant une exemption sur le savoir-faire. En ce qui concerne la Finlande et le Canada, les situations des deux pays sont beaucoup plus comparables en termes de flux de fonds liés à des questions comme les droits de propriété intellectuelle, dont le savoir-faire. Il est beaucoup plus facile d'accepter de dispenser de tels paiements d'une retenue d'impôt pour faciliter le commerce et les investissements.

**Le sénateur Harb :** Vous n'avez pas vraiment défini « savoir-faire ».

**M. Athanasios :** Le savoir-faire est un concept difficile à définir. Ce n'est pas un de nos termes juridiques ni techniques.

**Le président :** Cela concerne les brevets et les secrets commerciaux, n'est-ce pas?

**M. Athanasios :** C'est exact, les secrets commerciaux, les renseignements confidentiels, et cetera.

[Français]

**Le sénateur Massicotte :** Ma question fait suite à celle du sénateur Eyton. Quel est le pourcentage de retenue sur les dividendes d'une compagnie mère au Japon? Est-ce que c'est 5 p. 100? Est-ce 10 p. 100?

**M. Castonguay :** Dans notre présent traité, c'est 5 p. 100.

**Le sénateur Massicotte :** Une compagnie japonaise, qui doit décider où installer son usine de voitures pour la vente en Amérique du Nord, va favoriser beaucoup les États-Unis, car il n'y a pas de retenue de 5 p. 100 là-bas alors qu'ici, il y en a une.

C'est évident que toute cette taxation décourage l'investissement au Canada, mais la seule raison qu'on a d'avoir une taxation, c'est pour obtenir des revenus. C'est évident que la compagnie qui veut

put off by the tax. The tax is also a disincentive to Canadian companies operating abroad. If I understand correctly, the only advantage to this tax is that it generates needed revenue.

**Mr. Castonguay:** It is a trade off. Withholding taxes are indeed a means of extracting revenue in connection with income earned in Canada. We talk about global taxation. As far as setting the rate goes, it boils down to generating revenue while at the same time ensuring that businesses remain competitive. That is the reason why last time around, the government reviewed the rate. A decision was made to reduce the withholding tax rate from 10 per cent to 5 per cent. However, the question is whether it should be reduced even further.

**Senator Massicotte:** How much revenue does the withholding tax generate annually?

**Mr. Castonguay:** Potentially, it generates a very substantial sum.

**Senator Massicotte:** Can you give me a ball park figure?

**Mr. Castonguay:** In the range of several hundred million dollars.

**Senator Massicotte:** Getting back to the argument that was made earlier, the amount of tax payable in countries like Finland will equal the amount of tax taken in here. Rarely does a company benefit both ways. So then, the entrepreneur, or company, is at a disadvantage. He is not on the receiving end of the 5 per cent withholding tax. Tax experts often recommend that companies be set up in Bermuda or Barbados. These countries charge a very low withholding tax and this encourages companies to set up shop there. Correct? Why are they so different?

**Mr. Castonguay:** You are getting into tax planning questions. I cannot really speak to that, because you are talking about what motivates taxpayers to do what they do.

**Senator Massicotte:** Why would the withholding tax rate be much lower in certain countries with low trade volumes than it is in other countries?

**Mr. Castonguay:** Some countries set on attractive tax rate in order to attract foreign companies. It is part of their tax policy. In recent years in Canada, attempts have been made to bring in a relatively competitive corporate tax regime by gradually lowering, as you know, the taxation rate.

**Senator Massicotte:** When you look at the withholding tax rate on an interest rate of 10 per cent, for example, one could argue that these taxation rates are lower than the one Canadian corporations or individuals would pay in Canada on the same income. Why are foreign companies given an advantage over Canadian companies?

**Mr. Castonguay:** In this instance, the rate of withholding tax applies to the total interest earned. As a result of the withholding tax, taxing power is shared by both countries. The higher the withholding tax rate, the higher the tax share of the source country. Obviously, the country of residence will also tax the

investir ici est découragée par la taxation. Cela décourage également nos compagnies canadiennes qui sont là-bas, parce qu'il y a une taxation. Évidemment, c'est parce que le gouvernement a besoin de revenus. C'est le seul avantage à une taxation, si je comprends bien.

**M. Castonguay :** C'est un arbitrage. Les retenues à la source sont effectivement un moyen d'extraire du revenu qui se rapporte à du revenu gagné au Canada. On parle de taxation sur une base mondiale. Et donc la fixation du taux, il y a un arbitrage entre cela et assurer la compétitivité des entreprises. C'est pour cette raison que la dernière fois, cela a été examiné par le gouvernement. La décision a été prise de réduire de 10 p. 100 à 5 p. 100 le taux de retenue. Toutefois, il faut se demander si l'on devrait aller plus loin.

**Le sénateur Massicotte :** C'est une somme importante annuellement?

**M. Castonguay :** C'est une somme potentiellement très importante.

**Le sénateur Massicotte :** Combien, grosso modo?

**M. Castonguay :** Quelque centaines de millions de dollars.

**Le sénateur Massicotte :** Si l'on reprend l'argument de tantôt, les montants qu'on va payer dans des pays comme la Finlande seront égaux aux montants que l'on recevra. C'est rarement la même boîte. Pour l'entrepreneur ou la corporation, il y a un désavantage. Ce n'est pas lui qui bénéficie du 5 p. 100 de l'autre côté. Les fiscalistes recommandent souvent, lorsqu'on parle de créer des corporations, d'en créer aux Bermudes ou aux Barbades. Ils ont un taux de retenue très bas et cela avantage beaucoup les entreprises de s'établir dans ces pays. Est-ce le cas? Et pourquoi ce serait si différent des autres?

**M. Castonguay :** Vous allez dans des questions de planification fiscale. Je ne sais pas si je peux vraiment m'exprimer à ce sujet, parce que vous parlez de ce qui motive un contribuable à le faire.

**Le sénateur Massicotte :** Pourquoi certains pays, où il y a peu d'échanges commerciaux, auraient un taux de retenu beaucoup plus bas que d'autres pays?

**M. Castonguay :** Certains pays ont décidé d'avoir des taux de taxation attrayants afin d'attirer les entreprises étrangères. Cela relève de leur politique. Nous, au Canada, on a essayé, ces dernières années, d'avoir un système fiscal des sociétés relativement compétitif en abaissant graduellement le taux d'imposition, comme vous le savez.

**Le sénateur Massicotte :** Et quand vous regardez le taux de retenue sur le taux d'intérêt de 10 p. 100, par exemple, on peut argumenter que ces taux de taxation sont moins élevés que celui que le Canadien, corporation ou particulier, paierait au Canada pour ces mêmes revenus. Pourquoi on avantage l'étranger au détriment de la société canadienne?

**M. Castonguay :** Dans ce cas, le taux de retenue est sur le montant total de l'intérêt. Ce qui arrive, c'est que les taux de retenues font en sorte que les deux pays partagent la juridiction. Donc, plus élevée est la retenue à la source, plus élevée est la part du pays de source. Évidemment, le pays de résidence va aussi

taxpayer who is paid interest in Canada. In that case, it is not necessarily true that the foreigner is at an advantage, considering the range of taxes that apply to him. In addition, he is taxed in his country of residence.

**Senator Massicotte:** If I understand correctly, they are often credited for the tax paid abroad. Correct?

**Mr. Castonguay:** To avoid double taxation.

[English]

**Senator Moore:** Does a resident who is a non-citizen — for example, an American, who lives in Nova Scotia and then moves back to the U.S. — have to pay withholding tax on the disposition of his or her home in Nova Scotia if it is a principal residence?

**Mr. Lalonde:** Is this a Canadian resident?

**Senator Moore:** A resident, but an American citizen.

**Mr. Lalonde:** Canada does not tax on a citizenship basis. We tax on a resident basis. An American citizen who is resident in Canada would be taxable in Canada the same as you or I or anyone else.

**Senator Moore:** Thus, if a principal residence, no tax; if it is a rental or a secondary property, then taxed the same as a Canadian.

**Mr. Lalonde:** The same rules as for everybody else.

**Senator Moore:** I believe Senator Eyton touched on the matter of treaties not being put in effect by the other party. You mentioned three, such as Lebanon, nil prospects. How long has that been in abeyance?

**Mr. Castonguay:** The Lebanese treaty was ratified by Canada in June, 2000.

**Senator Moore:** Italy?

**Mr. Castonguay:** December, 2002.

**Senator Moore:** Gabon?

**Mr. Castonguay:** March, 2005.

**Senator Moore:** Who monitors that? Is it the Department of Finance Canada or Foreign Affairs and International Trade Canada? How do we do it and how often?

**Mr. Lalonde:** The Department of Finance Canada negotiates the tax treaty. Mr. Castonguay is our chief treaty negotiator. We negotiate in good faith; and we hope our partners do as well.

In the case of Italy, I believe it is a procedural difficulty they are having with their own parliament. We are not the only treaty partner that is in that situation.

imposer le contribuable qui reçoit de l'intérêt du Canada. Dans ce cas, il n'est pas nécessairement vrai que l'étranger, lorsqu'on considère l'ensemble des taxes qui s'appliquent à lui, est nécessairement avantage. Et il faut prendre en compte l'impôt exigé dans son pays de résidence.

**Le sénateur Massicotte :** Si je comprends bien, il reçoit souvent un crédit pour l'impôt payé en pays étranger?

**M. Castonguay :** Pour éviter la double imposition.

[Traduction]

**Le sénateur Moore :** Est-ce qu'un résident qui n'est pas un citoyen, par exemple un Américain qui vit en Nouvelle-Écosse et retourne aux États-Unis, doit payer une retenue d'impôt sur la cession de sa maison en Nouvelle-Écosse s'il s'agit de sa résidence principale.

**M. Lalonde :** Est-ce un résident du Canada?

**Le sénateur Moore :** Oui, un résident mais en même temps un citoyen américain.

**M. Lalonde :** Le Canada ne prélève pas d'impôts en fonction de la citoyenneté. Nous le faisons en fonction de la résidence. Un citoyen américain qui réside au Canada sera imposable au Canada de la même façon que vous, moi ou n'importe qui d'autres.

**Le sénateur Moore :** Donc, pas d'impôt s'il s'agit d'une résidence principale mais imposé comme un Canadien si c'est une location ou une résidence secondaire.

**M. Lalonde :** Il est soumis aux mêmes règles que n'importe qui d'autre.

**Le sénateur Moore :** Je crois que le sénateur Eyton a abordé la question des conventions fiscales qui ne sont pas mises en vigueur par l'autre parti. Vous en avez mentionné trois, comme le Liban, avec lequel les perspectives sont nulles. Pendant combien sont-elles restées en suspens?

**M. Castonguay :** La convention fiscale avec le Liban a été ratifiée par le Canada en juin 2000.

**Le sénateur Moore :** Et pour l'Italie?

**M. Castonguay :** Décembre 2002.

**Le sénateur Moore :** Le Gabon?

**Mr. Castonguay :** Mars 2005.

**Le sénateur Moore :** Qui assure cette surveillance? Est-ce le ministère des Finances ou celui des Affaires étrangères et du Commerce international? Comment procédons-nous et à quelle fréquence?

**M. Lalonde :** C'est le ministère des Finances qui négocie les conventions fiscales. M. Castonguay est notre négociateur en chef des conventions fiscales. Nous négocions de bonne foi et espérons que nos partenaires font de même.

Dans le cas de l'Italie, je crois que la ratification se heurte à des difficultés de procédure avec leur parlement. Nous ne sommes pas le seul partenaire à une convention fiscale qui se trouve dans cette situation.

In the case of Lebanon, it is a different issue.

**Senator Moore:** Do you speak with a counterpart over there? Do you talk with the legislative clerk in their assembly? How do you know what the status is of a treaty in terms of moving through their system?

**Mr. Lalonde:** We keep in contact with our negotiating partners.

**Senator Moore:** How often do you do that?

**Mr. Lalonde:** I could defer to Mr. Castonguay. However, I would hazard a guess that if everything is going along well, there would be no point in calling them up and bothering them. If it appears there is a problem, then we would be contacting them to discuss that.

In some cases, there is a problem and we have discussed it with them; it has become apparent that matters will not proceed, at least for the time being. However, that is rare.

We have 86 treaties. There has been a problem issue with three in terms of delay of implementation. Frankly, we are in 2006, and Gabon was negotiated in 2005. That is not so bad.

With two other treaties out of the 86, there seems to be some delay. With one of them, there seems to be a rational explanation. The other seems to be that the treaty partner may have changed their mind.

**Senator Moore:** In tab 3, the treaties are listed. At the bottom of the page, it states that negotiations to conclude or update tax treaties have been underway with — and there are 13 countries listed there. Eight of them are not listed in the treaties in force in terms of the 86. These eight that are not listed above, are these new efforts? Have we not had treaties before with these countries?

**Mr. Lalonde:** That is correct.

**Senator Moore:** Those are eight new ones, then.

**Mr. Lalonde:** Yes.

**Senator Moore:** Are these negotiations that we will start or have we been underway for awhile with these countries?

**Mr. Lalonde:** Some of them have been longer than others. Again, it is probably unfair to ask Mr. Castonguay to reply on all these, having come only recently to our branch.

Some of the treaties are negotiated for a period of time. We run into a problem and pretty well we have to say to the other country, "Look, you resolve that problem and come back and see us when you are ready." In some cases, we may have a difficulty in that we just cannot agree to something for which they are asking. In other cases, the process just takes longer than with other countries.

Dans le cas du Liban, la question est de nature différente.

**Le sénateur Moore :** Parlez-vous avec un homologue dans ce pays? Avez-vous des échanges avec le greffier de leur assemblée législative? Comment savez-vous si une convention fiscale conclue avec le Canada suit son cheminement pour être ratifiée dans leur système?

**M. Lalonde :** Nous restons en relations avec nos partenaires de négociations.

**Le sénateur Moore :** À quelle fréquence?

**M. Lalonde :** Je pourrais demander à M. Castonguay de répondre. Toutefois, je vais me risquer à supposer que si tout se déroule bien, il n'y a pas de raison de s'adresser à eux et de les embêter. S'il semble y avoir un problème, nous allons alors entrer en relation avec eux pour en discuter.

Dans certains cas, un problème est apparu et nous en avons discuté avec eux. Il a alors été manifeste que le dossier n'irait pas de l'avant, au moins maintenant. C'est toutefois rare.

Nous avons 86 conventions fiscales. La mise en œuvre de trois a été retardée à la suite de problèmes. Honnêtement, nous sommes en 2006 et le Gabon a négocié en 2005. Ce n'est pas si mal.

Avec deux autres conventions fiscales parmi les 86, il semble y avoir certains retards. Pour une en particulier, il semble y avoir une explication logique. Dans les autres cas, il semble que le partenaire à la convention fiscale pourrait avoir changé d'avis.

**Le sénateur Moore :** Les conventions fiscales sont énumérées sous l'onglet 3. Une note au bas de chaque page précise que les négociations pour conclure ou mettre à jour des conventions fiscales se sont déroulées avec... il y a 13 pays d'inscrits sur la liste. Huit d'entre eux ne figurent pas dans la liste des conventions fiscales en vigueur, la liste des 86. Pour les huit qui ne figurent pas dans la liste ci-dessous, faisons-nous de nouveaux efforts? N'avons-nous pas déjà eu par le passé des conventions fiscales avec ces pays?

**M. Lalonde :** C'est exact.

**Le sénateur Moore :** Il s'agit alors de huit nouveaux.

**M. Lalonde :** Oui.

**Le sénateur Moore :** S'agit-il de négociations que nous allons débiter ou qui sont en cours depuis un certain temps avec ces pays?

**M. Lalonde :** Certaines ont duré plus longtemps que d'autres. Ici encore, il serait injuste de demander à M. Castonguay de répondre à toutes ces questions puisqu'il ne s'est joint à notre direction générale que récemment.

Il arrive de préciser dans les conventions fiscales qu'elles s'appliqueront pour une durée déterminée à l'avance. Nous nous heurtons à un problème et nous avons pour l'essentiel à dire à l'autre pays « Commencez par résoudre ce problème et revenez nous voir quand vous serez prêts ». Dans certains cas, nous éprouvons des difficultés parce que nous ne pouvons pas accepter quelque chose qu'il nous demande. Dans tous les cas, le processus prend plus de temps qu'avec les autres pays.

**Senator Moore:** We have treaties in force with the United States, but it is also listed here among these others as under way. Did the tax treaty we have with the United States expire?

**Mr. Lalonde:** No. It is still in place, but we would like to renegotiate.

**Senator Moore:** Are there aspects of it that we want to bring up to date?

**Mr. Lalonde:** That is correct.

**Senator Moore:** How long have those discussions been going on?

**Mr. Lalonde:** They have been ongoing for some time. I believe the last treaty negotiated there was an addendum or a provision that said we would be coming back to the table to renegotiate items. Those negotiations have taken probably longer than we would have expected and maybe even longer than the U.S. would have expected.

**Senator Moore:** When did they begin?

**Mr. Castonguay:** In 1998.

**Mr. Lalonde:** It has been a number of years.

**Senator Moore:** They are doing worse than Gabon.

**Mr. Lalonde:** It works both ways. It is an important treaty. We want to be careful with what we are doing.

**Senator Moore:** To go back to what Senator Eyton was saying: Will this always be this way with the U.S. document? Will it always be not totally agreed upon?

**Mr. Lalonde:** We certainly hope not.

**Senator Moore:** They keep chipping away. Will we see a date when it will be concluded, and we can put it to rest for awhile?

**Mr. Lalonde:** We are hoping that negotiations can be concluded soon, but it is a bilateral process. It requires the agreement of not only the U.S., but also of the Canadian government. There are important issues that we hope to resolve soon, but still remain outstanding.

As you can appreciate, treaty negotiations are closely guarded between Canada and our treaty partners. I cannot go deeper into the issues.

**Senator Moore:** Since 1998, we have gone through various federal administrations in Canada. Do you have to start all over when a new administration comes in?

**Mr. Lalonde:** We have to inform the new administration coming in what the state of play is and what the current issues are, yes.

**Senator Moore:** Does that throw us back, not necessarily to the start, but is it causing us problems in getting this concluded?

**Le sénateur Moore :** Nous avons des conventions fiscales en vigueur avec les États-Unis, mais, d'après la liste, elles font partie de celles qui sont en cours de négociation. La convention fiscale qui s'appliquait avec les États-Unis a-t-elle pris fin?

**M. Lalonde :** Non. Elle est toujours en vigueur mais nous aimerions la renégocier.

**Le sénateur Moore :** Y a-t-il certains aspects de cette convention que nous voudrions mettre à niveau?

**M. Lalonde :** C'est exact.

**Le sénateur Moore :** Combien de temps ces discussions ont-elles duré?

**M. Lalonde :** Un certain temps. Je crois que la dernière convention que nous avons négociée avec eux était un addendum ou une disposition qui précisait que nous allions revenir à la table pour négocier à nouveau les points. Ces négociations ont probablement pris plus de temps que nous ne l'avions prévu et probablement plus de temps que les États-Unis ne s'y attendaient.

**Le sénateur Moore :** Quand ont-elles commencé?

**Mr. Castonguay :** En 1998.

**M. Lalonde :** Cela fait longtemps.

**Le sénateur Moore :** Ils sont plus mauvais que le Gabon.

**M. Lalonde :** Cela marche dans les deux sens. C'est une convention fiscale importante. Nous voulons faire attention à ce que nous faisons.

**Le sénateur Moore :** Pour revenir à ce que le sénateur Eyton disait, en sera-t-il toujours ainsi avec la convention fiscale avec les États-Unis? Ne fera-t-il jamais l'objet d'un accord total?

**M. Lalonde :** Nous espérons bien que ce ne sera pas le cas.

**Le sénateur Moore :** Ils continuent à réduire petit à petit la portée. Fixera-t-on un jour une date pour sa conclusion, afin que nous puissions le mettre de côté pendant un certain temps?

**M. Lalonde :** Nous espérons que les négociations se terminent sous peu, mais c'est un processus bilatéral. Il faut non seulement l'accord des États-Unis, mais également celui du gouvernement canadien. Il reste des questions importantes que nous espérons résoudre sous peu, mais il en reste encore en suspens.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, les négociations de conventions fiscales font l'objet d'une surveillance attentive du Canada et de ses partenaires à ces conventions. Je ne peux pas approfondir ces questions.

**Le sénateur Moore :** Depuis 1998, nous avons connu plusieurs administrations fédérales au Canada. Devez-vous recommencer à zéro à chaque fois qu'une nouvelle administration s'installe?

**M. Lalonde :** Nous devons informer la nouvelle administration des questions en jeu et d'actualité.

**Le sénateur Moore :** Devons-nous retourner en arrière, pas nécessairement au début, mais cela retarde-t-il la conclusion des ententes?

**Mr. Lalonde:** No, I would not say that that is causing problems. It is difficult for me to go into any more detail as to what the issues are.

**Senator Moore:** Are we getting close? Is it imminent?

**Mr. Lalonde:** We keep on saying so.

**Senator Moore:** Without giving away trade secrets, where are we?

**Mr. Lalonde:** The economic statement of 2005 indicated that we thought we were close, and I believe we still do feel we are close.

**The Chairman:** He is saying hope springs eternal.

**Senator Goldstein:** I recall from another life that the Income Tax Act makes a distinction between loans of a term of less than five years and loans of a term more than five years, with respect to withholding tax on interest on those loans. Does that distinction continue to be reflected in these treaties?

**Mr. Lalonde:** The treaties themselves do not reflect that distinction. As you pointed out, it is a provision in the Income Tax Act. I believe you are referring to subparagraph 212(1)(b)(vii).

**Senator Goldstein:** That is the only number I know in the Income Tax Act. I do not want anybody to be impressed.

**Mr. Lalonde:** I guess I have to admit to the same thing.

**The Chairman:** I would like to return to the Mexico question. As an aside, Senator Eyton is probably one of the outstanding experts on Canada-Mexico trade as he was instrumental in assisting in the negotiation of that treaty. Thus, we have here one of our resident founding fathers when it comes to this relationship, which has been positive. When we examine the statistics between Canada and the United States, our numbers and your numbers are the same. Canada's fifth most important export market is Mexico; its third most important source of imports in 2005 is Mexico. Our bilateral trade with Mexico is now \$17 billion. Senator Eyton, that is a 218 per cent increase since NAFTA was entered into. Thank you very much for that.

Having said that, our direct investment relationships are not as good; Canadian direct foreign investment in Mexico was valued at \$3.1 billion in 2005. I am not sure where that stands in terms of our sourcing for direct foreign investment.

On the Mexican side, even though we are, as I say, their fifth most important export market and our third most important import market, when it comes to Mexico's direct foreign investment as an investor in Canada, they are twenty-eighth.

**M. Lalonde :** Non, je ne dirais pas que cela cause de problèmes. Il serait délicat pour moi de vous donner plus de détails sur la nature des questions.

**Le sénateur Moore :** Approchons-nous du résultat? Est-il imminent?

**M. Lalonde :** Nous continuons à le dire.

**Le sénateur Moore :** Sans divulguer de secrets commerciaux, où en sommes-nous?

**M. Lalonde :** L'exposé économique de 2005 précisait que nous estimions être proches du résultat, et je crois que nous avons encore ce sentiment.

**Le président :** Il nous dit que l'espérance est toujours vivace.

**Le sénateur Goldstein :** Je me rappelle avoir appris dans une autre vie que la Loi de l'impôt sur le revenu établit une distinction entre les prêts d'une durée inférieure à cinq ans et ceux supérieurs à cinq ans pour le calcul de la retenue d'impôt sur les intérêts attachés à ces prêts. Cette distinction est-elle toujours conservée dans ces conventions fiscales?

**M. Lalonde :** Les conventions fiscales elles-mêmes ne font pas cette distinction. Comme vous l'avez indiqué, c'est une disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je crois que vous faites référence au sous-alinéa 212(1)(b)(vii).

**Le sénateur Goldstein :** C'est le seul alinéa que je connais dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Je ne veux pas que cela vous impressionne.

**M. Lalonde :** Je dois admettre qu'il en est de même pour moi.

**Le président :** J'aimerais revenir à la question du Mexique. Il se trouve que le sénateur Eyton est probablement l'un des meilleurs spécialistes du commerce Canada-Mexique puisqu'il a joué un rôle dans la négociation de l'ALENA. Nous avons donc parmi nous notre propre « père fondateur » quand il s'agit de cette relation, et cela a été très utile. Quand nous comparons les statistiques entre le Canada et les États-Unis, nos chiffres et les vôtres sont les mêmes. Le cinquième plus important marché d'exportation du Canada est le Mexique et, en 2005, ce pays était notre troisième plus importante source d'importations. Nos échanges commerciaux bilatéraux avec le Mexique sont maintenant de 17 milliards de dollars. Sénateur Eyton, cela fait une hausse de 218 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA. Il y a là de quoi vous remercier.

Cela dit, nos relations dans le domaine des investissements directs ne sont pas aussi bonnes. Les investissements étrangers directs du Canada au Mexique étaient évalués à 3,1 milliards de dollars en 2005. Je ne peux pas vous dire avec certitude la part du Mexique dans les investissements directs étrangers venant chez nous.

En ce qui concerne le Mexique, même si nous sommes, comme je l'ai rappelé, leur cinquième plus important marché d'exportation et s'il représente pour nous notre troisième plus important marché d'importation, dans le domaine des investissements directs étrangers au Canada, le Mexique vient en 28<sup>e</sup> place.

There is a disconnect between the trade relationships and the merchandise relationships, not on the Canadian side, but on the Mexican side.

We have to do everything to make flows of capital between our countries more efficient and productive. Does the difference between the Canada and the U.S. on this particular issue place Canada at a relative disadvantage in attracting Mexican foreign direct investment?

**Mr. Lalonde:** Which provision are you wondering about?

**The Chairman:** We are talking about the withholding number. The United States is zero, while we still have that 5 per cent cap. We are just talking about Canada-Mexico.

**Mr. Lalonde:** In deciding to invest in any country, the withholding tax rate is important, as is the domestic rate. You will have noticed that in the last two budgets, we have been promoting, what we refer to as, the Canadian tax advantage; trying to bring our tax rate below that of the U.S. There are a number of other important features.

**The Chairman:** I understand that. I do not mean to interrupt, but would it be fair to say that this might be one factor that would slow down direct foreign investment with Mexicans in Canada?

**Mr. Lalonde:** I do not have the figures at my fingertips, but I would be interested as well to see what kind of figures there are for direct foreign investment from Mexico into the U.S. I would expect that Mexico would be a net receiver of foreign investment rather than a net provider of foreign investment, given the economics of that nation. I would not agree that that was forming an impediment in the absence of comparing all the variables.

**The Chairman:** Could it be a factor?

**Mr. Lalonde:** At the margin, if everything else were equal, it is possible that it could be a factor, but we have to look at other areas, such as the domestic tax rate, the economic conditions, the availability of skilled labour, education and health care in the country in which we are about to invest. Canada has many advantages. The withholding tax rate is one factor to take into account. I believe that we are moving in the right direction, although perhaps not as fast as some senators would prefer.

**The Chairman:** I appreciate that.

I wanted to get that on the record. As you know, we are consistently trying to analyze all legislation that comes to us through a productivity prism.

Il y a un déséquilibre entre les échanges commerciaux et les échanges de marchandise, pas du côté canadien mais du côté mexicain.

Nous devons tout faire pour que les flux de capitaux entre nos pays soient plus efficaces et plus productifs. Est-ce que ce traitement différent de la part du Canada et des États-Unis, dans ce domaine précis, complique relativement la tâche du Canada pour attirer des investissements directs étrangers en provenance du Mexique?

**M. Lalonde :** Quelles sont les dispositions qui vous préoccupent?

**Le président :** Nous parlons du pourcentage des retenues d'impôt. Aux États-Unis, il est de zéro alors que nous avons encore un plafond de 5 p. 100. Nous ne parlons que de la relation Canada-Mexique.

**M. Lalonde :** Le taux de la retenue d'impôt est important, comme le taux d'imposition intérieure, quand il s'agit de décider d'investir dans n'importe quel pays. Vous avez certainement remarqué que, dans les deux derniers budgets, nous avons fait la promotion de ce que nous appelons l'avantage fiscal canadien, soit nos efforts pour parvenir à un taux d'imposition inférieur à celui en vigueur aux États-Unis. Il y a un certain nombre d'autres caractéristiques importantes.

**Le président :** J'en suis bien conscient. Je ne veux pas vous interrompre, mais serait-il juste de dire que c'est là un des éléments qui pourrait ralentir les investissements directs étrangers des Mexicains au Canada?

**M. Lalonde :** Je n'ai pas les chiffres à la portée de la main, mais je serais également curieux de voir les chiffres des investissements directs étrangers du Mexique aux États-Unis. Je suppose que le Mexique serait un bénéficiaire net des investissements étrangers plutôt qu'un fournisseur net, étant donné les caractéristiques économiques de ce pays. Je ne crois pas qu'on puisse dire que cela constitue un frein en l'absence de comparaison de toutes les variables.

**Le président :** Cela pourrait-il jouer un rôle?

**M. Lalonde :** À la marge, si tous les autres paramètres étaient identiques, il est possible que cela joue un rôle, mais il faudrait regarder d'autres aspects, comme le taux d'imposition intérieure, les situations économiques, la disponibilité de main-d'œuvre compétente, l'éducation et les soins de santé dans le pays dans lequel vous envisagez d'investir. Le Canada présente de nombreux avantages. Le taux de retenue d'impôt n'est qu'un des éléments à prendre en compte. Je crois que nous allons dans la bonne direction, peut-être pas aussi rapidement que certains sénateurs le voudraient.

**Le président :** Je le sais.

Je voulais que cela figure au procès-verbal. Comme vous le savez, nous nous efforçons en permanence d'analyser toutes les législations qui nous sont soumises à travers le prisme de la productivité.

**Senator Eyton:** I believe we all support the thrust of these treaties and encourage you to do even more. That is the tenor of the comment today.

In the schedule, I see the rate of withholding on royalty payments between the three countries that we are talking about. The rate limitation that generally applies is 10 per cent across the board. However, a very important part of being more productive and of competing well is software patents and know-how. There is a special rate for software patents and know-how in relation to Finland, which is zero. I would have thought that was good. It encourages people to work with each other, to have a free marketplace where patents, royalties and know-how can be exchanged. It seems to me that that is a good policy reason for putting that in place.

At the same time, there is no special rate for software patents and know-how in both Mexico and Korea. I will leave Korea aside for the moment. In Mexico, because of NAFTA, and because of the trading relationships, it would make tremendous sense to have a special rate, just like Finland, of zero. It is not there, and that is not what the treaty says now. However, for the record, I personally believe that that is something we should try for in future negotiations, and perhaps the committee will come to that conclusion as well.

**Mr. Lalonde:** Our policy is to seek a withholding tax rate of zero for that. However, as indicated before, we cannot impose treaties on other countries; we have to negotiate them, and there is a give-and-take.

**The Chairman:** Out of curiosity, there seems to be an element of discrimination in these treaties that you might want to address. The maximum rate of withholding tax on periodic pension payments is 20 per cent in the proposed treaty with Finland, and it is 15 per cent in the proposed treaties with Mexico and Korea. Could you explain the difference in the government's policy approach to those differing numbers? I find curious that pension payments attract a higher withholding rate than other payments, but that is another issue. Perhaps you could give us an explanation of that as well.

**Mr. Lalonde:** As to why the rates are different, again, we negotiate treaties and, therefore, one cannot expect the rates to be consistent across all countries. As to why we would have a high withholding tax rate on pensions, consider, for example, Canadian resident taxpayers who generate a pension entitlement while in Canada and then move to Finland, Mexico or Korea for their retirement. When they were in Canada, they received tax recognition for their pension payments. If those payments are received by a Canadian resident, they are taxable in Canada at normal Canadian tax rates in recognition of the fact that they were at one point deductible in Canada to produce the capital

**Le sénateur Eyton :** Je pense que nous appuyons tous l'orientation de ces conventions fiscales et que nous vous encourageons à en faire encore plus. C'est la nature du commerce aujourd'hui.

Je vois, à l'annexe, le taux de retenue sur les versements de redevances entre les trois pays dont nous parlons. Ce taux est généralement plafonné à 10 p. 100. Toutefois, un élément très important d'une productivité accrue et d'une meilleure capacité concurrentielle réside dans les brevets déposés sur des logiciels et dans le savoir-faire. Il y a un taux spécial pour les brevets et le savoir-faire en matière de logiciels dans le cas de la Finlande, et c'est zéro. J'aurais cru que c'était une bonne chose. J'incite les gens à collaborer entre eux, à se doter d'un marché libre dans lequel les brevets, les redevances et le savoir-faire peuvent être échangés. Il me semble que c'est un bon motif de politique pour adopter ce genre de mesure.

En même temps, il n'y a pas de taux spécial pour les brevets et le savoir-faire en matière de logiciels dans les conventions fiscales conclues avec le Mexique et avec la Corée. Je laisse le cas de la Corée de côté pour l'instant. Au Mexique, à cause de l'ALENA et à cause des relations commerciales, il serait tout à fait logique de disposer d'un taux spécial, comme en Finlande, fixé à zéro. Il n'y en a pas, et ce n'est pas ce que la convention fiscale dit pour l'instant. Toutefois, pour référence, je suis d'avis que c'est quelque chose que nous devrions essayer lors des négociations à venir, et le comité pourrait peut-être parvenir également à cette conclusion.

**M. Lalonde :** Nous avons pour politique de tenter de parvenir à un taux de retenue d'impôt de zéro dans ce domaine. Toutefois, comme je l'ai indiqué auparavant, nous ne pouvons pas imposer une convention fiscale à un autre pays, nous devons négocier avec lui et cela impose des concessions mutuelles.

**Le président :** Par curiosité, il semble y avoir un élément de discrimination dans ces conventions fiscales que vous pourriez peut-être vouloir résoudre. Le taux maximum de retenue d'impôt sur les paiements de pension périodiques est de 20 p. 100 dans la convention envisagée avec la Finlande, et il est de 15 p. 100 dans les conventions envisagées avec le Mexique et la Corée. Pourriez-vous nous expliquer l'écart entre les approches politiques du gouvernement pour justifier ces chiffres différents? Je trouve curieux que les paiements de pensions se voient imposer un taux de retenue d'impôt supérieur aux autres paiements, mais c'est là une autre question. Peut-être pourriez-vous nous expliquer cela également.

**M. Lalonde :** Quand on veut savoir pourquoi les taux sont différents, là encore, c'est parce que les conventions fiscales font l'objet de négociations et nous ne pouvons donc pas nous attendre à ce que les taux soient les mêmes pour tous les pays. Quant à savoir pourquoi nous devrions avoir un taux de retenue d'impôt élevé sur les pensions, prenez, par exemple, des contribuables résidant au Canada qui génèrent un droit à pension quand ils sont au Canada puis déménagent en Finlande, au Mexique ou en Corée à leur retraite. Lorsqu'ils étaient au Canada, ils ont bénéficié d'un allègement fiscal pour leurs versements de pension. Si ces versements vont à des résidents canadiens, ils sont

required to generate the pension. As a result, we would look to have a higher withholding tax rate when those amounts leave the country.

It is a little different from when we have a withholding tax on dividends, where the income earned by the corporation has already been taxed. This is just a subsequent tax on the dividend leaving the country.

**The Chairman:** Thank you for putting that on the record. It was a question that some pensioners might want to have addressed.

I thank the witnesses very much.

There being no further questions, is it agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill S-5, to implement convention and protocols concluded between Canada and Finland, Mexico and Korea for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion with respect to taxes on income?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 1 stand?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 2 in Part 1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 3 in Part 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 4 to 6 in Part 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall Schedule 1 carry?

**Hon. Senator:** Agreed.

**The Chairman:** Shall Schedule 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall Schedule 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Is it agreed that Bill S-5 be adopted without amendment?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Is it agreed that I report Bill S-5 at the next sitting of the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

imposables au Canada au taux normal d'imposition pour les Canadiens afin de tenir compte du fait qu'ils ont été à un moment déductibles au Canada afin d'accumuler les capitaux nécessaires pour générer la pension. C'est pourquoi nous nous efforcerions d'avoir un taux de retenue d'impôt plus élevé quand ces montants quittent le pays.

La situation est un peu différente du cas de retenue d'impôt sur les dividendes puisque les revenus gagnés par l'entreprise ont déjà été imposés. Il s'agit juste d'une imposition ultérieure sur les dividendes qui quittent le pays.

**Le président :** Je vous remercie de nous avoir fourni ces précisions. Certains retraités pourraient apprécier que nous l'ayons abordée.

Je remercie beaucoup les témoins.

Comme il n'y a plus de questions, les membres conviennent-ils de passer à l'étude article par article du projet de loi S-5, Loi mettant en œuvre des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Finlande, le Mexique et la Corée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 2 de la partie 1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 3 de la partie 2 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Les articles 4 à 6 de la partie 3 sont-ils adoptés?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'annexe 1 est-elle adoptée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'annexe 2 est-elle adoptée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'annexe 3 est-elle adoptée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Acceptez-vous que le projet de loi S-5 soit adopté sans amendement?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Acceptez-vous que je fasse rapport sur le projet de loi S-5 à la prochaine séance du Sénat?

**Des voix :** D'accord.

**The Chairman:** Thank you very much. This has been a very productive day at the Senate.

The committee adjourned.

---

OTTAWA, Thursday, November 23, 2006

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:50 a.m. to examine and report on issues dealing with interprovincial barriers to trade.

**Senator Jerahmiel S. Grafstein** (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

**The Chairman:** I welcome everyone here today. I want to welcome our audience from coast to coast. We are also on the Internet, which takes us beyond Canada and around the world.

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce today is examining once again the interprovincial trade barriers that exist in Canada and, more particularly, the extent to which those interprovincial trade barriers are limiting the growth and profitability of affected sectors, as well as the ability of businesses in affected provinces jointly and with relevant U.S. states to form economic regions that would enhance prosperity for all.

This committee remains concerned that the barriers between the various provinces inhibit the development of a competitive, productive and effective national marketplace. We believe the topic of internal barriers to trade is critically important as we seek a prosperous future for all Canadians. The barriers, in our view, often increase costs for businesses and ultimately for consumers and may lead to inefficiencies that reduce competitiveness and productivity.

Certainly, we need to focus on actions that will enhance competitiveness and productivity. Canada is not moving in the right direction. There was an interesting article in *Maclean's* magazine this week indicating that Canada is slipping again in terms of worldwide competitiveness and productivity. Therefore, it is urgent for our committee to look at those areas to see whether we can help remove internal barriers to trade that are inhibiting the achievement of the goal we all want, which is growth and prosperity for all Canadians.

Today, we are delighted to have before us Mr. Nigel Byars, Executive Vice-President of the Canadian Institute of Chartered Accountants, and Ms. Anne-Marie Hubert, Partner, Ernst & Young.

Welcome.

**Nigel Byars, Executive Vice-President, Canadian Institute of Chartered Accountants:** Mr. Chairman and members of the committee, on behalf of Canada's 71,000 chartered accountants, thank you for the opportunity to speak to you today on the issue of interprovincial barriers to trade.

**Le président :** Merci. Ce fut une journée très productive au Sénat.

La séance est levée.

---

OTTAWA, le jeudi 23 novembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 10 h 50 pour examiner, afin d'en faire rapport, les obstacles au commerce interprovincial.

**Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à tous. Je tiens à souhaiter en particulier la bienvenue à nos auditeurs d'un océan à l'autre. Nous sommes également sur Internet, ce qui nous fait franchir les frontières du Canada pour rejoindre le monde entier.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce étudie encore une fois les obstacles au commerce interprovincial qui existent au Canada et, plus particulièrement, la mesure dans laquelle ces obstacles au commerce interprovincial limitent la croissance et la rentabilité des secteurs touchés ainsi que la possibilité, pour les entreprises des provinces et des États américains touchés, de former des régions économiques susceptibles de favoriser la prospérité générale.

Ce comité reste préoccupé du fait que les obstacles entre les différentes provinces empêchent l'épanouissement d'un marché national concurrentiel, productif et efficace. Nous considérons que les obstacles intérieurs au commerce sont un sujet d'une importance capitale dans le contexte de la recherche d'un avenir prospère pour tous les Canadiens. À notre avis, ces obstacles ont souvent pour effet d'alourdir les coûts des entreprises ainsi que les prix acquittés par les consommateurs, et d'engendrer des inefficacités préjudiciables à la compétitivité et à la productivité.

Il faut absolument mettre l'accent sur les mesures qui vont améliorer la compétitivité et la productivité. Le Canada n'évolue pas dans la bonne direction. Il y avait cette semaine, dans le magazine *Maclean's*, un article intéressant où on pouvait lire que le Canada perd encore du terrain en matière de compétitivité et de productivité à l'échelle mondiale. Il est donc urgent, pour notre comité, d'étudier ces questions pour voir si nous pouvons contribuer à supprimer les obstacles intérieurs au commerce qui nous empêchent d'atteindre notre objectif commun, à savoir la croissance et la prospérité pour tous les Canadiens.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir M. Nigel Byars, vice-président exécutif de l'Institut canadien des comptables agréés, et Anne-Marie Hubert, associée de la firme Ernst & Young.

Soyez les bienvenus.

**Nigel Byars, vice-président exécutif, Institut canadien des comptables agréés :** Monsieur le président et membres du comité, au nom des 71 000 comptables agréés du Canada, je vous remercie de nous donner la possibilité de vous entretenir aujourd'hui de la question des obstacles au commerce interprovincial.

Fundamentally, Canada's chartered accountants believe the concept of free trade should be the foundation for both domestic and international trade arrangements. However, we believe it is important to stress the need for caution. In our striving for the ideal of a domestic free market open to unrestricted competition, it is critically important to remember that not all standards and regulations are inherently bad, nor are they necessarily anti-competitive, particularly where the standards and regulations are present for the specific purpose of protecting the public.

[Translation]

The 1994 Agreement on Internal Trade sought to promote an open, efficient and stable domestic market to promote long-term job creation, economic growth and stability. The federal and provincial governments have made progress on trying to reduce non-tariff internal barriers since the signing of the agreement. In some areas the progress has been significant, while in others it has been less so.

[English]

In an effort to gain further benefits for the economies of both provinces, the recent Trade, Investment and Labour Mobility Agreement, signed in April 2006 between the Alberta and British Columbia governments, seeks to eliminate barriers to trade, investment and labour mobility. Other provincial governments have expressed an interest in becoming parties to this or a similar agreement.

The Council of the Federation, which met in Halifax this past September, announced the collective commitment of the provincial premiers to resolve long-standing challenges related to domestic trade barriers and agreement on an ambitious action plan to ensure Canadians will be able to work anywhere in Canada without mobility restrictions by April 1, 2009.

It is clear that there is a desire on the part of governments to remove internal non-tariff barriers and promote competition domestically, an objective that Canada's chartered accountants endorse.

A study conducted by the Conference Board of Canada and referenced in its May 2006 report, "Death by a Thousand Paper Cuts: The Effect of Barriers to Competition on Canadian Productivity," noted that the most common barriers cited by survey respondents were standards and regulations and that procurement appointments and labour mobility were also high on the list.

Interestingly, the report noted that very little research has been carried out on the productivity effects of eliminating or lowering the burdens created by NTBs, non-tariff barriers, and concluded that, for the services sector as a whole, which represents two thirds of the Canadian economy, barriers to competition do not appear to explain Canada's lower productivity performance vis-à-vis the United States.

Essentiellement, les comptables agréés du Canada croient que le principe du libre-échange doit servir de fondement aux accords nationaux et internationaux sur le commerce. Nous croyons néanmoins qu'il est important d'insister sur la prudence. En quête de l'idéal d'un marché intérieur libre, il est essentiel de nous rappeler que toutes les normes et tous les règlements ne sont pas mauvais en soi, ni forcément nuisibles à la concurrence, surtout lorsque les normes et les règlements sont là expressément pour protéger la population.

[Français]

L'Accord sur le commerce intérieur à partir de 1994 visait à favoriser un marché intérieur ouvert, efficient et stable afin de faciliter la création d'emplois, la croissance économique et la stabilité, et ce à long terme. Depuis sa signature, les gouvernements fédéral et provinciaux ont réalisé des progrès tantôt considérables, tantôt moins significatifs en vue de la réduction des barrières non tarifaires internes.

[Traduction]

Dans un effort pour apporter de nouveaux avantages aux économies des deux provinces, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont signé récemment, en avril 2006, un accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'oeuvre, qui vise à éliminer les obstacles au commerce, à l'investissement et à la mobilité de la main-d'oeuvre. D'autres gouvernements provinciaux ont dit souhaiter adhérer à cet accord ou à un accord semblable.

Le Conseil de la Fédération, qui s'est réuni à Halifax en septembre dernier, a annoncé un engagement collectif des premiers ministres provinciaux à surmonter les défis que posent depuis longtemps les obstacles au commerce intérieur à un accord sur un plan d'action ambitieux qui permettra aux Canadiens de travailler d'un bout à l'autre du Canada sans restriction à leur mobilité d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Il est clair que les gouvernements souhaitent abolir les obstacles non tarifaires dans les échanges intérieurs, objectif appuyé par les comptables agréés du Canada.

Une étude réalisée par le Conference Board du Canada et dont il est question dans son rapport de mai 2006 intitulé « Death by a Thousand Paper Cuts — The Effect of Barriers to Competition on Canadian Productivity », révèle que l'obstacle le plus courant signalé par les répondants lors d'une enquête, ce sont les normes et les règlements, et que les politiques sur l'approvisionnement et la mobilité de la main-d'oeuvre se situent également parmi les obstacles les plus importants.

Chose curieuse, le rapport fait observer que très peu de recherches ont été faites au sujet des effets sur la productivité de l'élimination ou de l'allègement du fardeau que constituent les obstacles non tarifaires, et conclut que dans le secteur des services dans son ensemble, qui représente les deux tiers de l'économie canadienne, les obstacles à la concurrence ne semblent pas expliquer que le Canada ait de moins bons résultats que les États-Unis sur le plan de la productivité.

*[Translation]*

We believe that not all standards and regulations are inherently bad, nor are they necessarily anti-competitive. Particularly when the standards and regulations are present for the specific purpose of protecting the public. It is this aspect of both the AIT and TILMA documents that we wish to bring to your attention.

*[English]*

Article 701 of the AIT focuses on enabling any worker qualified for an occupation in a province to be granted access to employment opportunities in that occupation in any other province. Article 13.1 of the TILMA document states that any worker certified for an occupation by a regulatory authority of a party shall be recognized as qualified to practise that occupation by the other party.

Canada's chartered accountants endorse labour mobility. In fact, years ago we harmonized our accreditation process to ensure that CAs can freely move across Canada and work in all provinces. Although we support the merits of trying to enhance labour mobility, we bring to your attention the important need to recognize that provisions such as article 13.1 of TILMA could lead inevitably to the risk that standards of qualification for professionals are thereby reduced to the lowest level prevailing in the country.

As provincial standards for regulation of professions are not uniform to begin with, this provision essentially makes the lowest of the standards that may exist in Canada acceptable as the base of qualification — essentially a race to the bottom, if you will. We do not believe that this is consistent with the obligation of legislators and governments nor of the professions themselves to ensure that the public is protected.

*[Translation]*

Let me expand on this point. As you are aware, professions in Canada are regulated under provincial law. Accordingly, chartered accountants in a province must be members of the Institute/Ordre of Chartered Accountants of that province and are subject to the rules of professional conduct of that Institute/Ordre.

The Institute/Ordre of Chartered Accountants in Canada have harmonized the educational and work experience standards for qualification to membership in the CA profession. As a result, there are established reciprocity arrangements that permit a member in good standing of one institute/ordre to obtain membership in institute/ordre in another province. As a further aid to labour mobility, the CA profession has a well-developed methodology for recognizing the equivalency of the education and work experience of professionals from other countries and has mutual recognition agreements in place with many of our international counterparts that enable foreign professionals with

*[Français]*

A notre avis, les règlements et les normes ne sont pas tous foncièrement mauvais, pas plus qu'ils ne font nécessairement obstacle à la concurrence et encore plus particulièrement lorsqu'ils sont adoptés dans le but précis de protéger le public. C'est cet aspect de la AIT et de TILMA que nous souhaitons porter à votre attention.

*[Traduction]*

L'article 701 de l'ACI tend à faire en sorte que tout travailleur qualifié pour exercer un métier ou une profession dans une province ait accès aux postes ouverts dans son champ d'activité dans toute autre province. Le paragraphe 13(1) du TILMA précise que tout travailleur accrédité pour exercer un métier ou une profession par un organisme de réglementation d'une partie à l'Accord est reconnu comme qualifié pour exercer le même métier ou la même profession par l'autre partie.

Les comptables agréés du Canada sont favorables à la mobilité de la main-d'oeuvre. Il y a des années, nous avons harmonisé notre processus d'accréditation pour que les comptables agréés puissent se déplacer librement au Canada et travailler dans toutes les provinces. Tout en reconnaissant la valeur des efforts visant à améliorer la mobilité de la main-d'oeuvre, il est important de reconnaître que cette disposition, c'est-à-dire le paragraphe 13(1) du TILMA et d'autres dispositions semblables, comporte inévitablement le risque que les normes de qualification des professionnels soient ramenées au plus bas niveau qui existe dans l'ensemble du pays.

Comme, au départ, les normes provinciales à cet égard ne sont pas uniformes, cette disposition a pour effet de faire des normes les plus basses qui peuvent exister au Canada celles qui sont acceptables comme base de qualification professionnelle. En d'autres termes, il y a une course au plus bas dénominateur commun. Il ne nous semble pas que cela soit conforme à l'obligation qu'ont les législateurs et les gouvernements, et non les professions elles-mêmes, de protéger la population.

*[Français]*

Permettez-moi de m'étendre sur cette question. Comme vous le savez, au Canada, la réglementation des professions est de compétence provinciale. Par conséquent, les comptables agréés d'une province doivent être membres de l'institut ou de l'Ordre des comptables agréés de ladite province. Ils sont soumis aux règles de déontologie de l'institut ou de l'ordre en question.

Les instituts et ordres de comptables agréés du Canada ont harmonisé les normes de formation et d'expérience auxquelles toute personne doit satisfaire pour être admise au sein de la profession de CA. Des accords de réciprocité ont donc été conclus pour permettre à un membre en règle d'un institut ou autre de devenir membre d'un autre institut ou ordre provincial afin de favoriser davantage la mobilité de la main-d'oeuvre. La profession de CA s'appuie sur une méthode bien établie pour reconnaître l'équivalence de la formation et l'expérience pratique des professionnels d'autres pays. Elle conclut avec nombre de ces homologues dans le monde des accords de reconnaissance

equivalent education and experience coming to Canada to obtain the CA designation and enables Canadians working abroad to obtain the corresponding designation in that country.

[English]

The institutes/ordre have also harmonized the rules of professional conduct to which members of the CA profession are subject.

The rules of professional conduct govern the responsibilities of chartered accountants to those persons to whom professional services are provided, to the public and to colleagues, in respect of the characteristics of a profession, principles governing the conduct of members and students, principles governing the responsibilities of professional firms, and personal character and ethical conduct. These rules apply to all members irrespective of the type of professional services being offered.

The rules of professional conduct as a whole flow from the obligations of chartered accountants arising from the necessary reliance of the public generally and the business community in particular on receiving sound and fair financial reporting and competent advice on business affairs.

[Translation]

This focus on protection of the public is most evident in the requirement of members to maintain their level of professional competence; the duty to avoid conflicts of interest and to maintain a state of independence and objectivity.

A uniform mastery of a particular intellectual skill, acquired by lengthy training and education, and a code of ethical conduct that is enforced and designed principally for the protection of the public are paramount attributes that distinguish a profession from other providers of a service.

[English]

The profession and practice of public accountancy is regulated in several provinces by a provincial government agency that determines who should be permitted to practise public accountancy within that jurisdiction. Recently, by example, the Ontario government enacted legislation that created the Public Accountants Council for the purpose of licensing public accountants in Ontario. The Public Accountants Council, which is independent of the accounting profession, adopted a competency-based assessment process that will ensure that high uniform standards of qualification and regulation are maintained by all those practising public accountancy in Ontario. In our view, this form of regulation is imperative to ensure that all those who practise public accountancy in Canada are competent to do so and that the public is protected.

mutuels qui permettent à des professionnels étrangers possédant la formation et l'expérience équivalant à celle d'un CA de venir au Canada et d'obtenir le titre de CA, et à des Canadiens travaillant à l'étranger d'obtenir le titre correspondant dans le pays en question.

[Traduction]

Les instituts ou ordres des comptables agréés au Canada ont également harmonisé les règles de déontologie auxquelles les comptables agréés sont assujettis.

Les règles de déontologie définissent les responsabilités des comptables agréés envers leurs clients, le grand public et leurs collègues, à l'égard des caractéristiques d'une profession; les principes régissant la conduite des membres et des étudiants; les principes qui encadrent les responsabilités des bureaux; les qualités personnelles et la conduite éthique. Ces règles s'appliquent à tous les membres, sans égard au type de services professionnels offerts.

Les règles de conduite professionnelle dans leur ensemble se rattachent aux obligations des comptables agréés qui découlent du fait que le public en général et le milieu des affaires en particulier doivent nécessairement pouvoir compter sur des rapports financiers solides et justes et sur des conseils compétents en affaires.

[Français]

Cet accent sur la protection du public transparaît tout particulièrement dans l'obligation imposée aux membres de maintenir le niveau de compétence professionnelle ainsi que dans l'obligation d'éviter les conflits d'intérêts et de demeurer indépendant et objectif.

La maîtrise uniforme d'une compétence intellectuelle particulière, acquise au prix d'une longue formation théorique et pratique, ainsi que l'existence d'un code de déontologie conçu et appliqué principalement pour assurer la protection du public, sont des caractéristiques primordiales qui distinguent les membres d'une profession des autres prestataires d'un service donné.

[Traduction]

La profession et la pratique de la comptabilité du secteur public sont réglementées dans plusieurs provinces par un organisme du gouvernement provincial qui décide qui doit être autorisé à exercer cette profession dans la province. Ainsi, le gouvernement ontarien a légiféré récemment pour créer le Conseil des experts-comptables, qui assure l'accréditation des experts-comptables du secteur public dans la province. Ce conseil, qui est indépendant de la profession comptable, a adopté un processus d'évaluation fondé sur les compétences, qui assurera le respect de normes uniformes élevées de qualification et de réglementation pour tous ceux qui pratiqueront la comptabilité dans le secteur public en Ontario. À notre avis, cette forme de réglementation est impérieuse si on veut garantir la compétence de tous ceux qui pratiquent cette profession et la protection du public.

It is our belief that this form of regulation should be required uniformly in all jurisdictions in Canada. The freedom to engage in and practise public accountancy should be available to all those who can meet the high uniform standards that are essential to ensure the protection of the public. Maintaining the highest standards is critical, particularly because in Canada not all provinces have a regulatory mechanism for the licensing of those practising public accountancy. In Manitoba, for example, anyone, regardless of their background and without requirement for proof of education and experience or other evidence of required competence, would be permitted to be an auditor. This clearly offers no protection to the public and leads to the risk of declining standards for the recognition of professionals. This weakness needs to be specifically addressed when framing AIT, TILMA or any multi-jurisdictional agreement that affects the standards that protect the public.

[Translation]

A few days ago we voluntarily responded to a survey undertaken by the federal government Commissioner of Competition related to a study of professions. The stated focus is the determining of the extent to which certain professions may use restrictive practices to control entry into their profession and/or to control the conduct of their members. The concern expressed seemingly was based on the presumption that standards and regulations are fundamentally anti-competitive.

[English]

The caution that we again underscore for the committee is that all standards and regulations are not inherently bad, nor are they necessarily anti-competitive, especially where the standards and regulations are established by an independent body, as is the case in Ontario, for the express purpose of protecting the public.

In our quest for the ideal of free and unrestricted trade, we cannot allow ourselves to ignore our obligation to protect the public and must ensure that all those who practise professions meet high uniform standards across the country. We urge the committee in its report of findings to emphasize the importance of ensuring that protection of the public be reinforced as a fundamental principle of internal trade agreements and that the provisions of the AIT and similar interprovincial agreements such as TILMA not be permitted to undermine the high uniform standards required of professionals, particularly those who practise public accountancy in Canada.

This concludes our remarks. Thank you for the opportunity to speak to the committee today.

**The Chairman:** Thank you very much for that very cogent report.

**Senator Angus:** Welcome, and thank you for attending before us. As the chairman stated in his opening remarks, this committee is concerned as a matter of public policy that Canada is slipping

Selon nous, cette forme de réglementation devrait être exigée dans toutes les administrations au Canada. La liberté d'exercer la comptabilité dans le secteur public doit être acquise à tous ceux qui peuvent respecter les normes élevées qui sont essentielles à la protection du public. Il est essentiel de maintenir les normes les plus exigeantes, d'autant plus que, au Canada, toutes les provinces n'ont pas de mécanisme de réglementation pour accréditer ceux qui exercent la profession d'expert-comptable. Au Manitoba, par exemple, n'importe qui, sans égard à ses antécédents et sans qu'on exige des attestations des études ou de l'expérience, ni quelque autre preuve des compétences exigées, peut être vérificateur. Il est clair qu'il n'y a là aucune protection pour le public, et cela représente le risque de faire baisser les normes d'accréditation des professionnels. Il faut tenir compte expressément de cette faiblesse dans l'élaboration de l'ACI, du TILMA ou de tout autre accord entre provinces ou territoires qui a une incidence sur les normes grâce auxquelles le public est protégé.

[Français]

Il y a quelques jours, nous avons nous-mêmes décidé de répondre à un sondage mené par le commissaire de la concurrence du gouvernement fédéral, dans le cadre d'une étude sur les professions. L'objectif de l'enquête était de déterminer les mesures dans lesquelles certaines professions utiliseraient des pratiques restrictives pour contrôler l'admission de nouveaux membres ou la conduite de leurs membres. La préoccupation exprimée reposait, semble-il, sur la présomption que les normes et règlements constituent fondamentalement des obstacles à la concurrence.

[Traduction]

Nous réitérons notre mise en garde : toutes les normes et tous les règlements ne sont pas mauvais en soi et ils ne sont pas nécessairement contraires à la concurrence, surtout lorsqu'ils sont établis par un organisme indépendant, comme c'est le cas en Ontario, expressément pour protéger le public.

Dans notre quête de l'idéal d'échanges libres et sans restrictions, nous ne pouvons nous permettre de faire abstraction de notre obligation de protéger le public, et nous devons veiller à ce que tous ceux qui exercent des professions respectent des normes élevées dans l'ensemble du Canada. Nous exhortons le comité à insister dans son rapport sur le fait qu'il est important de s'assurer que la protection du public est renforcée, comme principe fondamental des accords de commerce intérieur, et que les dispositions de l'ACI et d'accords interprovinciaux semblables, tel le TILMA, ne minent pas les normes uniformes élevées dont ont besoin les professionnels, surtout ceux qui pratiquent la comptabilité publique au Canada.

Voilà qui met fin à nos observations. Merci de nous avoir permis de nous adresser au comité.

**Le président :** Merci beaucoup de ce remarquable rapport.

**Le sénateur Angus :** Soyez les bienvenus, et merci de vous joindre à nous. Comme l'a dit le président dans sa déclaration liminaire, notre comité se préoccupe du fait que le Canada ait pris

behind many of our colleagues in the OECD in matters of productivity and the like. These barriers that exist internationally also seem to be prevalent in the country in which we live — which is why we are focusing on this subject. I understand you have been following our hearings, and we are pleased to know that. You probably have read the transcript of the association of CGAs. I notice Ms. Hubert is nodding her head.

As long as I have been on the Banking Committee, which goes back to 1993, there has been an issue in Canada amongst the two major accounting organizations. It was brought more into focus than ever before in that evidence to which I have referred, and it seemed to me to be particularly focused within the province of Quebec, from which I hail, and I suspect Ms. Hubert does also.

I do not care who answers this question. Give us your own characterization. You are chartered accountants, the key word as I understand it being “chartered.” You have talked here about public accountancy and you have indicated the new Ontario statute that strives for standards, which are, of course, very good things — we all want the best professionals. Then you refer to Manitoba, where anyone can hang up their card as accountants, so the CGAs have no problems in Manitoba. You can have your office next door to the CA, and you people, if I understand well, will compete openly, the two fields, if you will, or the two types of public accountants in Canada.

In any event, we are troubled by this. We have listened carefully to their evidence, but we wanted you to have a full and open opportunity to help us understand better.

I am reading into your remarks, Mr. Byars, that you agree the status quo is not the answer. I am pleased about that.

I turn it over to either or both of you for your comments, generally, on the ongoing issue and your view as to how it can be resolved.

**Mr. Byars:** If I could start, the essence of the message that we are trying to deliver — and using your example to illustrate it — it is not about whether a particular designation should have a right or not. The issue is about the need to establish and maintain uniform, acceptable high standards of qualifications for professions. Anyone who meets those qualifications, regardless of what underlying designation they may have, if they meet that high uniform standard to qualify for that professional activity, should have the right to do so.

In my view, I do not think that the determining factor is the designation of origin, so to speak. The issue is this: Is there a standard of competence that is equivalent to the standard that is expected for those who are practising that profession?

In our case, our concern obviously is the public accounting practice of accountancy. However, I would say, from our view, we believe that the uniform application of high standards of

du retard sur la plupart de ses homologues de l'OCDE, en matière de productivité notamment. Il semble que les obstacles qui existent au niveau international prévalent également dans notre pays, et c'est pourquoi nous nous consacrons à ce sujet. Vous avez, je crois, suivi nos audiences et nous avons été heureux de l'apprendre. Vous avez sans doute lu la transcription des propos de l'Association des comptables généraux accrédités. Je remarque que Mme Hubert le confirme d'un signe de la tête.

Depuis mon arrivée au comité des banques, qui remonte à 1993, il y a toujours eu un contentieux entre les deux principaux organismes de comptables au Canada. Il a été mis plus que jamais en évidence dans le témoignage auquel j'ai fait référence, et j'ai l'impression qu'il est particulièrement centré sur la province de Québec, dont je suis originaire, comme Mme Hubert, je suppose.

Dites-nous ce que vous en pensez. Peu importe qui répondra à la question. Vous êtes comptables agréés, et le mot clé, dans l'expression, c'est « agréés ». Vous avez parlé de comptabilité publique et vous avez mentionné la nouvelle loi ontarienne qui vise à fixer des normes; c'est évidemment une très bonne chose. Nous voulons tous avoir affaire aux professionnels les plus compétents. Vous avez ensuite parlé du Manitoba, où n'importe qui peut se prétendre comptable; les comptables généraux accrédités n'ont donc pas de problème au Manitoba. Ils peuvent ouvrir un bureau à côté de celui d'un comptable agréé et vous, si je comprends bien, allez vous soumettre à une concurrence ouverte dans les deux domaines, en quelque sorte, ou dans les deux branches de la comptabilité publique au Canada.

Quoi qu'il en soit, cela nous inquiète beaucoup. Nous avons écouté le témoignage des comptables généraux accrédités, mais nous tenions à vous donner l'occasion de nous faire mieux comprendre la situation.

Je comprends d'après vos propos, monsieur Byars, que vous êtes d'accord pour dire que le statu quo n'est pas la solution. J'en suis très heureux.

J'aimerais savoir ce que vous pensez tous les deux du problème et de la façon dont on peut le résoudre.

**M. Byars :** Si je peux commencer, je dirais que notre message essentiel, pour reprendre votre exemple, c'est qu'il ne s'agit pas de savoir si l'une des professions a des droits que l'autre n'a pas. Il faut créer et préserver des normes uniformes et exigeantes de qualification pour les deux professions. Toute personne qui possède ces qualifications, indépendamment de la catégorie à laquelle elle s'inscrit, devrait avoir le droit d'exercer cette activité professionnelle.

Je ne pense pas que le facteur déterminant soit, pour ainsi dire, la désignation d'origine. La question est celle-ci : Existe-t-il une norme de compétence équivalente à la norme à laquelle doivent satisfaire ceux qui pratiquent la profession?

Dans notre cas, ce qui nous préoccupe le plus est la pratique de la comptabilité publique. Toutefois, j'ajouterais que l'application uniforme de normes rigoureuses d'accréditation pour les

recognition for professions is a broad issue in Canada. It needs to be a level playing field, but a level playing field at a high uniform standard for professions across the country.

**Senator Angus:** In many respects, then, you would agree with the submissions that were made to us by the CGAs.

**Mr. Byars:** In our view, anyone who meets the level of competence should have the right to practise that profession.

**Senator Angus:** Right. I know you have been very careful in crafting the wording, and I do understand you have been talking to the Competition Bureau on these issues. Forgive me for asking the question this way, but are you suggesting that all the members of the CICA, having passed the appropriate exams and so forth, do have the qualifications that you suggest public accountants should have, whereas, on the other hand, those members of the CGA association are lesser qualified?

**Mr. Byars:** No, that is not what I am saying.

**Senator Angus:** I want to get that out and understand why there is a problem.

**Mr. Byars:** In response to that, I would use myself as an example. I have been qualified as a chartered accountant for over 35 years. I am a member of the institutes of chartered accountants in three provinces, one of which is Quebec. Under the system that exists in some provinces, the mere fact that I hold the designation “chartered accountant” would permit me to practise public accountancy.

I have not practised public accountancy for probably close to 30 years. I spent most of my career in industry. I have very broad and deep competences, but I would not hold myself forth as someone who today could walk out on the street and hang up his shingle and practise as a chartered accountant offering public accountancy services.

**Senator Angus:** But you are entitled to.

**Mr. Byars:** I will use Quebec as an example. If I wished to do that in the province of Quebec, the Quebec institute of chartered accountants would have a requirement that I meet tests of competence and undertake refresher training to ensure my level of competence was current — that I had not, despite my age, lost my edge. I do not have an automatic right. In fact, the automatic right really does not exist across Canada.

**Senator Angus:** Help me on the CGA issue. You know what the issue is.

**Anne-Marie Hubert, Partner, Ernst & Young:** If we step back and think of what public accounting is all about, it is there to protect public trust in our capital markets. It is not just a Canadian or a provincial issue; it is a global issue.

professions libérales intéresse beaucoup de gens au Canada. Les règles doivent être les mêmes pour tous, mais des normes rigoureuses doivent être appliquées de façon uniforme pour les professions libérales dans l'ensemble du pays.

**Le sénateur Angus :** Alors, vous êtes d'accord sur un grand nombre des arguments qui nous ont été présentés par les comptables généraux accrédités dans leur mémoire.

**M. Byars :** Nous sommes d'avis que quiconque satisfait aux normes de compétence devrait avoir le droit de pratiquer cette profession.

**Le sénateur Angus :** D'accord. Je sais que vous avez bien pesé vos mots et je crois savoir que vous avez saisi le Bureau de la concurrence de cette question. Vous me pardonnerez de formuler ainsi ma question, mais nous dites-vous que tous les membres de l'ICCA, qui ont réussi les examens et satisfait aux autres critères, possèdent les qualifications que devraient posséder à votre avis les experts-comptables tandis que les membres de l'Association des comptables généraux accrédités sont moins qualifiés?

**M. Byars :** Non, ce n'est pas ce que je dis.

**Le sénateur Angus :** Je veux que ce soit clair pour que nous comprenions la nature du problème.

**M. Byars :** En guise de réponse, j'aimerais vous donner mon cas en exemple. Je suis agréé comme comptable depuis plus de 35 ans. Je suis membre des instituts de comptables agréés de trois provinces dont le Québec. Dans le cadre du système qui existe dans certaines provinces, le seul fait que j'aie la désignation « comptable agréé » me permettrait d'agir à titre d'expert-comptable.

Or, je ne fais pas de comptabilité publique depuis près de 30 ans. J'ai passé l'essentiel de ma carrière dans l'industrie. J'ai des compétences très vastes et approfondies, mais je ne prétendrais pas aujourd'hui pouvoir me dire comptable agréé apte à offrir des services de comptabilité publique.

**Le sénateur Angus :** Mais vous avez le droit de le faire.

**M. Byars :** Permettez-moi d'utiliser l'exemple du Québec. Si je souhaitais offrir de tels services au Québec, l'Ordre des comptables agréés du Québec exigerait que je satisfasse aux critères de compétence et que je prenne des cours d'appoint afin d'actualiser mes compétences et vérifier que, malgré mon âge, mes capacités restent vives. Ce droit ne me serait pas reconnu automatiquement. D'ailleurs, ce droit n'est pas accordé automatiquement ailleurs au Canada.

**Le sénateur Angus :** Aidez-moi à comprendre le problème que posent les CGA. Vous connaissez la nature du problème.

**Anne-Marie Hubert, associée, Ernst & Young :** Nous savons que la comptabilité publique existe dans le but de protéger la confiance du public dans nos marchés financiers. Cette question ne touche pas uniquement une province ou le Canada; c'est une question mondiale.

Globally, there is a major trend for trying to have common standards that we would all uphold to restore and keep public trust in the various capital markets. Some economies are struggling and need to raise the bar. We would not want to see Canada be lower than what is going on at the international scale. That is all we are saying.

We do have, as a profession, some institutes such as the one in Quebec that ensures that, in practice, that is happening. When we do public accounting, we do have standards so our counterparts globally are not questioning and checking what we are doing.

Every month, I move people from province to province in my job. We did recruit, just in Montreal, 42 people from France last year. Having organizations that help us determine what those standards are ensures we can quickly assess the gap between what they have. It allows me to train my people to get to those standards, so I can trust that we will deliver quality public accounting in Canada for the clients and for the investors to protect the trust in our economy.

**Senator Meighen:** For clarification, I am just a garden variety lawyer. I do not understand the distinction between public accountancy and chartered accountancy. Is it like criminal law versus another type of law? Please help me with the distinction. You talk about the practice of public accountancy, which you would be hesitant to undertake after 30 years of working in industry as a chartered accountant. Am I correct?

**Mr. Byars:** With the qualification of chartered accountant as part of my fundamental education experience, yes. The distinction, if I may, is a lawyer may be a lawyer, but he may not necessarily be practising his profession as his principal pursuit of employment. He may not be offering his services broadly to the marketplace as an expert in that field.

Canada's chartered accountants have 71,000 members. Of those, only approximately 40 per cent are engaged in the practice of public accountancy. The remainder are employed in industry, education and government, and various other positions. They are all chartered accountants.

**Senator Meighen:** As what?

**Mr. Byars:** Dominic D'Alessandro is a chartered accountant, as an example. John Cleghorn, former chair of the Royal Bank, is a chartered accountant. Peter Godsoe, the former chair of the Bank of Nova Scotia, is a chartered accountant.

**Senator Meighen:** Okay, I get it. There are millions of lawyers who do not practise law.

**The Chairman:** To use the legal analogy, there is a division between corporate counsel who practice law within the confines of a corporation — obviously specializing in the areas of that corporation, but providing general services. Then there are

Il existe actuellement à l'échelle mondiale des pressions en faveur de l'adoption de normes communes auxquelles nous nous conformerions tous pour rétablir et préserver la confiance du public dans les divers marchés financiers. Certaines économies sont en difficulté et doivent relever la barre. Nous ne voudrions pas que le Canada adopte des normes moins rigoureuses que celles instaurées à l'échelle internationale. C'est tout ce que nous disons.

Dans la profession, certains instituts dont l'Ordre du Québec veillent à éviter ce nivellement vers le bas. Quand nous faisons de la comptabilité publique, nous respectons certaines normes afin que nos homologues ailleurs dans le monde ne se sentent pas obligés de vérifier après coup la fiabilité de notre travail.

Tous les mois, je déplace des gens d'une province à l'autre dans le cadre de mes fonctions. Nous avons recruté l'an dernier 42 personnes venant de France qui travailleront à Montréal. L'existence d'organisations qui nous aident à vérifier les normes nous permet d'évaluer rapidement l'écart entre les compétences des candidats et les normes de compétence. Cela m'aide à former mes gens afin qu'ils atteignent les normes et afin que je puisse avoir confiance dans leur capacité d'assurer des services de comptabilité publique de qualité au Canada pour les clients et les investisseurs et ainsi maintenir leur confiance dans notre économie.

**Le sénateur Meighen :** Comme je ne suis qu'un avocat bien ordinaire, j'aimerais des éclaircissements. Je ne comprends pas la distinction entre les experts-comptables et les comptables agréés. Est-ce la distinction qui pourrait exister entre le droit pénal et un autre genre de droit? Pouvez-vous m'aider à comprendre la distinction? Vous parlez de comptabilité publique et vous dites que vous hésiteriez à offrir de tels services après avoir travaillé 30 ans comme comptable agréé. Ai-je bien compris?

**M. Byars :** Oui, malgré la formation qui m'a permis de devenir comptable agréé. Si vous me le permettez, la distinction c'est qu'un avocat reste un avocat, mais l'emploi principal n'est pas nécessairement la pratique du droit. Il peut offrir ses services sur le marché à titre d'expert en droit.

Il y a au Canada 71 000 comptables agréés. De ce nombre, 40 p. 100 environ s'occupent de comptabilité publique. Les autres travaillent dans l'industrie, dans les milieux de l'enseignement ou au gouvernement ou encore dans d'autres domaines. Ils sont tous comptables agréés

**Le sénateur Meighen :** Ils travaillent dans quel domaine?

**M. Byars :** Dominic D'Alessandro, à titre d'exemple, est comptable agréé. John Cleghorn, ancien PDG de la Banque Royale, est comptable agréé. Peter Godsoe, ancien PDG de la Banque de la Nouvelle-Écosse, est aussi comptable agréé.

**Le sénateur Meighen :** D'accord, je comprends. Il y a des millions d'avocats qui ne pratiquent pas le droit.

**Le président :** À titre de comparaison, dans le domaine juridique, il y a des avocats qui travaillent comme conseillers juridiques au sein d'une entreprise et qui se spécialisent dans les domaines d'activité de cette société à laquelle ils fournissent des

obviously those who practise generally and are not limited to the corporation they serve. That is a distinction in the legal profession.

I think what Senator Meighen is getting at is this: Is that the same distinction, as it applies to chartered accountants who practise their craft within an industry as the head of accountancy, for instance, or chief financial officer in a corporation, versus providing public services to the public at large? Is that the distinction?

**Mr. Byars:** Yes.

**The Chairman:** Is that helpful, Senator Meighen?

**Senator Meighen:** Not totally; so public accountancy is what? Is it like a lawyer who hangs out his shingle?

**Mr. Byars:** Yes, one who offers his services to the public generally, any client who wishes to engage him or her.

**Senator Meighen:** Is that person a chartered accountant by definition?

**Mr. Byars:** No, that is not what we have said. We have said anyone who meets a uniform standard for recognition for licensing for that activity should be able to do that. Using the Ontario example, that is essentially the state in Ontario. It is not driven by whether or not one is a chartered accountant.

**Senator Angus:** It is the same situation in Quebec as among lawyers and notaries. It is an anomaly. The notary profession, for better or worse, is a dying profession. Some of these barriers have broken down. Legal firms are now allowed to have notaries signing deeds and passing deeds, pursuant to a very recent amendment that Senator Goldstein is aware of.

In Quebec, we were told about the case of the CGA in New Brunswick, 50 yards from the Quebec border, who was able to do audits and sign statements on that side of the street but not allowed to cross the street in Quebec. That, to me, is an impediment to free trade.

I know it is more complicated than it might appear on its face, and it has been in place for many years. In Quebec, your organization has a monopoly, we are told by these people, and you saw the evidence, and there is some lobby that prevents the government from changing the law. At least that is what I understand; if I am wrong, please help us.

This is one of the thorns under the saddle in Canada. Certified general accountants appear here regularly and are very cogent. As I say, the testimony is open and transparent and available on the transcripts. I was trying to get you to answer the statements they made, but I did not feel that you did so. Rather, you simply said that "We are for motherhood," and we want competent

services généraux. Ensuite, il y a des avocats qui pratiquent le droit en général et qui n'offrent pas leurs services uniquement à la société à laquelle ils sont rattachés. C'est là une distinction dans la pratique du droit.

Je crois que ce que cherche à savoir le sénateur Meighen c'est ceci : Est-ce la même distinction qui existe entre les comptables agréés qui pratiquent leur métier dans le secteur privé à titre de directeur de la comptabilité, par exemple, ou à titre de directeur des finances d'une société par opposition à ceux qui offrent leurs services au grand public? Est-ce là la distinction?

**M. Byars :** Oui.

**Le président :** Est-ce que ces précisions vous satisfont, sénateur Meighen?

**Le sénateur Meighen :** Pas tout à fait. En quoi consiste l'expert-comptable? Est-ce comparable à un avocat qui ouvre un cabinet?

**M. Byars :** Oui, un avocat qui offre ses services au grand public, à quiconque veut bien l'embaucher.

**Le sénateur Meighen :** Est-ce que cette personne est par définition un comptable agréé?

**M. Byars :** Non, ce n'est pas ce que nous disons. Nous disons que quiconque satisfait à une norme d'application générale pour l'attribution de l'accréditation comme comptable devrait pouvoir offrir ses services. En Ontario, par exemple, c'est essentiellement ainsi que les choses se passent. Il n'est pas nécessaire qu'une personne soit comptable agréée pour obtenir ce droit.

**Le sénateur Angus :** C'est la même situation qui prévaut au Québec pour ce qui est des avocats et des notaires. C'est une anomalie. Pour le meilleur ou pour le pire, la profession de notaire est en voie d'extinction. Certaines des barrières ont disparu. Les cabinets d'avocats peuvent maintenant autoriser les notaires à signer des actes formalistes depuis l'adoption très récente d'une modification dont le sénateur Goldstein connaît l'existence.

Au Québec, on nous a parlé d'un CGA du Nouveau-Brunswick, à 50 mètres de la frontière du Québec, qui pouvait faire des vérifications et signer des attestations de ce côté-là de la frontière mais qui ne pouvait pas traverser la rue et en faire autant au Québec. J'estime que c'est un obstacle au libre-échange.

Je sais que la question est plus complexe qu'elle peut le sembler à première vue et que cette situation existe depuis de nombreuses années. Au Québec, votre organisation a un monopole, du moins c'est ce que nous ont dit ces gens, et vous avez vu les témoignages, on dit que les pressions de lobbyistes empêchent le gouvernement de modifier la loi. C'est du moins ce que j'ai compris; si je me trompe, vous pouvez me corriger.

C'est là où le bât blesse au Canada. Les comptables généraux accrédités comparaissent régulièrement ici et présentent des arguments très persuasifs. Le compte rendu des témoignages est accessible et consultable. J'essayais de vous amener à répondre à leurs arguments, mais je reste insatisfait. Vous nous avez plutôt répondu : « Nous ne sommes pas contre la vertu » et nous

professionals across country. I asked: Does that mean you are okay for CGAs in all provinces? You have particular jurisdiction signing audited statements and the like.

**Mr. Byars:** To respond specifically to your last remark, I personally am not in a position to comment or to critique in respect of the level of competence of CGAs across the country and whether it is uniform all across the country. I do not have the knowledge level to do that. I can say only that, in the context of chartered accountants, it is uniform across the country.

**Senator Goldstein:** Thank you for coming and sharing your knowledge and wisdom with us, Mr. Byars and Ms. Hubert.

I have two questions that I want to deal with. Generically, we find ourselves in a situation where the bulk of what we are trying to accomplish in terms of diminishing interprovincial barriers is of provincial jurisdiction rather than federal jurisdiction. They are initiatives like AIT, TILMA, the British Columbia-Alberta agreement, and the Ontario-Quebec treaty, if I may call it that, with respect to movement of construction labour. All of these are provincial initiatives, as is the Council of the Federation, dealing as it did very nicely with at least declarations of principle, which are encouraging, if not as yet implemented. All of this is provincial jurisdiction. My question is a rather blunt one: Do you have any wisdom to impart to us as to how the federal government, the one which we serve, is able to be helpful in the context of a very economically fractured system in Canada?

**Ms. Hubert:** We are advocating common minimum standards that would be accepted and consistent with what we have globally. That would be a good way to make a difference at the federal level. It is much easier for me to move someone from Halifax to Calgary if I know that they will operate on similar standards, and we do move people on a regular basis.

The fact that we have a national standard in the CA profession makes it easier for us to transfer people from province to province. We recruit CGAs, CMAs and people with other backgrounds, and we help them get through the CA exams or their recognition to be able to do what they want to do in public accounting.

Having common minimum standards makes our lives easier in terms of transferring. You do not want a nurse or a doctor who does not have the designation to switch provinces. It is the same for our economy and capital markets. We want to ensure that the people we have working on the various accounts have the minimum standards required. As well, we want to ensure that we have the support of the profession. We talk to each other to develop processes that facilitate recognition of skills and competencies. In that way, we can help every single individual in this country who wants to achieve to his or her full potential, especially when we recruit from abroad.

souhaitons des professionnels compétents dans tout le pays. Je vous ai demandé : Est-ce que cela signifie que vous accepteriez que les comptables généraux accrédités pratiquent dans toutes les provinces? Vous avez l'exclusivité de l'attestation d'états vérifiés et autre chose du genre.

**M. Byars :** Je ne suis pas en mesure de commenter ou de critiquer le degré de compétence des CGA dans l'ensemble du pays, ni de dire si les normes de compétence sont uniformes dans tout le pays. Je n'ai pas les compétences voulues. Tout ce que je peux dire, c'est que les normes de compétence pour les comptables agréés sont uniformes dans tout le pays.

**Le sénateur Goldstein :** Merci d'être venus nous faire profiter de vos connaissances et de votre sagesse, monsieur Byars et madame Hubert.

J'aimerais poser deux questions. Nous avons constaté que dans l'ensemble, les mesures que nous envisageons pour réduire les obstacles interprovinciaux relèvent de la compétence des provinces plutôt que de celle du gouvernement fédéral. Il existe des initiatives dont l'ACI, TILMA, l'accord Colombie-Britannique-Alberta, et le traité Ontario-Québec, si je peux l'appeler ainsi, qui portent sur la libre circulation des travailleurs de la construction. Ce sont toutes des initiatives provinciales, comme le Conseil de la Fédération qui a réussi à formuler des déclarations de principe, ce qui est encourageant, même si elles n'ont pas encore été mises en œuvre. Tout cela relève de la compétence des provinces. Je pose donc carrément cette question : avez-vous la science voulue pour nous expliquer ce que le gouvernement fédéral, que nous servons, pourrait faire d'utile étant donné notre économie très fracturée?

**Mme Hubert :** Nous préconisons l'instauration de normes minimales communes qui seraient acceptées et conformes aux normes internationales. Le gouvernement fédéral pourrait utilement infléchir les choses en ce sens. C'est beaucoup plus facile de déplacer quelqu'un de Halifax à Calgary si je sais que les normes seront comparables, et nous devons régulièrement réaffecter des gens.

Le fait qu'il y ait une norme nationale pour les comptables agréés facilite grandement la vie lorsque nous devons déplacer des gens d'une province à une autre. Nous recrutons des CGA, des CMA et des gens qui ont d'autres formations et nous les aidons à réussir les examens de comptable agréé ou à obtenir leur désignation afin qu'ils puissent travailler comme experts-comptables.

L'existence de normes minimales communes faciliterait les mutations. Vous ne voudriez pas qu'une infirmière ou un médecin qui n'aurait pas l'agrément puisse aller travailler dans une autre province. Il en va de même pour notre économie et les marchés financiers. Nous voulons que ceux qui travaillent pour divers clients satisfassent aux normes minimales. En outre, nous voulons nous assurer d'avoir le soutien de la profession. Nous nous concertons pour mettre en place des procédures qui facilitent la reconnaissance des compétences. De cette façon, nous pouvons aider tous ceux qui veulent réaliser leur plein potentiel, particulièrement ceux que nous recrutons de l'étranger.

**Senator Goldstein:** I think my question was not clear. I am trying to get at how a federal government, in a provincially dominated jurisdictional system, would be able to help in this respect. You spoke a few moments ago of establishing standards. The federal government cannot establish constitutionally effective standards, although others around this table might think otherwise, because these are clearly fields of provincial jurisdiction. The moment the federal government tries to establish some form of standards as a government initiative or as a legislative initiative, it will be challenged, and I think correctly, by a number of provinces, perhaps most, if not all, of them.

I come back to what you are seeking specifically in microcosm. You are talking about public accountancy, but as you said it is true of nurses and all of the professions to the extent that all of the professions are regulated provincially and territorially, which they are. We find ourselves in a situation where de facto we cannot establish uniform standards unless and to the extent that in your particular case the CICA or the order in Quebec lobbies specific legislatures in which they exist to be able to establish those standards. Everyone is in favour of standards — that is motherhood and apple pie. The question is how one goes about creating uniformity of standards in that respect within the kind of system that we have. Have you had any thoughts about putting together a pan-Canadian grouping that, in that capacity, can lobby individual specific legislatures to try to help the creation of those standards? We cannot do it federally.

**Mr. Byars:** Senator, I would say that this might be considered the commencement of our ongoing journey. We have expressed a concern here that, although we are highly supportive of the elimination of barriers to trade domestically and, frankly internationally to that extent, in reading the language in the TILMA document we find that it is not in the public interest. As a more particular example, I talked about section 13.1 and the fact that anyone who is recognized in a province would be recognized in another province. However, if you look at section 13.2, it goes further to say that if you have to be licensed, you cannot require in another province that that individual undertake further supplemental training and education in order to get up to a standard. By default, the level of standards is forced downward to the lower of whatever standards exist.

So, our concern is that this is not in the public interest and does not protect the public. What can we do? What can senators or government do? It properly begins with a recognition that it is fundamentally the principles that are important and not the rules instructing any type of agreement. A fundamental principle must be recognition of the importance of maintaining the protection of the public and not being open to a situation that would be conducive to reducing the level of standards that are necessary to recognize professionals. That is in the interest of public.

**Ms. Hubert:** As well, at the federal government level, you have created the Canadian Public Accountability Board, the CPAB. That overseas, at least for public companies, what is happening is

**Le sénateur Goldstein :** Je constate que ma question aurait pu être plus claire. J'essaie de savoir ce que pourrait faire le gouvernement fédéral dans des domaines qui relèvent essentiellement de la compétence des provinces. Vous avez parlé il y a quelques instants de l'instauration de normes. Le gouvernement fédéral ne peut pas instaurer de normes efficaces dans le cadre de la Constitution, même si certains ici croient le contraire, parce que ce sont des domaines de compétence provinciale. Dès que le gouvernement fédéral tenterait d'imposer de quelconques normes dans le cadre d'une initiative gouvernementale ou législative, certaines provinces, voire la majorité d'entre elles, contesteraient une telle intrusion.

J'aimerais en revenir maintenant à ce que vous réclamez. Vous parlez de comptabilité publique, mais comme vous l'avez dit, il en va de même des infirmières et de toutes les autres professions dans la mesure où elles sont réglementées par les provinces et les territoires, ce qui est le cas. Nous ne pouvons pas instaurer de normes uniformes sauf dans la mesure où l'ICCA ou l'Ordre des comptables agréés du Québec exerce des pressions sur leurs assemblées législatives respectives pour les convaincre d'instaurer ces normes. Tout le monde appuie l'idée de normes — personne n'est contre la vertu. La question est de savoir comment on peut uniformiser les normes étant donné la nature de notre système. Avez-vous songé à créer un groupe pancanadien qui, à ce titre, pourrait exercer des pressions sur les assemblées législatives dans le but de les convaincre d'instaurer de telles normes? Nous ne pouvons pas agir au niveau fédéral.

**M. Byars :** On pourrait considérer cela comme le commencement de notre démarche continue. Nous avons déjà dit que, bien que nous soyons tout à fait pour l'élimination des obstacles au commerce national, et au commerce international, dans son libellé actuel, nous estimons que le TILMA n'est pas dans l'intérêt public. J'ai donné comme exemple l'article 13.1 et le fait que quiconque est reconnu dans une province le serait dans une autre province. Toutefois, l'article 13.2 stipule que, si vous devez détenir un permis, vous ne pouvez, dans une autre province, exiger une formation supplémentaire pour l'atteinte de cette norme. Par défaut, on nivelle les normes par le bas.

Nous estimons donc que cet accord n'est pas dans l'intérêt public et ne protège pas le public. Que pouvons-nous faire? Que peuvent faire les sénateurs et le gouvernement? Ils peuvent d'abord reconnaître que ce sont fondamentalement les principes qui comptent et non pas les règles prévues par un accord. Ils doivent énoncer comme principe fondamental la reconnaissance de la protection du public et la nécessité de ne pas créer de situations qui entraîneraient l'abaissement des normes nécessaires pour la reconnaissance des professionnels. Cela, c'est dans l'intérêt public.

**Mme Hubert :** De plus, le gouvernement fédéral a créé le Conseil canadien sur la reddition de comptes, le CCRC, qui s'assure que les sociétés ouvertes, à tout le moins, maintiennent

that we are maintaining good standards across our work. That is one action taken by the federal government that sustains the standards for public companies.

**Senator Goldstein:** That is one of the rare areas precisely because they are public companies. Those that are federally incorporated, as opposed to those that are provincially incorporated, can establish uniform standards in terms of corporate transparency in a variety of other areas that are of corporate concern and of accounting concern as well. However, that body has very restrictive implementation powers, as you know.

**Ms. Hubert:** — and resources.

**Senator Goldstein:** That creates the entire problem of having provincial securities regulators in every province and in every territory — the economic waste that results from that. However, that is the current system.

**Senator Meighen:** I just want to flog this subject a little more, if I could, in terms of how best to achieve progress.

Within the chartered accountancy profession, you, I suspect, proceeded internally and got your own house in order — that is, you established a satisfactorily high hurdle in every jurisdiction. Is this fairly recent?

**Mr. Byars:** No. In fact, that is a state that has been in existence for a long time.

**Senator Meighen:** Are we talking 50 years or 10 years?

**Mr. Byars:** It was in existence before I qualified.

**Senator Meighen:** That would be about 10 years.

**Ms. Hubert:** I was going to use my 22 years.

**Senator Meighen:** Then perhaps we should get more senior chartered accountants as witnesses to tell us how they succeeded in persuading those jurisdictions whose standards were not as high as others to raise the bar rather than everyone else lowering it. Obviously, if you have a low bar, you tend to attract people. If you are a construction industry, it might be to your advantage not to have too severe challenges. How did you get the bar raised rather than lowered to achieve uniformity?

**Mr. Byars:** Canada's chartered accountants compete in a global environment. In order to compete successfully in a global environment, you must be as good as you can be in the context of the world, and that is where Canada's chartered accountants have strived to be for years. This profession originated more than 125 years ago in this country and over the years has evolved from institutes that were uniquely focused on their own internal provincial issues to a true national profession that now has broadened its connections and its influence to the global marketplace. It could only do that by assuring that it was as good as any other profession across the world.

des normes acceptables. C'est là une mesure adoptée par le gouvernement fédéral qui garantit les normes des sociétés ouvertes.

**Le sénateur Goldstein :** C'est un des rares cas où on a pu agir précisément parce qu'il s'agit de sociétés ouvertes. Ce sont des sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale et non pas provinciale auxquelles on peut imposer des normes uniformes de transparence dans divers domaines, notamment au chapitre de la comptabilité. Toutefois, les pouvoirs de mise en œuvre de ce conseil sont très limités, comme vous le savez.

**Mme Hubert :** Comme le sont ses ressources.

**Le sénateur Goldstein :** Il en découle que chaque province et territoire doit se doter d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières — un gaspillage de ressources. Toutefois, c'est le système actuel.

**Le sénateur Meighen :** J'aimerais m'étendre un peu plus sur ce sujet, si vous me le permettez, pour tenter de déterminer quelle serait la meilleure façon de réaliser des progrès.

Je présume que les comptables agréés ont mis de l'ordre dans leur propre profession — autrement dit, qu'ils ont établi des normes assez élevées dans toutes les provinces et tous les territoires. Cela s'est-il fait assez récemment?

**M. Byars :** Non, en fait, il en est ainsi depuis longtemps.

**Le sénateur Meighen :** Depuis 50 ans ou 10 ans?

**M. Byars :** C'était ainsi avant que je n'obtienne mon titre.

**Le sénateur Meighen :** Soit depuis environ 10 ans.

**Mme Hubert :** Cela fait au moins 22 ans, depuis que, moi, je suis comptable agréé.

**Le sénateur Meighen :** Peut-être devrions-nous demander à des comptables agréés plus vieux comment ils ont convaincu les provinces dont les normes étaient moins élevées à relever leurs normes plutôt qu'à les imposer aux autres. Manifestement, si vos normes sont moins élevées, vous attirerez plus de gens. Dans le secteur du bâtiment, par exemple, il est peut-être avantageux de ne pas être trop exigeant. Comment avez-vous réussi à uniformiser les normes à un niveau élevé?

**M. Byars :** Les comptables agréés du Canada rivalisent avec leurs homologues étrangers dans un environnement mondial. Afin d'être compétitifs dans un environnement mondial, on doit être parmi les meilleurs au monde, et c'est ce vers quoi tendent les comptables agréés du Canada depuis des années. Cette profession est née il y a plus de 125 ans au pays et, au fil des ans, d'une série d'instituts qui s'intéressaient uniquement aux questions provinciales internes, elle s'est transformée en une profession véritablement nationale qui a élargi son réseau et étendu son influence sur le marché mondial. Les comptables agréés du Canada n'ont pu y arriver qu'en étant aussi bons que tous les autres professionnels du monde.

**Senator Meighen:** Perhaps your experience has been unique, because I am thinking of how we translate the success you have had in your profession to other occupations — perhaps the construction business, for example, or others you can think of. Do you have to start internally, or is this generally something that the provincial authorities have to act on and come to some agreement?

**Mr. Byars:** This is in fact an area where there is a need for acceptance on the part of provincial governments that there is an importance for uniformity in the standards that apply to professions, that it is critically important that the interests of the public are protected, and that the only way one can do that is by maintaining a uniform standard and supporting the principle that protection of the public is inherent in everything that should be done in connection with a profession.

**Ms. Hubert:** Three weeks ago, there was a global public policy symposium in Paris involving many key players. Three years ago, it was only the accounting profession. We cannot do it in isolation. We are there to protect the public. We are there to sustain trust in our economies. The challenge is not Canadian anymore; the challenge is global. Public accounting firms, where there are regulators, where there are investors, need to think together about what standards are required to ease doing business globally, to ease the success of the organizations globally and to protect the public through good standards in public accounting.

The challenge is really to raise the bar globally to standards similar to ours. That is what we are striving for as a profession at the moment. The CICA would be engaged in influencing the global agenda, because that is really where the challenge is nowadays. The dream of our clients is not necessarily to operate only in Canada.

**Senator Meighen:** It would seem, then, that the less the global demands, the easier to impose local and different regulations. In other words, taking the construction industry again, one could argue that there is not a heck of a lot of global demand or global competition on the construction industry in one part of one province and a neighbouring province, so what is the incentive to adopting a common high standard — that is what I am searching for — other than the lofty principle, and the correct principle, of protecting the public, because you do not want houses built that will fall down. However, it does not seem to work, and it does not seem to act as a prod very successfully.

**Mr. Byars:** Senator, you used the phrase “the lofty principle.” I would argue that it should be a fundamental principle.

**Senator Meighen:** It is lofty, too.

**Mr. Byars:** Protection of the public is key in this issue, and I would support your comment. When one thinks of it, everyone who can drive a nail is not a carpenter. Everyone who can build a tool shed is not an engineer. Everyone who can take a splinter out of someone’s hand is not a nurse. Everyone who can put a bandage over a cut is not a doctor. There need to be uniform

**Le sénateur Meighen :** Votre expérience est peut-être unique en son genre, car je me demande comment nous pourrions appliquer votre succès à d’autres métiers — au secteur du bâtiment, par exemple, ou à d’autres. Doit-on commencer à l’interne, ou est-ce que les autorités provinciales doivent prendre l’initiative et tenter de conclure un accord?

**M. Byars :** C’est une question pour laquelle il faut l’appui des gouvernements provinciaux, lesquels doivent reconnaître l’importance de normes uniformes pour les professions et l’importance cruciale de protéger les intérêts publics. Les provinces doivent comprendre que cela ne peut se faire que par le maintien de normes uniformes et l’application du principe selon lequel la protection du public est inhérente à tout ce qui est fait relativement à une profession.

**Mme Hubert :** Il y a trois semaines, un symposium national sur les politiques publiques s’est tenu à Paris où de nombreux joueurs clés étaient présents. Il y a trois ans, seuls les comptables étaient là. Nous ne pouvons agir isolément. Nous sommes là pour protéger le public. Nous sommes là pour maintenir la confiance du public dans nos économies. Mais le défi n’est plus simplement canadien, il est mondial. Là où des organismes de réglementation existent, là où il y a des investisseurs, les firmes d’experts-comptables doivent ensemble déterminer quelles normes sont nécessaires pour faciliter le commerce international, pour faciliter le succès des organisations à l’échelle internationale et pour protéger le public par le biais de bonnes normes de comptabilité publique.

Le défi que nous devons relever, c’est de faire en sorte que les normes mondiales soient aussi élevées que les nôtres. C’est l’objectif de notre profession à l’heure actuelle. L’ICCA veut exercer son influence sur le plan d’action mondial, car c’est à ce niveau que se situe le défi. Nos clients, ne l’oublions pas, ne rêvent pas que de faire des affaires au Canada.

**Le sénateur Meighen :** Il semble donc que si la demande mondiale est moindre, il est plus facile d’imposer une réglementation différente ou locale. Autrement dit, pour prendre encore une fois l’exemple du secteur du bâtiment, on pourrait faire valoir qu’il n’y a pas une grande demande mondiale ou une grande concurrence mondiale dans ce secteur dans une région d’une province et dans la province voisine et que, par conséquent, rien n’encourage ce secteur à adopter une norme commune élevée sauf le noble principe, celui de la protection du public, car on ne veut pas que les maisons qui sont bâties s’effondrent. Toutefois, cela ne semble pas avoir un grand effet incitatif.

**M. Byars :** Sénateur, vous avez parlé d’un noble principe. Moi, je dirais plutôt qu’il s’agit d’un principe fondamental.

**Le sénateur Meighen :** Mais c’est aussi un noble principe.

**M. Byars :** C’est la protection du public qui est cruciale dans tout ce dossier, et je suis d’accord avec ce que vous venez de dire. À bien y penser, ce n’est pas parce qu’on peut enfoncer un clou qu’on est charpentier. Ce n’est pas parce qu’on peut construire une remise qu’on est ingénieur. Ce n’est pas parce qu’on peut enlever une écharde d’un doigt qu’on est infirmière. Ce n’est pas

standards of acceptance of the qualification of professionals for a public who has no other basis of making a determination other than that the individual in question is holding themselves out to be a professional, the presumption being that the person has all the necessary skills and competence and education. The public puts their trust in the fact of an individual holding himself out to be a professional; the public has faith in what that individual does, hence.

Is it right to not have a basis for assuring that those who hold themselves out to be something, particularly a professional, are in fact at a level of competence and education and experience and knowledge and know-how to in fact hold themselves out to the public?

**Senator Meighen:** That is the key. We want them to hold themselves out as a good professional — as an expert professional. How to achieve that still eludes me.

**Senator Angus:** We have been talking all along about standards in terms of competency levels, I understand. There are other sets of standards, such as the Canadian gap versus the U.S. gap, and the Canadian and U.S. gaps versus the international standards. Those are also big-time barriers, believe me, to the free flow of trade. I know it is something your profession is addressing in a global forum, and it is very important.

**Ms. Hubert:** I would totally agree with you. We are moving forward to international accounting standards. Our CEO for Ernst & Young Global, who is American, is pushing the Americans to move to international accounting and auditing standards as far as he can. I believe other CEOs of large professional accounting firms are also pushing for that. We operate globally, and we need to have common standards globally that are acceptable to all the economies on the planet.

**Senator Angus:** There are absurdities when you find the financial statement of a Canadian public company and you turn to the middle of the annual report and you have the balance sheet as per Canadian gap and the balance sheet as per U.S. gap, and a big difference in the bottom line. It is dysfunctional.

**Senator Harb:** It is quite obvious we need to have uniformity all across the board. We could be talking about level of taxation because that, in one way or another, may create an advantage for one province or another province. We have also to look at the issue of fees in terms of imposing a fine or putting fees on a load of garbage being dumped someplace, and it goes all the way to the other end, which deals with the notion of rules and regulations. In essence, the bottom line for all of those things to happen, the key to it, is the private sector. Whether we want it or not with the professions or with the different trades that are involved, in Alberta and British Columbia, they have an agreement that will come into effect in April 2007 for over 60 different professions, and the vast majority of those professions are managed by some private sector or private entity or association such as yours, or others.

parce qu'on peut mettre un pansement qu'on est médecin. Il faut donc des normes uniformes quant aux compétences des professionnels ne serait-ce que pour le public, qui n'a aucune autre façon de déterminer si celui qui se prétend professionnel l'est véritablement, s'il a toutes les compétences, les qualités et la formation voulues. Le public se fie au fait que celui qui se prétend professionnel l'est; par conséquent, le public fait confiance à cette personne.

Peut-on accepter que ceux qui se prétendent professionnels ne se conforment pas à des normes permettant de déterminer s'ils ont véritablement le niveau de compétence, d'instruction, d'expérience et de connaissances qui en font de véritables professionnels?

**Le sénateur Meighen :** C'est là la clé. Nous voulons qu'ils soient perçus comme de bons professionnels, comme des experts. Je ne sais pas très bien comment y arriver, toutefois.

**Le sénateur Angus :** Nous avons parlé de normes de compétence, si je comprends bien. Il y a d'autres séries de normes, par exemple les normes canadiennes par rapport aux normes américaines, et celles-ci par rapport aux normes internationales. Ce sont là aussi de grands obstacles à la libéralisation des échanges. Je sais que votre profession en traite sur la scène internationale et c'est très important.

**Mme Hubert :** Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous tendons de plus en plus à adopter des normes de comptabilité internationales. Notre PDG d'Ernst & Young Global, un Américain, fait pression sur les Américains pour qu'ils adoptent aussi des normes de comptabilité et de vérification internationales, dans la mesure du possible. Je crois que d'autres PDG de grands cabinets comptables font de même. Nous avons des activités mondiales et il nous faut des normes communes, à l'échelle mondiale, qui soient acceptables pour les économies de toute la planète.

**Le sénateur Angus :** Il y a des absurdités dans les états financiers de sociétés canadiennes. Ainsi, au beau milieu du rapport annuel, vous avez le bilan selon la méthode canadienne, et le bilan selon la méthode américaine, avec une grosse différence dans le résultat final. C'est dysfonctionnel.

**Le sénateur Harb :** Manifestement, il faut uniformiser partout. On pourrait aussi parler du niveau d'imposition puisque d'une façon ou d'une autre, cela peut avantager une province par rapport à une autre. Il faut penser aussi aux droits à verser, de même qu'aux amendes imposées, par exemple pour les chargements de déchets mis à la décharge, mais sans oublier, à l'autre extrême, la notion des règles et des règlements. Pour que tout cela soit possible, on en revient toujours au secteur privé. Qu'on le veuille ou non, pour les professions et les métiers concernés, en Alberta et en Colombie-Britannique, un accord entrera en vigueur en avril 2007 pour plus de 60 professions dont la grande majorité est gérée par le secteur privé ou des organismes ou des associations privées comme la vôtre.

I would say that to a large extent we should not really be looking to the government in order to find the solution. Rather, the private sector has a responsibility to show leadership and harmonize their own standards across the board, and say, "Yes, this works; now we are prepared."

The government at that time will probably have no choice but to agree.

Could you comment on that?

**Mr. Byars:** I support your comment. Certainly, as it relates to chartered accountants across Canada, we have done that. We did that some time ago.

There is an aspect, though, to what you suggest that is always a challenge, and that is the perception that one is really working in self-interest instead of in the public interest. In the case of the Ontario Public Accountants Council, that is established as an independent body. It is independent of the accounting profession. It is, in fact, the Public Accountants Council that establishes those standards, so that standards are not being set in an environment of self-interest but in an environment of public interest. I think that is an important component.

We, as chartered accountants in Canada, are certainly very willing and very well equipped to participate in a process of working towards establishing high harmonized standards of recognition of professionals across Canada in our field. We have a well-recognized process. Our international qualification appraisal board process is the process that is used to review the competence of comparable designations from other countries that leads ultimately, where there is comparability, to a situation of mutual reciprocity and recognition on both sides.

So the methodology exists, and we certainly would be supportive of participating in that process. However, by the same token, I think there is a need for assurance of independence in the process in order to ensure that it is the public interest that is protected. As professions are regulated under provincial jurisdiction, that falls back towards the individual provinces.

**Senator Harb:** Thank you for your response. It takes me to another point. We signed onto the World Trade Organization, so we have obligations on the international scene. There are certain obligations we must fulfill.

Case in point: The City of Ottawa at some point gave a contract to one company. Another company that bid took them to the International Trade Tribunal and there was some sort of a review.

As it is now, there are mechanisms that exist for one to challenge a municipality or a province under world trade rules. I find it rather bizarre that within Canada we still have those kinds of impediments to labour mobility.

Personally, I do not think trade in goods and services is the problem as much as labour mobility. I wanted to find out whether or not you or your organization has had a chance to quantify

Je dirais que pour une bonne part, ce n'est pas vers le gouvernement qu'il faut se tourner pour trouver une solution. Il incombe plutôt au secteur privé de faire preuve de leadership et d'harmoniser ses propres normes partout et de dire : « Voilà ce qui marche, maintenant nous sommes prêts. »

Le gouvernement n'aura alors d'autre choix que d'accepter.

Avez-vous des commentaires à ce sujet?

**M. Byars :** Je suis d'accord avec vous. C'est certainement ce que nous avons fait pour les comptables agréés de l'ensemble du pays. Nous l'avons fait il y a quelque temps déjà.

Dans ce que vous proposez, il y a toutefois une difficulté, et c'est la perception selon laquelle nous travaillons toujours dans notre intérêt, plutôt que dans l'intérêt public. Dans le cas du Conseil des comptables publics de l'Ontario, il s'agit d'un organisme indépendant. Il est indépendant par rapport à la profession. C'est le Conseil qui établit ces normes, de manière qu'elles soient fixées autrement qu'en fonction de l'intérêt des comptables, et plutôt en fonction de l'intérêt public. Je pense que c'est un élément important.

En tant que comptables agréés du Canada, nous sommes tout à fait disposés à participer à l'établissement de normes très harmonisées de reconnaissance professionnelle, dans notre domaine, au Canada. Notre procédure est bien reconnue. Notre procédure d'évaluation des compétences internationales sert à examiner la compétence pour des titres semblables d'autres pays. Quand les titres sont comparables, il peut y avoir réciprocité et reconnaissance mutuelles.

Il existe donc une méthodologie et nous voudrions certainement participer à ce processus. Toutefois, je crois que le processus doit être indépendant, pour veiller à la protection de l'intérêt public. Comme les professions sont de réglementation provinciale, cette décision reviendrait aux provinces.

**Le sénateur Harb :** Merci pour votre réponse. Cela m'amène à une autre question. Nous sommes signataires de l'accord de l'OMC et nous avons donc des obligations internationales. Nous devons respecter certaines obligations.

Prenons un exemple : la ville d'Ottawa a donné un contrat à une entreprise. Une autre entreprise a fait des démarches contre cette décision auprès du Tribunal du commerce international et il y a eu un contrôle.

Actuellement, des décisions d'une municipalité ou d'une province peuvent être contestées en vertu de mécanismes relatifs aux règles commerciales internationales. Je trouve donc étrange que la mobilité de la main-d'œuvre soit entravée de la sorte au Canada.

Personnellement, le problème n'est pas tant du côté des biens et des services que de celui de la main-d'œuvre. Je voulais savoir si vous ou votre organisation aviez eu la possibilité de quantifier le

what we are talking about. Some say it is about 1 per cent of the gross domestic product that is impacted negatively as a result of that. Others say it is a lot less and still others say it is a lot more.

Has your organization done any study on that?

**Mr. Byars:** No, we have not addressed that question. That is delving into economic analysis and it is not a direction that we have pursued.

**The Chairman:** We have listened to what you have had to say. We hear you talk about international standards without relationship to the cost to the economy. Obviously, you have to balance the public interest in terms of protecting the public, at the same time ensuring we become more productive. How can you put forward regulations and standards without making an economic analysis as to the benefit to the economy? I apologize, but I think that was Senator Harb's question.

**Mr. Byars:** I would respond to that question in this way: Is the issue the price for the services offered or is it the net cost to the recipient of the services? Is there an advantage if someone pays a lower price and, as a result, gets a lower level of competence or in fact acquires services from someone who is incompetent and then consequently suffers all of the costs and damages associated with receiving services that do not have the quality behind them?

When we are talking about professions and the interests of the public, the focus has to be on assuring that the quality of the provider of the service, the services being provided by that individual, are of an acceptable and expected level of quality. That goes beyond the issue of the pure economic analysis of what is the hourly fee rate that one person might be charging versus another. If we are talking about cost, I think we have to talk about real and inclusive costs and effects.

**Senator Harb:** Ms. Hubert earlier mentioned something very interesting, and that is that we have to look at international standards and find out what everyone else is doing. I think that is something we should be doing, not on one profession but across the board, on all the trades, to find out, for example, in economies similar to ours, whether the European Union or the U.S., how they deal with standards. We should conduct a substantive study to find out, in terms of the standards they have introduced in order to deal with labour mobility, the fees they apply in different jurisdictions, and so on, and then come back and say, "Okay, this is what we think is happening here."

I do not think we have done any of that — I will be honest with you — probably because we think there is a problem, but no one seems to be screaming at us to tell us to deal with it. We have taken the initiatives ourselves, but at the end of the day I am saying: Where is it?

I have been in public office for close to 21 years and have not received a single letter from an entity complaining about it. Is this a make-work project? Are we making it look like a big problem when in fact there is no problem, with the exception of the labour mobility issue, which I think to a large extent is playing into the hands of trade organizations and professional organizations?

problème dont nous parlons. D'après certaines personnes, c'est 1 p. 100 du PIB qui en souffre. Pour d'autres, c'est beaucoup moins alors que d'autres encore disent que c'est beaucoup plus.

Votre organisme a-t-il étudié la question?

**M. Byars :** Non, nous ne l'avons pas fait. Il s'agit là d'une analyse économique et ce n'est pas une question que nous avons choisie d'approfondir.

**Le président :** Nous avons écouté ce que vous aviez à dire. Vous nous avez parlé de normes internationales qui n'avaient pas de liens avec le coût pour l'économie. Manifestement, il faut mettre en balance l'intérêt public, la protection du public, et la productivité. Comment pouvez-vous proposer des règles et des normes sans faire une analyse des avantages pour l'économie? Je suis désolé, mais je pense que c'était là la question du sénateur Harb.

**M. Byars :** Voici ma réponse : est-ce que le problème, c'est le prix du service offert, ou le coût net pour celui qui reçoit les services? Est-il avantageux que quelqu'un paye un prix plus faible, mais obtienne une compétence moindre, ou les services d'un incompetent, avec tous les coûts et dommages associés à des services qui ne sont pas de qualité?

Quand on parle de professions et de l'intérêt public, il faut s'assurer de la qualité du fournisseur de services, des services qu'il offre : ils doivent être acceptables et correspondre au niveau attendu. Cela va bien au-delà d'une simple analyse économique du taux horaire exigé par une personne, par rapport à une autre. Si on veut parler des coûts, il faut parler des coûts réels, des coûts et des effets totaux.

**Le sénateur Harb :** Mme Hubert a parlé plus tôt d'une chose très intéressante : il faut considérer les normes internationales et savoir ce qui se fait ailleurs. Je pense que c'est ce que nous devrions faire, pas seulement pour une profession, mais pour la totalité d'entre elles, pour tous les métiers, afin de savoir, par exemple, ce que sont les normes dans des économies semblables à la nôtre, au sein de l'Union européenne ou aux États-Unis. Il faudrait mener une étude approfondie pour connaître les normes se rapportant à la mobilité de la main-d'œuvre, les droits qui s'appliquent dans différentes administrations pour pouvoir ensuite dire que nous savons ce qui se passe ici et ailleurs.

Je ne crois pas que nous l'ayons fait. Pour être franc, nous ne l'avons probablement pas fait car nous estimons qu'il y a un problème, mais personne ne nous oblige à y faire face. Nous avons, de notre propre chef, pris des initiatives. Mais au bout du compte, qu'en est-il?

Cela fait près de 21 ans que je suis titulaire d'une charge publique. Depuis, je n'ai pas encore reçu une lettre de plainte. S'agit-il d'un projet artificiel? Est-ce que nous tentons d'élargir le problème alors qu'il n'y en a pas, sauf celui de la mobilité de la main-d'œuvre qui, dans une grande mesure, joue le jeu des organisations commerciales et professionnelles?

I am a professional engineer. There are impediments for people to enter the profession. Sometimes I question whether it is because of selfish and monopolistic reasons that they do not open it up, because as a result of that the prices might go down and more people might be practising. Or is it because they care about the standard? I graduated years ago. I have not been tested once to find out whether I still meet the criteria. Nonetheless, every year I send in my \$214 in fees and I am a professional engineer; I can sign on documents and do this and that, even though I have not practised for a long time.

I think we have a problem here, and the problem is not the government but trade organizations and professional organizations. They have to shake themselves up in a sense and have some sort of a get-together and talk it out.

**Ms. Hubert:** You are very right. I raised the issue before. We feel that regulators need support from our industry to help them define where the bar should be globally. We work in countries like Russia and China, and all the countries of the world, to ensure we have acceptable standards to protect our clients and the local investors, too, because our clients operate globally.

As you said, we need to put our house in order in Canada. However, our challenge now is broader than that and we have to do it on a larger scale, to ensure we protect the interests of the public. That is what we do globally at the moment.

**Senator Tkachuk:** I have just a few questions regarding public accountants. If an individual goes to university for four years, then does whatever they do in the accounting firm, writes his chartered accountancy exam, becomes a chartered accountant and gets his certificate, does he then apply to these people to become a public accountant so that he can work in Ontario?

**Mr. Byars:** To be licensed, yes.

**Senator Tkachuk:** Does he or she have to write further exams or does he simply write a cheque, like with teachers; you write a cheque and then they give you a little card because the degree is not any good until you get the card?

**Mr. Byars:** The process is evolving, as I said. This is a relatively recent environment. The direction in which we understand the Public Accountants Council is moving is that the council will then examine various professional bodies to determine whether their own standards meet the level of competence established by the Public Accountants Council and, if so, will then designate the various professional bodies the right to be the primary evaluator for purposes of granting a licence.

**Senator Tkachuk:** Who are the people who sit on that council? Is the council comprised of other public accountants or chartered accountants?

Je suis ingénieur de profession. Il existe des obstacles qui empêchent certaines personnes de devenir ingénieurs. Parfois, je me demande si ces obstacles ne sont pas posés pour des raisons égoïstes ou de monopole puisque cela pourrait mener à une chute des prix et à une augmentation du nombre d'ingénieurs. Est-ce parce qu'on se préoccupe des normes? J'ai obtenu mon diplôme d'ingénieur il y a des années. On ne m'a pas évalué une seule fois pour savoir si je remplis toujours les exigences. En dépit de cela, chaque année, j'envoie un chèque de 214 \$ et je reste un ingénieur professionnel. Je peux donc approuver des documents, et faire toute une série de choses, même si je n'ai pas pratiqué le génie depuis longtemps.

Cela pose un réel problème. Le problème ne se situe pas au niveau du gouvernement, mais plutôt à celui des organisations commerciales et professionnelles. Elles doivent se réveiller, se rencontrer et en parler.

**Mme Hubert :** Vous avez tout à fait raison. J'ai déjà soulevé cette question dans le passé. Nous estimons que les législateurs devraient recevoir l'aide de notre industrie, qui leur permettrait de délimiter la barre. Nous travaillons avec des pays tels que la Russie et la Chine, ainsi que d'autres pays au monde. Nous collaborons avec eux pour nous assurer d'avoir des normes acceptables afin de protéger nos clients et les investisseurs locaux, car nos clients travaillent à l'échelle de la planète.

Comme vous l'avez mentionné, nous devons mettre de l'ordre chez nous. Notre défi est toutefois désormais plus grand et nous devons le relever sur une échelle plus vaste pour réellement protéger les intérêts des citoyens. C'est ce que nous faisons en ce moment à l'échelle internationale.

**Le sénateur Tkachuk :** J'ai quelques questions sur les experts-comptables. Si quelqu'un va à l'université pendant quatre ans, travaille pour une firme comptable, subit l'examen de comptable agréé, devient comptable agréé et reçoit son certificat, doit-il poser sa candidature auprès de ces personnes pour devenir expert-comptable en Ontario?

**M. Byars :** Oui, afin d'avoir son accréditation.

**Le sénateur Tkachuk :** Par la suite, est-ce que cette personne doit subir d'autres examens? Ou s'agit-il tout simplement, comme les enseignants, d'envoyer un chèque? Est-ce que vous leur envoyez un chèque et ensuite ils vous donnent une carte, car le diplôme n'est pas valide sans carte?

**M. Byars :** Le processus évolue, comme je l'ai dit. Cette situation est assez récente. Le Conseil des comptables publics va comparer plusieurs corps professionnels afin de voir si leurs propres normes sont conformes au niveau de compétence établi par le Conseil des comptables publics. Le cas échéant, le Conseil accordera aux corps professionnels en question le droit d'être le principal évaluateur aux fins de l'octroi de l'accréditation.

**Le sénateur Tkachuk :** Qui siège à ce Conseil? Est-ce que le Conseil est composé d'experts-comptables ou de comptables agréés?

**Mr. Byars:** There is representation from each of the accounting designations, as well as representation by the public. The representatives are essentially determined by the government.

**Senator Tkachuk:** It is very confusing.

**Ms. Hubert:** It is all about skills and experience. If we look at productivity in Canada, more organizations should be focused on the recognition of skills and experience, helping people get the skills and experience to do what they should do to contribute their full potential to our economy. We have too many people in this country who have come as immigrants, have skills, talents and education from their own countries, for whom we do not have processes in place to assess their skills, talent and experience, to give them credit for those and help them bridge the gap to allow them to fully contribute to our economy. If we are talking about productivity, that is one thing we should be looking into.

**Senator Tkachuk:** To help me through with this Public Accountants Council, the fact that a person fulfilled the academic qualifications, may be a straight-A student, became a chartered accountant, got his degree framed and put it on the wall, is not good enough. The individual then has to pass some competency requirement of the Public Accountants Council, which is a totally different issue from someone who comes with a degree from a separate country, which we may not recognize. I do not know how you do all this, but I do not quite understand what the point of the full process is. If a person has met his or her academic qualifications, why can the person not just open up his or her door for business; why do we need these people?

**Mr. Byars:** I cannot speak on behalf of the Ontario government. It was the Ontario government that created the mechanism.

**Senator Tkachuk:** Someone had to ask for it. Someone in the government did not get up one morning and say, "Let us start a Public Accountants Council." Someone lobbied the government that this was a good thing to do.

**Mr. Byars:** I would agree with that. The important point to consider is that the Public Accountants Council has adopted an identified statement of competencies against which they evaluate professionals, and that is the essence of what we have been saying this morning. The Public Accountants Council has in fact created and adopted a uniform standard that applies to anyone who wants to be licensed to practise as a public accountant in Ontario. We think the process is credible, and one that is supportive of the public interest. It is a process that we believe should apply across the country to assure that there are uniform standards. They are documented standards. They are standards against which anyone can be evaluated, and if they meet those requirements, they should have the right to practise that profession.

**M. Byars :** Chaque type de comptables est représenté, et le public est également représenté. Les représentants sont déterminés par le gouvernement.

**Le sénateur Tkachuk :** Cela porte vraiment à confusion.

**Mme Hubert :** C'est une question de compétence et d'expérience. Si vous songez à la productivité au Canada, les organisations devraient davantage mettre l'accent sur la reconnaissance de l'expérience et des compétences, afin d'aider les Canadiens à acquérir les aptitudes qui leur permettront de contribuer à l'économie canadienne conformément à leur plein potentiel. Des immigrants sont arrivés au Canada avec des talents, des compétences et une formation. Mais nous n'avons pas de processus pour les évaluer. Nous ne pouvons pas reconnaître ces titres et leur permettre de contribuer pleinement à notre économie. S'agissant de productivité, c'est une question qu'il faudrait étudier.

**Le sénateur Tkachuk :** Veuillez m'aider à mieux comprendre le Conseil des comptables publics. Le fait que quelqu'un ait réussi son diplôme de comptabilité, que cette personne ait peut-être reçu des notes exemplaires tout au cours de ses études, et qu'elle soit devenue comptable agréé, avec un diplôme encadré sur son mur, cela ne suffirait pas? Si j'ai bien compris, cette personne doit ensuite réussir des exigences de qualification du Conseil des comptables publics. Cette question n'a rien à voir avec le cas d'une personne qui aurait reçu un diplôme dans un autre pays, auquel cas on ne reconnaîtrait peut-être pas les titres. Je ne sais pas comment vous procédez, mais je dois vous dire que je ne comprends pas vraiment l'objectif de ce processus. Si quelqu'un a un diplôme universitaire, alors pourquoi est-ce que ces personnes ne pourraient pas tout simplement ouvrir boutique? Pourquoi avons-nous besoin de ces personnes?

**M. Byars :** Je ne peux pas parler au nom du gouvernement de l'Ontario. C'est le gouvernement ontarien qui a mis sur pied ce mécanisme.

**Le sénateur Tkachuk :** Oui peut-être, mais quelqu'un l'a exigé. Un fonctionnaire ne s'est pas levé un beau matin et dit : « Mettons sur pied un conseil des comptables publics. » C'est quelqu'un qui a dit au gouvernement que c'était la chose à faire.

**M. Byars :** Je suis d'accord. Il est important de noter que le Conseil des comptables publics a créé un énoncé de qualifications qui lui permet d'évaluer les professionnels. C'est ce que nous vous avons dit ce matin. Le Conseil des comptables publics a créé et adopté une norme uniforme qui s'applique à quiconque veut pratiquer la comptabilité publique en Ontario. Nous estimons que ce processus est crédible et dans l'intérêt public. Nous estimons que ce processus devrait être appliqué à l'échelle du pays pour qu'on puisse garantir des normes uniformes. Ces normes sont documentées. Il s'agit de normes qui permettront d'évaluer tous les comptables. S'ils répondent aux exigences, ils devraient avoir le droit de pratiquer cette profession.

**Senator Tkachuk:** You are arguing that there should be one of these councils in every province. My concern is that it may be a way to keep people out of the business as well as to keep people in the business.

You say there is nothing in Manitoba. Are businesses in Manitoba in trouble or is the public less informed? What is the difference between Manitoba and Ontario?

**Mr. Byars:** The essence of the difference is that anyone could hold themselves out to the public.

**The Chairman:** That is not his question. His question is this: What is the impact on the public in terms of how well the public is served? Is the public interest less well served by that? That is the question Senator Tkachuk is asking.

**Mr. Byars:** The public is less well served if those who are in fact holding themselves out to be professionals do not have the level of competence to provide the services that are required.

**The Chairman:** Do you have evidence to support that contention?

**Mr. Byars:** I cannot speak specifically to Manitoba instances. In Ontario, as an example, in terms of chartered accountants who are accountable for acting within the context of our code of professional conduct, the names of those who are brought under the disciplinary review provision because they do not meet the standard of the CA profession in the province of Ontario are published on the Ontario institute's website. If competency issues exist in our own profession, where we have, in my view, standards as high as exist anywhere in the world, I would suggest to you they also exist in other environments, but I am not in a situation where I can speak specifically to clear examples that I could cite.

**Ms. Hubert:** Canada has many immigrants, many of whom have designations. If we focus on a system that will allow recognition of immigrants' competencies and experiences, and help them bridge the gap, we will improve productivity. We will improve their contribution to our economy. That type of organization allows us to ensure that we sustain those levels for the ones we have that have not practised for many years, that might not be up to date, and also enables the newcomers to this country to fully contribute and achieve their full potential.

**Senator Tkachuk:** Let us take the example of an accountant from India who moves to Winnipeg. He puts his accountant's degree on the wall; he puts an ad in the Yellow Pages. As a result, he gets business. He does books for companies, files incomes tax returns on behalf of clients. He does a good job. He is paid for his services. Who is hurt? What is the problem here?

**Ms. Hubert:** We do recruit people from India. I have a number on my team. They first get up to speed on auditing standards and on taxation matters. We help them bridge the gap in terms of the knowledge and competencies they need to be able to serve clients with accurate information.

**Le sénateur Tkachuk :** Vous dites donc qu'on devrait retrouver un tel conseil dans toutes les provinces. Ce qui me préoccupe, c'est que cette méthode pourrait, tout comme elle permet à certaines personnes de pratiquer, en empêcher d'autres d'avoir accès à la profession.

Vous dites qu'il n'y a rien au Manitoba. Est-ce que les entreprises au Manitoba se retrouvent dans le pétrin? Est-ce que le public manitobain est moins informé? Quelle différence y a-t-il entre le Manitoba et l'Ontario?

**M. Byars :** Au Manitoba, quiconque peut se prétendre comptable.

**Le président :** Là n'est pas la question. La question était la suivante : quelles sont les incidences sur le public? À quel point est-ce que le public est bien servi? Est-ce que cela nuit à l'intérêt public? Voilà la question du sénateur Tkachuk.

**M. Byars :** Le public est moins bien servi si les personnes qui prétendent être des professionnels n'ont pas les niveaux de compétence nécessaires pour fournir les services exigés.

**Le président :** Avez-vous des preuves pour appuyer vos propos?

**M. Byars :** Je ne peux pas vous parler précisément du Manitoba. En Ontario, par exemple, les comptables agréés doivent respecter le Code de déontologie. Les noms de ceux qui sont sous le coup d'un examen disciplinaire car ils ne se sont pas conformés aux normes de la profession en Ontario sont publiés sur le site Web de l'Institut. S'il existe des problèmes de qualification dans notre profession, où nous adoptons des normes aussi élevées qu'ailleurs, je vous dirais que d'autres milieux doivent également connaître ces problèmes de qualification. Malheureusement, je ne peux pas vous fournir d'exemples à cet effet.

**Mme Hubert :** Le Canada compte beaucoup d'immigrants, dont bon nombre ont des titres. Si nous mettons l'emphase sur un système qui permettrait de reconnaître les titres des immigrants, ainsi que leur expérience, si nous arrivons à combler cet écart, nous améliorerons la productivité. Nous allons augmenter leur contribution à notre économie. Ce type d'organisation nous permet de nous assurer que les personnes qui n'ont pas pratiqué pendant de nombreuses années ont toujours le niveau nécessaire et que les nouveaux venus au Canada peuvent contribuer pleinement et atteindre leur plein potentiel.

**Le sénateur Tkachuk :** Prenons l'exemple d'un comptable originaire de l'Inde et qui viendrait s'installer à Winnipeg. Il accroche son diplôme de comptable au mur, il fait passer une annonce dans les Pages jaunes et des clients lui arrivent. Il fait la comptabilité de quelques entreprises, il soumet des déclarations de revenu pour ses clients, il fait du bon travail et il est payé pour ses services. À qui cela fait-il du tort? Où est le problème?

**Mme Hubert :** Nous allons recruter en Inde. J'ai moi-même plusieurs personnes originaires de ce pays dans mon équipe. D'abord, il faut qu'ils se mettent à niveau en ce qui concerne les normes de vérification des questions fiscales. Nous les aidons à faire la transition, à acquérir le savoir et les compétences dont ils auront besoin pour pouvoir servir leurs clients et leur donner des renseignements précis.

**The Chairman:** I think he is raising a fundamental question that concerns all of us.

**Senator Fitzpatrick:** It gets a little confusing. We are talking about free trade in Canada, or reducing the barriers, and the discussion that we have had is an illustration of the many different barriers with which we are having to deal. For example, there is the suggestion that there should be a public council for Canada, not Ontario. The fact that Ontario has established one provides a barrier for free trade.

The fact that there are different accounting designations, CGAs and chartered accountants, to me is a barrier for free trade in Canada.

What, as an organization, are you doing to lobby to see that there is some uniformity in standards, not within your own profession but within the practice of public accounting or accounting in Canada, and in dealing not only with provincial governments or federal governments? We know we are restricted with respect to the ability that we have federally to do anything about it, but with the other organizations, whether it is the CGAs or the certified management accountancy firms or whatever, what are you doing to bring these organizations together? Perhaps I can have an answer from each of you.

**Mr. Byars:** In the context of our efforts to promote a uniform high standard, the CA profession, particularly the Institute of Chartered Accountants of Ontario, was very active in working with the government in helping to establish the process that led to the Public Accountants Council and the establishment of the levels of competence that were required for those people to be licensed in Ontario. This is an activity that we hope to pursue across the country to encourage governments to the extent we can to adopt similar levels of competence, so there is uniform recognition over time.

**Senator Fitzpatrick:** Are you doing it with any other provinces at this time?

**Mr. Byars:** No, we are not at this particular time. This is an action we are trying to move forward with, but it is not significantly advanced.

**Senator Fitzpatrick:** For example, with the leadership the province of British Columbia and Alberta have taken in coming to the agreement, it seems to me it would be a pretty good target for your association to join with them and show how that uniformity could be established in your profession or a joint council could be established between Alberta and British Columbia.

**Le président :** Je pense qu'il évoque là une question fondamentale et qui nous interpelle tous.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Cela devient un peu confus. Nous parlons ici de libre-échange au Canada, nous parlons d'abattre les obstacles, mais tout ce dont nous discutons ici revient à illustrer la présence de très nombreux obstacles différents auxquels nous sommes confrontés. On a dit qu'il faudrait un conseil public pour le Canada, pas pour l'Ontario. Le fait que l'Ontario en ait créé un présente justement un obstacle au libre commerce.

Le fait qu'il y ait deux désignations différentes, les comptables agréés et les CGA, représente pour moi un obstacle au libre commerce au Canada.

Que fait donc votre organisation pour exercer les pressions voulues afin qu'il y ait une certaine uniformité dans les normes, pas au sein de votre propre profession, mais dans l'exercice même de la comptabilité, publique ou autre, au Canada, et dans les rapports non seulement avec les gouvernements provinciaux ou le gouvernement fédéral, mais également avec toutes les autres instances? Nous sommes très limités, nous le savons bien, en ce qui concerne les pouvoirs qui existent au niveau fédéral pour intervenir dans ce domaine, mais avec toutes les autres organisations, qu'il s'agisse des CGA ou des cabinets de comptables en management accrédités, peu importe, que faites-vous donc pour réunir toutes ces organisations? Peut-être pourriez-vous me répondre chacun à tour de rôle.

**M. Byars :** En ce qui concerne ce que nous faisons pour promouvoir l'adoption d'une norme uniforme et élevée, la profession de comptable agréé, en particulier l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, a été particulièrement active auprès du gouvernement pour faciliter le lancement d'un processus conduisant à la création du Conseil des comptables publics et à l'établissement des niveaux de compétences obligatoires pour que ces gens puissent avoir un permis d'exercer en Ontario. C'est une activité que nous espérons poursuivre partout au Canada afin d'inciter les pouvoirs publics, dans toute la mesure de nos moyens, à adopter des niveaux de compétences similaires, de manière à ce qu'au fil du temps, la reconnaissance des diplômes finisse par être uniforme.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Est-ce que vous le faites déjà dans d'autres provinces?

**M. Byars :** Non, nous ne le faisons pas encore. C'est ce que nous essayons de commencer, mais nous n'avons pas encore beaucoup avancé.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Avec l'exemple montré par la Colombie-Britannique et l'Alberta qui en sont venues à cet accord, il me semblerait que votre association serait fondée à se joindre à elles pour montrer que ce genre d'uniformité est tout à fait faisable dans votre profession ou qu'un conseil mixte pourrait être créé entre l'Alberta et la Colombie-Britannique.

We are looking for some leadership here, and over the years, the CICA has shown a lot of leadership in a number of areas. It seems to me this is something in which you could provide that leadership again.

**Mr. Byars:** Thank you for the encouragement. That is something we certainly hope to do, and we will endeavour to do. The important part from our view, though, is, to leave a message that might endure somewhat through the day with you, that is, that you cannot think of protection of the public as a barrier to trade. Essentially, it is important to recognize as a fundamental principle that regardless of what is done to eliminate perceived barriers to trade internally, or externally, for that matter, we must ensure that the interests of the public are protected.

**Senator Fitzpatrick:** That goes without saying. That is what you are there for, so we are not suggesting that. However, I am suggesting that instead of a race to the bottom, you, by example, and by lobbying and negotiation, create a track to the top.

**Mr. Byars:** Using the TILMA document as an example, I would suggest to you that we cannot leave it as something that goes without saying. The necessity of assuring that the public interest is protected has to be said.

**Senator Fitzpatrick:** We agree it has to be said, but I do not understand what impediment that has with respect to lobbying or negotiating or working with other organizations or the provinces to establish the standard that you are looking for and that we are all looking for.

**Mr. Byars:** We certainly will continue on that road.

**Senator Fitzpatrick:** What discussions do you have with the Certified General Accountants Association, for example? Do you have any joint meetings or joint discussions with them on these same kinds of objectives?

**Mr. Byars:** There are informal meetings from time to time of the senior personnel. We do not have a unified effort in that direction at this point in time.

**Ms. Hubert:** The CICA coordinates many provincial efforts for cohesion, making uniform processes, to make it easier for interprovincial movement of people. The CICA coordinates many efforts at the provincial level for that. We play a key role in coordination.

The firms abide by common standards, and we do recruit people from the various professions in the firm. As long as they are willing to abide by the standards required to practise public accounting, we would let them do that, but they must abide by the standards we have in the profession at the moment. That would be national and international policies that we would have to respect, depending on which firm you are talking about, so we do take action at various levels and do lobby at various levels, but we still have a long way to go. That is the beauty of our federation.

Ce que nous cherchons ici, ce sont des chefs de file, et historiquement, l'ICCA a bien souvent montré l'exemple dans toute une série de dossiers. Il me semblerait qu'il s'agit là d'un autre de ces dossiers dans lequel vous pourriez fort bien devenir un chef de file.

**M. Byars :** Merci de nous encourager ainsi. C'est effectivement quelque chose que nous espérons pouvoir faire, et que nous allons d'ailleurs nous efforcer de faire. Mais à notre sens, l'important ici est de vous laisser un message durable, en l'occurrence qu'il ne saurait être question de faire de la protection du public un obstacle au commerce. En substance, il est important d'accepter comme principe fondamental que peu importe ce qu'on fait pour éliminer ce qu'on perçoit comme des obstacles au libre commerce intérieur, ou au commerce extérieur, pourquoi pas, il faut à tout prix veiller à protéger les intérêts de la population.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Cela va sans dire. Ce n'est pas du tout ce que nous suggérons puisque nous vous avons invités. Ce que je dis toutefois, c'est qu'au lieu d'avoir un nivellement par le bas, vous exercez une pression vers le haut en prêchant par l'exemple, en faisant du lobbying et en négociant.

**M. Byars :** Si nous prenons pour exemple le texte du TILMA, je dirais que nous ne pouvons pas faire comme si cela va sans dire. Il faut préciser expressément que l'intérêt du public doit être protégé.

**Le sénateur Fitzpatrick :** J'admets qu'il faut le dire, mais je ne comprends pas pourquoi cela empêche le lobbying, la négociation ou la concertation avec d'autres organisations ou avec les provinces dans le but d'obtenir l'instauration de normes comme vous le réclamez et comme nous le souhaitons.

**M. Byars :** Nous allons certainement poursuivre nos efforts en ce sens.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Quels pourparlers avez-vous, par exemple, avec l'Association des comptables généraux accrédités du Canada? Discutez-vous avec elle de ce genre d'objectifs?

**M. Byars :** Les dirigeants se rencontrent de temps en temps de façon informelle. Nous ne travaillons pas pour l'instant de façon concertée sur ces propositions.

**Mme Hubert :** L'ICCA coordonne les efforts que déploient les provinces pour assurer la cohésion et la cohérence des processus, afin de faciliter la circulation interprovinciale des personnes. L'ICCA coordonne de nombreux efforts en ce sens au niveau provincial. Nous jouons un rôle clé dans la coordination des efforts.

Les cabinets respectent des normes communes et nous recrutons des gens des diverses catégories professionnelles représentées au sein du cabinet. Dans la mesure où ils acceptent de respecter les normes afin de pratiquer la comptabilité publique, nous les laissons le faire, mais ils doivent se conformer aux normes généralement acceptées à l'heure actuelle par la profession. Cela inclut les politiques nationales et internationales que nous devons respecter, et qui varient selon le cabinet dont vous parlez. Nous exerçons donc des pressions et du lobbying à divers niveaux mais il reste encore beaucoup à faire. C'est toute la beauté de notre fédération.

**Senator Moore:** With regard to the Public Accountants Council, you were asked who is on this council, and you said that it was comprised of people from both areas of public accountancy and some lay persons. What are the two areas of public accountancy?

**Mr. Byars:** If I used the phrase “two areas,” it was not what I intended to say. In the case of the Public Accountants Council, there is representation from the Institute of Chartered Accountants of Ontario, from the Certified General Accountants and the Certified Management Accountants, as well as a larger number of public representatives designated by the Province of Ontario.

**Senator Moore:** Does the Public Accountants Council ensure that uniform standards of qualification and regulations are maintained by people who are chartered accountants and CGAs?

**Mr. Byars:** For people who are licensed within the province of Ontario to offer their services to the public as an accountants.

**Senator Moore:** Regardless of whether they are chartered accountants or certified general accountants; correct?

**Mr. Byars:** Exactly.

**Senator Moore:** Do the CGAs have national standards like the CAs do?

**Mr. Byars:** I cannot speak to that, sir. I do not know enough detail.

**Senator Moore:** You never asked that at any of your informal meetings? Did no one ever ask the standard guys?

**Ms. Hubert:** When we were in school together 23 years ago, we were all using the CICA standards for learning the accounting profession.

**Senator Moore:** Do you mean both the CGAs and the CAs?

**Ms. Hubert:** All the accountants sitting in the room had taken classes for accounting. Then we moved on to different types of exams to move to different profiles of professions, but when we learned, it was the CICA standards whether auditing or accounting.

**Senator Moore:** Is a CA a higher qualification than a CGA?

**Ms. Hubert:** It is a different qualification, to do something different, to attest to financial statements.

**Senator Moore:** What can a CA do that a CGA cannot? Does it involve signing audited statements?

**Mr. Byars:** The process of education, training and experience is different. In Canada, chartered accountants have a uniform educational process, and their qualification includes sitting for a uniform evaluation, which is the same examination procedure across the country. There is required articling time, which

**Le sénateur Moore :** Quand on vous a demandé ce qu'est au juste le Conseil des comptables publics, vous avez dit qu'il se compose de gens qui pratiquent la comptabilité publique et de non-spécialistes. Quels sont les deux volets de la comptabilité publique?

**M. Byars :** Si j'ai parlé de deux volets, ce n'est pas ce que je voulais dire. Dans le cas du Conseil des comptables publics, il inclut des membres de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, de l'Association des comptables généraux accrédités et de l'Ordre des comptables en management accrédités de même qu'un grand nombre de représentants publics désignés par l'Ontario.

**Le sénateur Moore :** Le Conseil des comptables publics veille-t-il à ce que les comptables agréés et les comptables généraux accrédités se conforment à des normes de qualification et à des règlements uniformes?

**M. Byars :** Ceux qui sont accrédités par l'Ontario et qui veulent offrir leurs services de comptable au public.

**Le sénateur Moore :** Qu'ils soient comptables agréés ou comptables généraux accrédités, n'est-ce pas?

**M. Byars :** C'est exact.

**Le sénateur Moore :** Les comptables généraux accrédités ont-ils des normes nationales comme c'est le cas des comptables agréés?

**M. Byars :** Je ne saurais répondre à cette question, sénateur, je ne possède pas suffisamment de détails.

**Le sénateur Moore :** Vous n'avez jamais posé cette question lors de vos rencontres informelles? N'avez-vous jamais posé la question aux responsables des normes?

**Mme Hubert :** Quand nous étions en classe ensemble il y a 23 ans, nous utilisions tous les normes de l'ICCA quand nous faisons nos cours de comptabilité.

**Le sénateur Moore :** Voulez-vous dire les comptables généraux accrédités et les comptables agréés?

**Mme Hubert :** Tous les comptables dans la pièce avaient pris des cours de comptabilité. Ensuite, nous avons subi d'autres genres d'examens pour obtenir des compétences professionnelles différentes mais quand nous avons suivi nos cours, nous utilisions les normes de vérification ou de comptabilité de l'ICCA.

**Le sénateur Moore :** Un comptable agréé est-il plus qualifié qu'un comptable général accrédité?

**Mme Hubert :** Il s'agit d'une qualification différente, pour faire quelque chose de différent, soit attester des états financiers.

**Le sénateur Moore :** Que peut faire un comptable agréé qu'un comptable général accrédité ne peut pas faire? Est-ce qu'il s'agit de la signature d'états vérifiés?

**M. Byars :** La formation, le perfectionnement et l'expérience sont différents. Au Canada, les comptables agréés reçoivent la même formation pour obtenir leur accréditation, ils subissent une évaluation standardisée, et subissent le même examen dans tout le pays. Ils doivent faire un stage professionnel d'une durée

includes an extensive amount of experience directly in audit activities. Those are qualifications associated with chartered accountants.

Certified general accountants have qualification procedures, but they are not identical.

**Senator Moore:** That does not really answer my question. I understand your reluctance. We will have to get the CGAs.

**Senator Fitzpatrick:** You said 22 years ago when you finished your courses, you all wrote the same examination.

**Ms. Hubert:** No, I said when we were taking accounting classes, we were learning the same accounting standards or auditing standards, but to get my designation, I had to do something different. The exam, the articling and the experience to get my CA was totally different, unique.

**Senator Fitzpatrick:** Do you believe your profession is different from the CGA profession?

**Ms. Hubert:** I believe I did learn things, both through articling and the studies I had to do for the exams, that gave me skills that may be very different from a CMA, for example, who learned more management accounting for a different purpose. His question was more to whether we are better or not. We are doing different things.

**Senator Angus:** The question is what the different things are.

**Senator Fitzpatrick:** What is the difference between you and a GCA?

**Ms. Hubert:** We have standards for the public accounting piece, where one must meet specified qualifications and do some articling that a CGA or CMA would not necessarily have to do. We recruit many young professionals every year from the universities. Basically, we take all the talent available from universities every year. These young people learn a lot in university, but in our offices we continue to teach them. My business is developing people. That is what we do in practice. These young people get two years of that, before they write their exams. They have to do that before they can get their CA, and that is learning. That is the fundamental difference between the three accounting designations.

**Senator Fitzpatrick:** Do you think there is a possibility of harmonizing CAs with CGAs as a broader designation so one could work towards getting these standards uniform and national?

déterminée dans le cadre duquel ils acquièrent énormément d'expérience directe des activités de vérification. Ce sont les qualifications qu'ont les comptables agréés.

Les comptables généraux accrédités ont aussi des procédures d'accréditation mais elles sont différentes.

**Le sénateur Moore :** Cela ne répond pas réellement à ma question. Je comprends votre réticence. Nous devons inviter les comptables généraux accrédités.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Vous avez dit que quand vous avez terminé votre scolarité il y a 22 ans, vous avez tous subi à l'époque le même examen.

**Mme Hubert :** Non, j'ai dit que quand nous prenions nos cours de comptabilité, nous apprenions les mêmes normes de comptabilité ou de vérification mais pour obtenir l'accréditation, j'ai dû faire autre chose. L'examen, le stage professionnel et l'expérience requis pour obtenir mon titre de comptable agréé étaient tout à fait différents.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Croyez-vous que votre profession diffère de celle des comptables généraux accrédités?

**Mme Hubert :** Je crois avoir appris des choses, lors du stage professionnel et des études que j'ai dû faire avant de subir les examens qui m'ont permis d'acquérir des compétences qui peuvent être très différentes de celles d'un comptable en management accrédité, par exemple, qui a fait des études plus poussées en comptabilité en management à une fin différente. Il demandait en fait si nous sommes meilleurs ou non. Nous faisons des choses différentes.

**Le sénateur Angus :** Ce que nous voulons savoir c'est quelles sont ces différences.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Quelle est la différence entre vous et un comptable général accrédité?

**Mme Hubert :** Nous avons des normes applicables à la comptabilité publique qui prescrivent des qualifications particulières et un stage professionnel, exigences auxquelles un comptable général accrédité ou un comptable en management accrédité ne serait pas nécessairement astreint. Nous recrutons tous les ans de nombreux jeunes professionnels à leur sortie de l'université. Tous les ans, nous recrutons essentiellement tous les nouveaux diplômés. Ces jeunes gens apprennent beaucoup à l'université mais dans nos bureaux, nous continuons de leur enseigner le métier. Je suis responsable du perfectionnement. C'est essentiellement ce que nous faisons. Ces jeunes gens obtiennent deux années de perfectionnement avant de subir leur examen. Ils doivent réussir cet examen avant d'obtenir leur accréditation comme comptable agréé et ils continuent d'apprendre pendant le stage. Voilà la différence essentielle entre ces trois catégories de comptable.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Croyez-vous qu'il serait possible de mettre au point une accréditation plus large qui engloberait à la fois les comptables agréés et les comptables généraux accrédités dans le but d'instaurer des normes uniformes et nationales?

**Ms. Hubert:** Some provinces have made the attempt but did not succeed achieving the end result. There are three professions that make choices at the outset as to where they want to go, and the members of the professions were reluctant to make different choices at a later stage in their career. There were unsuccessful attempts made at the provincial level.

**The Chairman:** Thank you. I think you can sense, Mr. Byars and Ms. Hubert, a feeling of uneasiness among all senators. They are trying to come to grips with this question of harmonization and the cost to the economy. Our next witness will be the Conference Board of Canada. We have looked at some of the things they are proposing, one of which is an objective measurement of the benefits of greater protection for the consumer as opposed to the cost of the service.

There are a number of highly developed econometric models — for instance, Mr. Byars, your firm sells goods and services, I assume. They are measured in the marketplace by other firms providing similar goods and services.

We know, and this is indisputable, that Canada's developed production of goods and services is getting less competitive and more costly compared to the global marketplace. The only way we can get at this problem is to somehow have an econometric measurement of the costs to the economy of increased standards. We are not against flat standards. We are all in favour of standards and regulations. The question is, what do they cost the consumer? What do they cost the economy?

Unless you can help us measure the effectiveness of your regulations on the one hand and the cost to the consumer and the economy on the other, we are having difficulty with this. In other words, we want to look at statistics. Our committee — the Banking, Trade and Commerce Committee — wants to look at numbers, and you are in the numbers business. We are trying to get at the numbers to figure out why Canada is lagging behind.

Quite frankly, with all due respect — and I only speak for myself here — I would hope you will provide us with more assistance with this, because to talk about objective international standards without quantifying them in some fashion does not help us in our analysis as to why Canada is falling behind.

**Ms. Hubert:** There are standards, and there are standards. If there are multiple set of standards for the same thing, it creates inefficiencies, and all our clients would see that. If there is one set of minimum standards that are easy to use and easy to apply for everyone, it simplifies everyone's life and allows them to understand what is required and shoot for an end result in an efficient fashion.

If we can simplify and harmonize the standards — and I realize much of this is provincially regulated so there are limitations to what we can do federally. Clearly, if we have a simple set of standards for the key things that matter in the public interest, that would have a beneficial impact on the economy as well as productivity.

**Mme Hubert :** Certaines provinces ont déjà tenté de le faire, mais n'y sont pas parvenues. Il existe trois professions distinctes dont les praticiens font un choix en début de carrière et les membres de chacune de ces professions sont récalcitrants à l'idée de modifier leur choix en cours de carrière. Donc les provinces l'ont tenté et ont échoué.

**Le président :** Merci. Vous avez sans doute compris, monsieur Byars et madame Hubert, que les sénateurs sont quelque peu mal à l'aise. Ils tentent de se faire une idée sur la question de l'harmonisation et le coût pour l'économie. Nous accueillons maintenant le Conference Board du Canada. Nous avons examiné certaines de ses propositions, l'une d'elles étant une mesure objective des bénéfices qu'apporte une meilleure protection du consommateur au regard du coût du service.

Il existe un certain nombre de modèles économétriques très spécialisés — par exemple, monsieur Byars, votre cabinet vend des biens et des services, j'imagine. Ils sont évalués sur le marché par d'autres cabinets qui fournissent des biens et des services comparables.

Nous savons, et c'est incontestable, que la production évoluée de biens et de services au Canada devient moins compétitive et plus coûteuse sur le marché international. La seule façon de résoudre ce problème c'est d'utiliser une mesure économétrique des coûts pour l'économie que représentent des normes plus rigoureuses. Nous ne nous opposons pas aux normes d'application générale. Nous sommes tous en faveur de normes et de règlements. La question est de savoir ce qu'il en coûte au consommateur, et à l'économie.

Si vous ne pouvez nous aider à mesurer l'efficacité de vos règlements d'un côté et le coût que cela représente pour le consommateur et l'économie de l'autre, c'est assez gênant. Autrement dit, nous aimerions des chiffres. Notre comité — le comité des banques et du commerce — souhaite voir des chiffres et c'est d'ailleurs votre domaine. Nous aimerions considérer des chiffres pour essayer de comprendre pourquoi le Canada reste à la traîne.

Très franchement, avec tout le respect que je vous dois — et c'est uniquement à titre personnel que je m'adresse à vous — j'espère bien que vous allez nous aider davantage à ce sujet parce que parler de normes internationales objectives sans les quantifier d'une façon ou d'une autre n'est pas vraiment très utile dans le cadre de notre analyse.

**Mme Hubert :** Il y a des normes et des normes. Quand il y a différentes séries de normes pour la même chose, ce n'est pas très efficace et tous nos clients le remarquent. S'il n'y a qu'une seule série de normes minimum faciles à utiliser et à appliquer, cela simplifie la vie de tous car chacun comprend ce que l'on demande et le résultat final visé sans perdre de temps.

Si l'on pouvait simplifier et harmoniser les normes — et je sais que c'est pour une bonne part provincial si bien que le fédéral ne peut pas tout faire, ce serait beaucoup mieux. Si l'on pouvait avoir des normes simples pour les choses essentielles qui servent un intérêt public, cela aurait une incidence positive à la fois sur l'économie et sur la productivité.

**The Chairman:** That remains to be seen. Mr. Byars was very candid in saying that you have not thought about measuring this in econometric terms, to give us a sense of protecting the public interest on one hand and the provision of your services on the other.

I offer a brief anecdote, and then I will conclude this portion. I know legal services face the same problem in Toronto, where I practised law for many years. The cost of legal services was increasing by leaps and bounds as a percentage of commodity issues, such as housing. Essentially, there was huge competition. The lawyers made the argument — and I was part of that group of advocates — to say, by the way, we must have high regulatory and tariff fees in order to protect the public, and we must get opinions.

When it came to real estate, which is essentially a commodity product, there was tremendous competition. Suddenly, the developer and consumer decided to look at the cost of legal services as a percentage of their product, and they had to bring it down.

I assume, Mr. Byars, in your firm, your CEO looks every day at your G&A. He takes a look at your accounting and legal services, and is determined to get them down. We are not doing it firm by firm but for the economy as a whole. How do we reduce the G&A services and cost of services, in order to make our services, which are lagging, and our export goods, which are lagging, competitive in the international marketplace? That is our problem.

That is hopefully your problem, and hopefully you can provide us more assistance. If you want to return with written documents to assist us in our quest to find out the perfect balance, we would welcome that.

**Mr. Byars:** If Canada's chartered accountants can be of assistance in this process, we are certainly willing to do so at any time.

**The Chairman:** Please provide us with numbers.

**Mr. Byars:** Having been one who has spent many years in the retail industry, I am very familiar with the whole concept of cost. One should, in fact, have a very stringent focus on costs at all times.

In reality, one must think in terms of net benefit. I would say to you, in the case of public accountancy, particularly as it relates to reporting issues of companies who source their capital on the capital markets, whether domestic or otherwise, we have a system in this country and our profession, as an example, where each provincial institute undertakes a practice inspection of those members who are carrying out public accountancy. As well, we were a strong participant, the advancer of the original ideas that led to CPAB. The Canadian Public Accountability Board audits the auditors, if you will. In the U.S., PCAOB will come in and, on top of that, audit any auditors who are auditors for interlisted companies.

**Le président :** C'est encore à voir. M. Byars n'a pas hésité à reconnaître que vous n'aviez pas songé à mesurer cela en termes économétriques, à nous expliquer comment d'un côté cela protégeait l'intérêt public et de l'autre vous permettait d'offrir vos services.

Je vous raconterai une brève anecdote et nous devons ensuite conclure. Je sais que les services juridiques rencontrent le même problème à Toronto où j'ai exercé le droit pendant des années. Le coût des services juridiques augmentait terriblement par rapport aux produits de consommation, tel que le logement. Essentiellement, la concurrence était énorme. Les avocats disaient — et j'en faisais partie — qu'il fallait avoir des honoraires élevés pour protéger le grand public et qu'il fallait pouvoir obtenir des opinions juridiques.

Quand on en est arrivé à l'immobilier, qui est essentiellement un produit de consommation, la concurrence était énorme. Tout d'un coup, les entrepreneurs et les consommateurs ont décidé de considérer le coût des services juridiques comme un pourcentage du coût du produit et ont ainsi dû le diminuer.

Monsieur Byars, je suppose dans votre cabinet, le PDG regarde tous les jours les frais généraux. Il regarde ce que coûtent vos services de comptabilité et services juridiques et s'efforce de les réduire. Nous ne faisons pas cela pour chaque société individuellement mais pour l'économie en général. Comment réduire les frais généraux et le coût des services afin de rendre nos services, et nos exportations plus compétitifs sur les marchés internationaux? C'est ça le problème.

J'espère que c'est également le problème pour vous et que vous pourrez nous donner d'autres éléments qui pourraient nous aider. Si vous voulez nous envoyer quelque chose par écrit qui pourrait nous aider à trouver le parfait équilibre, nous vous en serions très reconnaissants.

**M. Byars :** Si les comptables agréés du Canada peuvent aider, ils se feront certainement un plaisir de le faire.

**Le président :** Soyez aimable de nous communiquer les chiffres.

**M. Byars :** Ayant passé de nombreuses années dans le secteur du détail, je connais bien tous les concepts du prix de revient. Il faut surveiller les coûts de très près constamment.

En réalité, ce qu'il faut considérer, c'est le bénéfice net. Je vous dirais que, pour ce qui est de la comptabilité publique, en particulier lorsqu'il s'agit de questions de déclarations d'entreprises qui vont chercher des capitaux sur les marchés financiers, canadiens ou autres, nous avons un système dans notre pays et pour notre profession, par exemple, qui fait que chaque institut professionnel procède à un examen d'activités de ses membres qui font de la comptabilité publique. En outre, nous avons fermement défendu les idées initiales qui ont mené à la création du CCRC. Ce conseil canadien sur la reddition de comptes fait en fait la vérification des vérificateurs. Aux États-Unis, le PCAOB le fait aussi et, en plus, fait la vérification de tout vérificateur qui s'occupe de vérifications de sociétés inter cotées.

One would look at that and recognize a significant piling up of what arguably might otherwise be seen as being redundant protections. However, I would hold forth on the other side — that if that process ensures that Canada does not suffer the equivalent of an Enron or WorldCom crisis, then is not the net benefit greatly in the interest of the public? Is that not an exercise that is certainly worthwhile in the end?

**The Chairman:** Some banks and others did suffer consequences of Enron with very high accounting standards. Therefore, I do not think that is a complete answer.

**Senator Fitzpatrick:** I have a clarifying question.

With respect to your reference to Manitoba and the fact that without requirement of proof of education and experience or other evidence of required competence, you would be able to audit. Are you saying that one does not have to be a chartered accountant to audit a set of accounting books for a company in the province of Manitoba?

**Mr. Byars:** To use the words of the president of the Institute of Chartered Accountants of Manitoba, in a conversation I had with him some time back: “In Manitoba, even a bus driver can be an auditor.”

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Byars and Ms. Hubert. Your presentations have been very interesting and very provocative.

I want to welcome our next witness. This is the continuation of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce on interprovincial trade barriers that provide barriers to productivity and efficiency in Canada. Welcome, Mr. Hodgson. We have your brief and we also have noted a very cogent article in this week’s *Maclean’s* magazine that sums up a number of the issues that this committee has addressed. We have looked at the question of demographics, we have looked at the question of productivity, and now we are looking at the question of interprovincial trade barriers, all of these with a view to try to demonstrate to the Canadian public, to the Government of Canada and to the private sector how we can improve the productivity and our place in the world.

Regretfully, based on your analysis and the analysis we have made otherwise, we are falling behind. We are falling behind the United States, and we are falling behind in the world, in terms of productivity. Therefore, rather than raising our productivity levels and prosperity for all, we are falling behind even in terms of real income.

Perhaps we can turn it over to you, Mr. Hodgson, and I want to thank you very much for taking the time today to attend here to talk to us.

**Glen Hodgson, Vice-President and Chief Economist, Conference Board of Canada:** I wanted to start off by showing you the *Maclean’s* cover. On my way here, I dropped by International News on Sparks Street to get a copy, but they did not have one. I hope that is because they are sold out and that they are ordering even more copies. You can imagine how gratifying it is to do a piece of research over three years, and I have spent most of the last year writing a final report, which will be made public in

Si l’on considère tout cela, on peut juger qu’il s’agit d’une quantité de protection inutile. Toutefois, je dirais pour ma part que si cela permet d’éviter que le Canada connaisse l’équivalent d’une crise Enron ou WorldCom, on peut se demander si le bénéfice net ne sert pas l’intérêt public. N’est-ce pas là un exercice qui est finalement tout à fait valable?

**Le président :** Il ya des banques et autres qui ont souffert des conséquences d’Enron malgré des normes de comptabilité très élevées. Je ne pense donc pas que cela soit une solution suffisante.

**Le sénateur Fitzpatrick :** J’aimerais demander un éclaircissement.

Vous avez parlé du Manitoba et du fait que sans avoir à prouver que vous détenez un diplôme et que vous avez de l’expérience ou les compétences nécessaires, vous pourriez faire de la vérification. Cela veut-il dire qu’il n’est pas nécessaire d’être comptable agréé pour faire la vérification des livres d’une société au Manitoba?

**M. Byars :** Je citerais le président de l’Institut des comptables agréés du Manitoba qui, dans une conversation que j’ai eue avec lui il y a quelque temps, m’a déclaré : « Au Manitoba, même un chauffeur d’autobus peut être vérificateur. »

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur et madame. Vos exposés furent très intéressants et provocateurs.

Nous accueillons maintenant notre prochain témoin. Le Comité permanent des banques et du commerce poursuit son étude des obstacles au commerce interprovincial au Canada. Bienvenue, monsieur. Nous avons reçu votre mémoire et nous avons également remarqué un article très intéressant dans le *Maclean’s* de cette semaine qui résume un certain nombre des problèmes sur lesquels se penche notre comité. Nous avons examiné la question démographique, la question de la productivité et nous examinons maintenant la question des obstacles au commerce interprovincial, tout cela afin d’essayer de montrer à la population canadienne, au gouvernement canadien et au secteur privé comment nous pourrions accroître notre productivité et être mieux placés dans le monde.

Malheureusement, d’après votre analyse et la nôtre jusqu’ici, il semble que nous perdons du terrain. Nous perdons du terrain sur les États-Unis, sur l’ensemble du monde, pour ce qui est de notre productivité. Ainsi, plutôt que d’améliorer notre productivité et la prospérité de l’ensemble des Canadiens, nous perdons du terrain, même en ce qui concerne le revenu réel.

Peut-être pourrions-nous ainsi vous demander de nous adresser quelques mots à ce sujet. Je tiens à vous remercier infiniment d’avoir pris le temps de venir aujourd’hui.

**Glen Hodgson, vice-président et économiste en chef, Conference Board du Canada :** Je voulais commencer par vous montrer la couverture du *Maclean’s*. Avant d’arriver ici, je me suis arrêté, rue Sparks, chez le marchand de journaux International News pour acheter la revue mais il n’y en avait pas. J’espère que c’est parce qu’ils avaient tout vendu et qu’ils en ont commandé d’autres. Vous devinez certainement la satisfaction que l’on peut retirer d’une recherche menée sur trois ans, sachant que j’ai passé

January. We are publishing our Canada project research in three volumes plus an executive summary. The launch date for the first volume, of which I am a co-author, will be January 17. We will do it at the National Press theatre.

**The Chairman:** Let me stop you right there, Mr. Hodgson. These hearings will continue over into the new year. We would be very interested after you have tabled those reports to have you come back and amplify your testimony, because regrettably today we only have about 35 or 40 minutes and we want to take much more time with you. We will make some time for you to come back and this will be a prequel to the more interesting information that you might provide in your final conclusions in January.

**Mr. Hodgson:** If you are going to invite us back, I would strongly encourage you to invite myself as the champion of volume one, my colleague Gilles Rhéaume, who is our vice-president of public policy, who is the champion of the second volume, which is looking at our resource economy and how to capture as much benefit as possible from the resource price boom we are going through, which we do not think will last forever, and the third volume is Anne Golden herself, my president, who has been the champion of that. We would be thrilled to come back and speak to the committee.

**The Chairman:** We know Anne Golden quite well; we would welcome all three of you. We will make arrangements to provide a suitable time, and we will try to give you ample time to go through your report.

**Mr. Hodgson:** Fabulous. I will take *Maclean's* as read. You can imagine how gratifying it was in a personal sense to be cited 10 times in *Maclean's* this week. That was kind of fun.

The Conference Board of Canada, CBOC, published a report last May, with a fabulous title — “Death by a Thousand Paper Cuts: The Effect of Barriers to Competition on Canadian Productivity.” It is one of the more catchy titles around. It is a comprehensive cataloguing of all the barriers we could discover. In fact, what we discovered is there is no comprehensive catalogue of all the barriers. We did our best within the resources of CBOC to look at barriers that exist to competition, to interprovincial trade, between Canada and the United States as well. As you mentioned, Mr. Chairman, it is very raw; it is truly primary research. It is an economic test trying to measure the impact on productivity, testing the difference between prices in the United States and Canada, assuming that non-tariff barriers are the reason prices are higher in Canada. I can speak about that if you are interested.

Third, I have circulated as well, and I hope the clerk has this, a very short excerpt from volume one of The Canada Project, which will be published in January. I have extracted the executive summary on the second of five broad recommendations we are

pratiquement toute l'année dernière à rédiger un rapport final qui sera rendu public en janvier. Nous publions cette recherche en trois volumes plus un résumé. La date de sortie du premier volume, dont je suis coauteur, est le 17 janvier. Nous ferons cela à la tribune de la presse.

**Le président :** Permettez-moi de vous interrompre, monsieur. Ces audiences se poursuivront au début de l'année. Nous vous serions très reconnaissants, lorsque vous aurez déposé ces rapports, de revenir pour compléter votre témoignage, car nous n'aurons malheureusement aujourd'hui que 35 à 40 minutes et que nous aimerions beaucoup pouvoir poursuivre la discussion avec vous. Nous préverrons donc une autre réunion et considérons celle-ci comme un préalable aux informations plus complètes que vous pourrez nous livrer dans vos dernières conclusions en janvier.

**M. Hodgson :** Si vous avez l'intention de nous réinviter, je vous inciterais fortement à m'inviter moi en tant que champion du volume un, à inviter mon collègue Gilles Rhéaume, qui est notre vice-président aux politiques d'intérêt public, comme champion du deuxième volume, qui traite de notre secteur des ressources et de la façon de profiter autant que possible du boom que connaissent les prix des ressources et qui ne devrait pas durer indéfiniment, et d'inviter Anne Golden elle-même, notre présidente, comme championne du troisième volume. Nous serions ravis de revenir témoigner devant votre comité.

**Le président :** Nous connaissons très bien Anne Golden; nous serions heureux de vous recevoir tous les trois. Nous allons faire en sorte de trouver un moment qui nous convienne à tous et nous tâcherons de vous donner tout le temps voulu pour nous présenter votre rapport.

**M. Hodgson :** Excellent. C'est donc que vous avez lu le *Maclean's*. Vous pouvez vous imaginer comme c'est valorisant sur le plan personnel d'avoir été cité dix fois dans le *Maclean's* cette semaine. C'était assez amusant.

Le Conference Board a publié en mai dernier un rapport au titre accrocheur intitulé « Death by a Thousand Papier Cuts : The Effect of Barriers to Competition on Canadian Productivity ». Dans ce rapport, nous faisons un inventaire complet de tous les obstacles que nous avons pu déceler. Nous avons en fait constaté qu'il n'y avait pas de liste complète de tous les obstacles. Aussi nous avons examiné dans la limite de nos moyens les obstacles à la concurrence, au commerce interprovincial ainsi qu'au commerce entre le Canada et les États-Unis. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, les résultats que nous y présentons sont des résultats bruts, qui sont le fruit de recherches primaires. Il s'agissait d'une évaluation économique pour mesurer l'effet sur la productivité; il s'agissait de comparer les prix aux États-Unis et au Canada, en partant du principe que si les prix sont plus élevés au Canada, c'est à cause de barrières non tarifaires. Je pourrai vous en dire plus à ce sujet si vous le souhaitez.

Troisièmement, J'ai aussi fait remettre — et j'espère que la greffière l'a en main — un très court extrait du volume un du Projet Canada, qui sera publié en janvier. J'ai extrait le sommaire de la deuxième des cinq grandes recommandations que nous

making, or broad strategies we are outlining. I have also given you in detail the actual recommendations from the report. I will turn to the third page and point to the first recommendation.

We believe governments need to tackle the vast web of regulatory and other non-tariff barriers that currently pervade the Canadian economy and reduce barriers to competition in specific sectors. Then we list some sub-elements: Reinvigorate, removal domestic barriers, use tools that are used internationally, use bilateral agreements. We strongly endorse and welcome the agreement between B.C. and Alberta, for example, which hopefully will become a hub or a real focal point for the effort to eliminate barriers between provinces.

Even there maybe I will mention that it is revealing. If you look at the B.C.-Alberta, at the TILMA agreement itself, it is quite striking that the exceptions at the back are as long as the agreement itself. There are actually 62 categories of labour, which is achieving certain standards, where they have a three-year ramp-in period, and it goes from acupuncturists to water well drillers. Despite the best efforts of the B.C. government and the Alberta government to have alignment and to reduce the barriers, they are still left with a three-year roll-out plan before they can actually say that lawyers who qualify in B.C. will qualify in Alberta. Imagine from acupuncturists to water well drillers, what an array of categories that still exist. If that is what exists in the provinces who have the greatest intent to reduce barriers, imagine what it is like if you stretch that across the whole Dominion. I will stop there.

**Senator Angus:** We have all read the *Maclean's* report, which I think should be required reading for everyone. You mentioned The Canada Project. We are certainly looking forward to that and hopefully you might come back and see us.

I thought it would be a good introduction to my line of questioning to simply read this quote from you from the *Maclean's* article, at page 42:

“Canada is trying to compete in a global economy,” says Hodgson, “but we make it difficult for companies to even do business in a neighbouring province.” Fully one-third of all businesses surveyed by the Conference Board said non-tariff barriers hindered their competitiveness, while 26 per cent said they had lost business because of them. The barriers are especially detrimental to small businesses...”

I just wondered if you could go into a little more detail and include, if you like — because you were in the room earlier when I was questioning the accountants — any comments you might have on this business as between the three accounting

formulons, ou des cinq grandes stratégies que nous décrivons. Je vous ai aussi donné le texte des recommandations tirées du rapport. Je me reporte ici à la quatrième page où vous trouverez la première recommandation.

Nous sommes d'avis que les gouvernements doivent s'attaquer au vaste réseau d'obstacles réglementaires et autres barrières non tarifaires qui se répandent actuellement dans l'économie canadienne et abolir les obstacles à la concurrence dans des secteurs précis. Puis, nous énumérons un certain nombre de sous-éléments : encourager l'abolition des obstacles au commerce intérieur, adopter certaines des techniques utilisées à l'échelle internationale, se servir des accords bilatéraux. Nous appuyons énergiquement l'accord intervenu, par exemple, entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, qui, nous l'espérons, servira à donner le coup d'envoi à un effort concerté pour éliminer les obstacles au commerce intérieur.

L'accord en soi est toutefois révélateur. Ce qui frappe dans cet accord appelé TILMA, c'est que les exceptions qui se trouvent à la fin du document prennent autant de place que l'accord en tant que tel. On y trouve en fait 62 catégories de travailleurs, depuis les acupuncteurs jusqu'aux foreurs de puits d'eau, pour lesquels une certaine normalisation va s'opérer sur une période de trois ans. Malgré les efforts diligents du gouvernement de la Colombie-Britannique et de celui de l'Alberta pour en arriver à un certain alignement et à la réduction des barrières, il n'en reste pas moins qu'il y aura une période de mise en oeuvre graduelle et qu'il faudra en fait attendre trois ans pour que les avocats agréés en Colombie-Britannique soient aussi agréés en Alberta, par exemple. Imaginez toutes les catégories qu'il reste à normaliser, quand la classification inclut aussi bien les acupuncteurs que les foreurs de puits d'eau. S'il en est ainsi dans ces deux provinces qui se montrent les plus déterminées à réduire les obstacles, imaginez quel effort il faudra pour que la même chose se fasse d'un bout à l'autre du Canada. Je vais m'arrêter là.

**Le sénateur Angus :** Nous avons tous lu le reportage dans le *Maclean's*, et j'estime que ce devrait être une lecture obligatoire pour tout le monde. Vous avez parlé du Projet Canada. Nous attendons ce rapport avec impatience, et il est à espérer que vous allez pouvoir revenir nous rencontrer.

J'ai pensé que, avant de vous poser mes questions, ce serait une bonne idée que de lire simplement ces propos que vous avez tenus et qui sont rapportés dans l'article du *Maclean's*, à la page 42 :

« Le Canada veut soutenir la concurrence dans une économie mondiale, affirme Hodgson, mais nous rendons déjà la tâche difficile même pour les entreprises qui veulent commercer avec la province voisine. Le tiers de toutes les entreprises interrogées par le Conference Board ont dit que les barrières non tarifaires nuisent à leur compétitivité, tandis que 26 p. 100 d'entre elles affirment avoir perdu des occasions d'affaires à cause de ces barrières. Les barrières sont surtout nuisibles aux petites entreprises [...] »

Je me demandais simplement si vous ne pourriez pas entrer un petit peu plus dans le détail et nous dire, si vous le voulez bien, puisque vous étiez dans la salle tout à l'heure quand j'ai interrogé les comptables, ce que vous pensez de tout cela par rapport à ce

organizations in Canada. More particularly, though, the tangled web of so-called non-tariff barriers, each level of government forces companies to re-register their business and re-licence their staff, subjects them to its unique approvals processes, procurement policies, technical requirements and environmental standards and establishes its own disclosure — in other words, each province — and privacy regimes, often for the sole purpose of protecting a local industry from competition.

I think is basically your statement as to the reality in Canada, and I would like you to highlight two or three examples perhaps to bring it into better focus.

**Mr. Hodgson:** First, the source of the quotations in *Maclean's* comes from chapter 3 of the barriers report. We at the CBOC try to be objective, independent, arm's length, taking a view of things from an independent perspective. We work by virtue of doing database research and also by surveys. We have the benefit of having thousands of firms that are subscribers to our services. It gives us a great pool of data that we can turn to. We did a survey of business leaders. We sent it out and we got hundreds of responses and that is effectively what they told us. That is the starting point.

I frankly cannot comment in detail on the accounting industry. I can say, as an economist, where there is no shingle, you do not have to qualify to become an economist. Certainly, in my business, we are tested by the market. If you are good, you get paid more and you get more work. If you are not good, you become a bus driver, to go back to a story you were telling earlier.

The fundamental purpose of having standards is really for efficiency. We have criminal law and civil law for people who are doing things that are either illegal or harmful to business. The reason I would argue that we set standards is for efficiency's sake because that is a long and painful process. It is expensive and very drawn out. Thus, it is efficient for societies to set standards to protect the public interest.

The real issue is the commonality of standards and the process you must go through to achieve those standards. From where we sit, both through our own surveying of all the barriers that exist across our economy and from the feedback we get from our client base, I can see no logical reason to have 13 different standards across the federation.

One of the things we are calling for in our final report — I hope it becomes the most powerful line in my volume — is the need to create a single Canadian market. We have effectively chopped up

que nous ont dit les trois groupes qui représentent les comptables au Canada, et plus particulièrement du soi-disant enchevêtrement de barrières non tarifaires, qui fait que chaque palier de gouvernement oblige les entreprises à s'enregistrer et à faire agréer leur personnel, les soumettre à leurs procédures d'approbation respectives, à leurs politiques sur les marchés publics, à leurs exigences techniques et à leurs normes environnementales ainsi qu'à leurs régimes respectifs en matière de divulgation et de protection des renseignements personnels, et ce, uniquement pour protéger une industrie locale contre d'éventuels concurrents.

Je crois que c'est essentiellement ainsi que vous avez décrit la situation qui existe au Canada, et j'aimerais que vous nous donniez deux ou trois exemples qui nous permettraient de mieux saisir la réalité.

**M. Hodgson :** Tout d'abord, les propos cités dans le *Maclean's* sont tirés du chapitre 3 du rapport sur les obstacles. Au Conference Board, nous nous efforçons d'être objectifs, impartiaux et sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement; nous adoptons un point de vue indépendant. Nous travaillons à partir des recherches que nous faisons dans les bases de données et aussi à partir des résultats de sondages que nous réalisons. Nous avons l'avantage de compter des milliers d'entreprises parmi les abonnés à nos services. Nous avons ainsi accès à une multitude de données. Nous avons réalisé un sondage auprès des dirigeants d'entreprises. Nous leur avons envoyé un formulaire et nous avons reçu des centaines de réponses. Et c'est là en fait ce qu'ils nous ont dit. C'était cela notre point de départ.

Je n'ai pas de remarque précise à faire sur les comptables. Ce que je peux vous dire, c'est que les économistes n'ont pas d'ordre professionnel et qu'il n'est donc pas nécessaire de se faire agréer pour devenir économiste. Dans notre secteur d'activité, c'est le marché qui détermine notre compétence. Si on est bon, on est mieux rémunéré et on obtient plus de contrats. Si on n'est pas bon, on devient chauffeur d'autobus, pour revenir à ce dont vous parliez tout à l'heure.

S'il existe des normes, c'est essentiellement pour des raisons d'efficacité. Les entreprises qui sont victimes d'activités illégales ou nuisibles peuvent avoir recours au droit pénal ou au droit civil. Les normes professionnelles existent donc par souci d'efficacité, car les procédures juridiques peuvent être longues et pénibles. Elles coûtent cher et peuvent s'éterniser. Il est donc plus efficace pour les ordres professionnels d'établir des normes afin de protéger l'intérêt public.

Le problème qui se pose tient en fait aux divergences quant aux normes et aux procédures à suivre pour faire respecter ces normes. De notre point de vue, à la suite de l'inventaire que nous avons fait de tous les obstacles qui existent dans les divers secteurs de notre économie et des réponses que nous avons obtenues de nos clients, il n'y a pas de raison logique pour expliquer la présence de 13 normes différentes au Canada.

Ce que nous disons notamment dans notre rapport final, et j'espère que ce sera là la phrase que l'on retiendra de mon volume, c'est qu'il faudrait créer un marché canadien unique. Nous avons,

our national economy. That is perhaps one of the deficits of being a federation, one of the challenges of having multiple tiers of government.

**The Chairman:** Mr. Hodgson, you must have been at all of our hearings. For the last two years, we have said that we do not have in this country a national marketplace, that we have a fragmented marketplace, which is why we are falling behind.

**Mr. Hodgson:** You are absolutely right. As I thought about how to create a brand around this, an image, I was talking about a national environment. In fact, it really struck me that Europe is cons ahead of us right now. They are trying to do it across 27 independent states, but they have committed themselves to creating a single European market. Why can we not do that in Canada?

**Senator Angus:** We are also independent and objective in trying to find a way forward. We are amazed that this has subsisted for so many years and that it even took a backseat to the FTA or the NAFTA. Do you see a national will to obviate these barriers?

**Mr. Hodgson:** I think I can see the beginning of a creation of a national will. The leadership was shown by British Columbia — it was Premier Campbell who reached out initially to Alberta to get the ball rolling. There is a core of national will beginning to develop. I would argue that part of the reason it has happened over the decades is that there is no single owner. There is no one person who has stood up and said, “This is my file. I will be held accountable and try to achieve the optimal outcome in terms of a system of standards and processes that will protect the public interest but also ensure that our economy is as competitive as possible.” I am a natural optimist. I am looking for positive signs.

What has happened in our two most western provinces is a wonderful start. We hear rumbles as we travel across the country from many other provinces who are now taking interest in this and wanting to engage us and work with us to try to identify the benefits. I think we are at the beginning of a very positive process.

The more energy you can bring from your independent perspective, the better, because we have to raise it as a national priority and really place productivity at the centre of our national economic agenda.

**Senator Angus:** You have figured out my next question, which was going to be: What can we do? In out about three hours from now the current government is coming out with an economic statement, which is rumoured to highlight the need for greater efficiencies and improved productivity, always conscious of our role in the federal domain.

Based on your knowledge of how the federation works, could you outline one or two things the federal government could do?

**Mr. Hodgson:** First, I have had a deep engagement with the Department of Finance over the last number of months. They have had a chance to see various drafts of the report. I have talked

dans les faits, fragmenté notre économie nationale. C’est peut-être là un des inconvénients de faire partie d’une fédération, un des défis qui se posent quand on a plusieurs paliers de gouvernement.

**Le président :** Monsieur Hodgson, vous avez dû assister à toutes nos audiences. Depuis deux ans, nous disons que nous n’avons pas de marché national au Canada, que nous avons un marché fragmenté, et que c’est ce qui explique le retard que nous accusons.

**M. Hodgson :** Vous avez absolument raison. Lorsque je pensais à créer une image de marque, je parlais d’un environnement national. En fait, j’ai été surpris de constater que l’Europe a des années lumières d’avance sur nous en ce moment. Elle tente d’y arriver avec 27 états indépendants, mais elle s’est engagée à créer un marché européen unique. Pourquoi ne pourrait-on pas faire ça au Canada?

**Le sénateur Angus :** Nous sommes également indépendants et objectifs, et nous tentons d’aller de l’avant. Nous sommes surpris de voir que cette question a traîné pendant tant d’années et qu’elle a même été reléguée au second rang, après la ZLE ou l’ALENA. Selon vous, y a-t-il une volonté nationale de parer à ces obstacles?

**M. Hodgson :** Je crois que la volonté nationale commence à se mobiliser. La Colombie-Britannique a fait preuve de leadership — c’est le premier ministre Campbell qui a d’abord communiqué avec l’Alberta pour faire bouger les choses. La volonté nationale commence donc à se mobiliser. Je crois que la raison pour laquelle cette question a traîné pendant des décennies, c’est que personne ne s’en est chargé. Personne n’a dit « c’est mon dossier. Je vais rendre des comptes et tenter d’obtenir les meilleurs résultats pour ce qui est d’un système de normes et de processus qui protégera l’intérêt public, mais qui verra également à ce que notre économie soit aussi concurrentielle que possible. » Je suis optimiste de nature. Je cherche les signes d’encouragement.

Ce qui s’est passé avec ces deux provinces de l’ouest est un excellent début. Dans le cadre de nos déplacements d’un bout à l’autre du pays, on peut voir que de nombreuses autres provinces veulent en savoir plus. Elles veulent s’associer à nous et travailler avec nous pour tenter de cerner les avantages. Je crois que nous avons entamé un processus très positif.

Plus nous pourrions apporter d’énergie grâce à notre perspective indépendante, mieux ce sera. La productivité doit devenir une priorité nationale et être placée au centre de notre programme économique national.

**Le sénateur Angus :** Vous avez deviné ma prochaine question, qui est la suivante : que peut-on faire? Dans environ trois heures, le gouvernement actuel va présenter un énoncé économique qui, dit-on, mettra en évidence le besoin d’une productivité et d’une efficacité accrues. Nous sommes toujours conscients de notre rôle au niveau fédéral.

Compte tenu de votre connaissance des rouages de la fédération, pouvez-vous nous nommer une ou deux choses que le gouvernement fédéral pourrait faire?

**M. Hodgson :** D’abord, je dois vous dire que j’ai travaillé de près avec le ministère des Finances au cours des derniers mois. Ils ont eu l’occasion de consulter diverses ébauches de rapports. J’ai

with officials and the minister's staff. I am part of the circle of economists who get to give gratuitous advice to the minister early in the budget round. I am equally hopeful that the message around competitiveness and productivity has been heard, which is an important turning point or inflection point in our national commitment to productivity.

It is not entirely within the purview of the Minister of Finance because he or she cannot fix everything. However, there are a number of things that could be done. There are things in the tax area, for example.

**The Chairman:** We have heard this before from the accountants and others. However, there is provision for federal power to be exerted when it comes to interprovincial trade. That federal power is strong and unquestioned. It started with Confederation. It is in the BNA Act. The deal, essentially, of Confederation was interprovincial trade. This committee was established in 1867 to review banking, trade and commerce. It was not banking, trade and commerce in Lower Canada or Upper Canada; it was across the country.

Why do you feel there is some reluctance on behalf of successive governments to grab or exercise the jurisdiction that they do have, which is quite powerful? Have you analyzed that question and taken a look at what successive governments have done at the federal level to exercise this power?

**Mr. Hodgson:** I think there is a political answer — and not being an expert in assisting political thinking, I will not go there. The more accurate answer is around the complexity of addressing the issue, the fact that there is a matter of overlapping jurisdictions. I could not agree more, senator, that it is critically important that the federal government show leadership on the national productivity issue and take on the need for microeconomic reform in many areas.

**The Chairman:** We heard earlier today from the accountants that they were called to account by the Competition Bureau precisely for that purpose. That is because the Competition Bureau has jurisdiction to deal with anti-competitive practices. So there is power in the federal government to exert itself. When we look at this structure, the Council of the Federation, and we take a look at the progress, it is very slow. It is a very comprehensive program. There seems to be two solitudes here. They are not between Quebec and Ontario but between the federal government and the provinces acting in some sort of concert to achieve the same objective, which is productivity and growth.

**Mr. Hodgson:** From our side, the one thing we can do at the Conference Board of Canada is to draw upon our analytical capacity and our ability to engage business and try to identify how important this is.

**The Chairman:** You have spoken to Finance. You have spoken to the federal government. Have you spoken to the provinces about this apparent gridlock between the two?

parlé avec des fonctionnaires et le personnel du ministre. Je fais partie du cercle d'économistes qui donnent des conseils à titre gratuit au ministre tôt dans le processus de consultation budgétaire. J'ai également bon espoir que le message concernant la concurrence et la productivité a été entendu, ce qui constitue un point tournant dans le cadre de notre engagement sur la productivité nationale.

Mais cette question ne relève pas entièrement du ministre des Finances, parce qu'il ou elle ne peut pas tout régler. Toutefois, diverses mesures pourraient être prises. Des mesures fiscales pourraient être prises, par exemple.

**Le président :** Des comptables et d'autres personnes ont dit la même chose auparavant. Toutefois, le fédéral peut exercer ses pouvoirs en matière de commerce interprovincial. Ces pouvoirs sont forts et ne sont pas remis en question. Ils datent de la Confédération. Ils sont prévus dans la Loi sur l'Amérique du Nord britannique. Essentiellement, l'entente sur la Confédération était une entente de commerce interprovincial. Le présent comité a été créé en 1867 pour examiner les questions relatives aux banques et au commerce. On ne parlait pas de banques et de commerce au Bas Canada ou au Haut Canada, mais bien d'un bout à l'autre du pays.

Pourquoi croyez-vous qu'il y a réticence de la part des gouvernements à exercer leurs compétences, qui leur donnent beaucoup de pouvoir? Avez-vous analysé cette question et examiné ce que les gouvernements ont fait au niveau fédéral pour exercer ce pouvoir?

**M. Hodgson :** Je crois qu'il y a une réponse politique — et comme je ne suis pas un expert en la matière, je ne vais pas m'aventurer. Mais il faut tenir compte de la complexité de la question, et du fait qu'il y a chevauchement des compétences. Je suis d'accord avec vous sénateur; il est très important que le gouvernement libéral fasse preuve de leadership sur la question de la productivité nationale et entreprenne des réformes microéconomiques dans de nombreux domaines.

**Le président :** Les comptables que nous avons entendus nous ont dit que le Bureau de la concurrence leur avait demandé des explications justement à cette fin. C'est parce que les pratiques anticoncurrentielles relèvent du Bureau de la concurrence. Il y a donc au gouvernement fédéral des pouvoirs qui doivent être exercés. Lorsqu'on examine cette structure, le Conseil de la fédération, on constate que le progrès est très lent. Il s'agit d'un programme très étendu. Il semble y avoir deux solitudes ici; non pas entre le Québec et l'Ontario, mais bien entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ceux-ci doivent agir de concert pour atteindre les mêmes objectifs, c'est-à-dire la productivité et la croissance.

**M. Hodgson :** De son côté, le Conference Board du Canada peut faire appel à sa capacité analytique et à sa capacité à mobiliser les entreprises et tenter de définir l'importance de cette question.

**Le président :** Vous avez parlé au ministère des Finances. Vous avez parlé au gouvernement fédéral. Avez-vous parlé aux provinces de l'impasse apparente entre les deux?

**Mr. Hodgson:** We speak to the provinces every week. In fact, we sometimes speak to them on a daily basis. We are being invited in right now by the provinces.

Over the next three to six weeks, I expect to have a chance to speak to provincial cabinets and to senior groups of officials. We have done a briefing in Ontario, for example, on The Canada Project. Officials have heard the message loud and clear. The message is the need to establish one national platform. We will happily be an oracle around our own research and repeat the mantra over and over again. Part of why we exist as an organization is to exhort people to do the right thing.

There are a few ideas that I have shared with officials and with the minister's staff.

**Senator Angus:** Such as?

**Mr. Hodgson:** Very specific things directly within the power of the Minister of Finance. He is the one who sets the budget. For example, he could allocate more resources to post-secondary education. It is a classic case where the federal government could step up and ensure we have adequate investment in the creation of human capital going forward.

He could allocate more resources toward infrastructure, particularly in our cities, but also intercity and at the border. Right now, we have a massive national infrastructure deficit estimated at anywhere from \$60 billion to \$120 billion, which in itself is revealing because we do not know how big the deficit is. We have tried to encourage governments to engage us to measure the size of the deficit. I hope we can do that on an ongoing basis.

Imagine the productivity lost by people sitting on the 401 every morning in Toronto, where it now takes an hour to an hour and a quarter to get to the office. Save that time and the physical energy consumed at the same time.

**The Chairman:** And the pollution.

**Mr. Hodgson:** We will give advice on our final report on tax reform. There are a number of other think tanks. I would point to C.D. Howe and the work Jack Mintz has done, which I think is very good work. I see no reason for us to duplicate that. We have offered advice on things like reducing the effect of marginal rate of tax on low-income workers.

**Senator Angus:** Has your final report on tax reform come out yet?

**Mr. Hodgson:** That is part of the package that will land on January 17. I am showing you a little bit of ankle right now. As I said, I would love to come back and talk in more detail.

**The Chairman:** We have been groping this problem for some time, so we welcome a new target.

**M. Hodgson :** Nous parlons aux provinces toutes les semaines. En fait, nous leur parlons parfois quotidiennement, et ce, à leur invitation.

Au cours des trois à six prochaines semaines, je devrais avoir l'occasion de parler à des cabinets provinciaux et à des groupes de hauts fonctionnaires. Nous avons par exemple donné une séance d'information en Ontario sur le projet Canada. Les autorités ont bien entendu le message. Il faut établir un programme national. Nous serons heureux de parler avec autorité de notre propre recherche et de répéter le même refrain sans cesse. Notre organisme existe en partie pour exhorter les gens à prendre les bonnes décisions.

Il y a quelques idées dont j'ai parlé avec des fonctionnaires et le personnel du ministre.

**Le sénateur Angus :** Comme quoi?

**M. Hodgson :** Des choses très précises qui relèvent directement de la compétence du ministre des Finances. C'est lui qui dresse le budget. Par exemple, il pourrait allouer davantage de ressources aux études postsecondaires. C'est un cas classique; le gouvernement fédéral pourrait prendre des démarches et voir à ce qu'on investisse suffisamment dans la création de capital humain.

Il pourrait investir davantage dans les infrastructures, particulièrement dans nos villes, mais aussi entre les villes et à la frontière. En ce moment, nous avons un déficit infrastructurel national important qui représente de 60 milliards à 120 milliards de dollars. C'est très révélateur en soi, parce qu'on ne connaît pas l'ampleur du déficit. Nous avons tenté d'encourager le gouvernement à nous engager pour mesurer la taille du déficit. J'espère que nous pourrions assurer ce service de façon continue.

Imaginez la productivité perdue par les gens qui attendent sur l'autoroute 401 tous les matins à Toronto, où il faut maintenant prévoir entre une heure et une heure et quart pour se rendre au travail. Il faut trouver un moyen d'épargner ce temps et l'énergie physique dépensée pendant ce temps.

**Le président :** Sans oublier la pollution.

**M. Hodgson :** Nous allons formuler des conseils dans notre rapport définitif sur la réforme fiscale. Il y a d'autres groupes de réflexion, comme l'Institut C. D. Howe et Jack Mintz, qui fait selon moi du très bon travail. Je ne vois pas pourquoi on ferait du travail en double. Nous avons donné des conseils sur, par exemple, la réduction des effets du taux marginal d'imposition sur les travailleurs à faible revenu.

**Le sénateur Angus :** Votre rapport définitif sur la réforme fiscale a-t-il été publié déjà?

**M. Hodgson :** Il fera partie de la trousse qui sera publiée le 17 janvier. Je vous en donne ici un bref aperçu. Comme je l'ai dit, je serais heureux de revenir pour vous en parler plus en détail.

**Le président :** Nous traitons de cette question depuis un bon moment déjà; nous sommes donc heureux d'avoir une nouvelle cible.

**Senator Goldstein:** The questions of the deputy chair have largely pre-empted what I was going to ask, but I still have a couple of narrow issues to deal with, one dealing with financial services.

There are provincially incorporated credit unions, cooperative movements especially in Quebec and elsewhere, which, because they are provincially incorporated, are unable to provide their services in any other province unless they go through the entire registration process all over again in the other province in which they want to work. The result of that is that if there are two factories side by side, both straddling the border, and the workers in those factories neither want nor should have credit unions available to them for credit counselling and a variety of other things that credit unions do and that banks do not do, they are unable to do that unless they have duplicate registrations. That is a reflection of the problem of having as many regulators for financial services as we do in the provinces and territories.

Can you think of any mechanism that will help overcome that, short of the impossible task of convincing provinces and their respective regulators that they should have a single financial regulator?

**Mr. Hodgson:** I wish I had a quick fix, but I do not think there is one. You have to go to the core principle, which is barriers to competition being created through regulation. We do say in our report that it is time to have a single national securities regulator. We also call upon governments to create a much more competitive marketplace for financial services. That may require us to have a fundamentally different view of how our financial services industry operates within this country, but we think the time has come to have an integrated national market when it comes to availability of credit and access to capital for investment.

I have had a chance to talk with senior managers in the Desjardins Movement in Quebec. They now understand that their marketplace is capped. Quebec has a rapidly aging population. They know that there will not be spectacular growth rates available, so they themselves are looking for ways to offer their services to business outside the Quebec boundary. They are now chartered in Ontario, I believe. They are even looking for ways to get engaged in international business.

Those that benefited from protective regulation in the past have themselves hit a wall in terms of their business model. Arguably, they would benefit from being freed up to compete and operate in other jurisdictions.

I do not think there is a quick fix; I do not think there is a halfway house. Sometimes you have to go cold turkey and go right to the best solution, which would be a single national regulator.

**Le sénateur Goldstein :** Le vice-président a posé une bonne partie des questions que j'allais poser, mais j'ai quand même quelques questions pointues à poser, dont une sur les services financiers.

Il existe des coopératives de crédit et des mouvements coopératifs constitués en vertu d'une loi provinciale, surtout au Québec et ailleurs, qui, parce qu'ils sont constitués en vertu d'une loi provinciale, ne peuvent pas offrir le service à d'autres provinces à moins de reprendre en entier le processus d'enregistrement dans l'autre province où ils veulent offrir leurs services. Ainsi, si nous avons deux usines une à côté de l'autre, à cheval sur la frontière, et que les travailleurs de ces usines voulaient ou devraient avoir accès à des coopératives de crédit pour du counseling en matière de crédit et d'autres services offerts par les coopératives de crédit et non par les banques, ils ne pourraient y avoir accès à moins d'avoir une double inscription. Cet exemple démontre bien le problème qui se pose avec tant d'organismes de réglementation pour les services financiers dans les provinces et les territoires.

Pouvez-vous penser à des mécanismes qui nous permettraient de contourner ces obstacles, sauf la tâche impossible de convaincre les provinces et leurs organismes de réglementation respectifs qu'il devrait y avoir un seul organisme de réglementation?

**M. Hodgson :** J'aimerais bien pouvoir vous offrir une solution rapide, mais je ne crois pas qu'il y en ait une. Il faut revenir au principe de base, c'est-à-dire reconnaître que la réglementation constitue un obstacle à la concurrence. Nous disons en fait dans notre rapport qu'il est temps d'avoir un organisme national unique de réglementation des valeurs mobilières. Nous demandons aussi au gouvernement de créer un marché beaucoup plus concurrentiel dans le domaine des services financiers. Il nous faudrait peut-être avoir un point de vue très différent de la façon dont notre industrie des services financiers fonctionne au pays, mais nous croyons qu'il est temps d'avoir un marché national intégré en ce qui a trait à la disponibilité du crédit et à l'accès au capital d'investissement.

J'ai eu l'occasion de parler à des gestionnaires supérieurs du Mouvement Desjardins à Québec. Ils reconnaissent désormais que leur marché est saturé. La population du Québec vieillit rapidement. Ils savent qu'il n'y aura pas de taux de croissance spectaculaire, ils cherchent donc des façons d'offrir leurs services à des entreprises à l'extérieur des frontières du Québec. Je crois d'ailleurs qu'ils ont maintenant une autorisation en Ontario. Ils cherchent même des façons de faire affaire avec des entreprises internationales.

Ceux qui ont tiré profit de réglementation protectionniste par le passé ont eux-mêmes atteint les limites de leur modèle d'affaires. Il est permis de croire qu'ils bénéficieraient de la libéralisation des marchés, ce qui leur permettrait de concurrencer et de fonctionner dans d'autres provinces ou territoires.

Je ne crois pas qu'il y ait de solution rapide; je ne crois pas qu'il y ait de demi-mesure. Parfois, il faut passer directement à la meilleure solution, c'est-à-dire créer un organisme de réglementation national unique.

**Senator Goldstein:** The United States has a not dissimilar division of powers, and it has, admittedly, the trade and commerce clause, which tends to supersede state powers.

**Mr. Hodgson:** The U.S. has also moved a long way over the last decade. Under Glass-Steagall, the barriers were much higher than they are today. Banks are much more free now to offer banking services across all states.

**Senator Goldstein:** How have they managed to do it with a similar constitution, whereas we have not?

**Mr. Hodgson:** That I cannot answer, because I am not an expert on the process the U.S. has followed.

**Senator Goldstein:** Who could tell us about that? You do not have to answer now, but you could communicate with the clerk on that.

**Mr. Hodgson:** I suspect that officials at the Department of Finance and at the Bank of Canada would be knowledgeable of that.

**The Chairman:** We will be calling the Commissioner of Competition. He will deal with the legal basis for his powers, which will open up the door for us to look at this from a constitutional standpoint.

**Senator Goldstein:** I should like to go more deeply into that. Perhaps we have to draw some examples and some help from how the Americans have operated to decrease their barriers. I do not know if the Bank of Canada can do that for us.

**The Chairman:** We will look at that question, but it would be a good idea for us to draw upon officials in Canada to find out the jurisdictional and constitutional opportunities. We will certainly look at that.

**Senator Fitzpatrick:** Thank you for the work you have been doing. Congratulations on getting the communication assistance that you are from *Maclean's* magazine.

We keep talking about reducing barriers and increasing competition and productivity. That is motherhood. I am sure everyone around this table agrees with that. However, it seems to me that, whether they are government agencies or professional agencies, that reduces to whether they are, to an extent, protecting their own territory. I am thinking about various professions. If the accounting profession is still here, I hope they will not take offence to this, but in that profession the different designations seem to protect their own territory. To an extent, the legal profession does that, and certainly the medical profession in the different provinces. Our securities commissions do the same thing, as do the electoral distribution systems.

**Le sénateur Goldstein :** Les États-Unis ont une façon de partager les pouvoirs qui est semblable à la nôtre. Ils ont des dispositions sur le commerce qui l'emportent sur les pouvoirs des États.

**M. Hodgson :** Les États-Unis ont fait beaucoup de chemin au cours de la dernière décennie. En vertu de la loi Glass-Steagall, les obstacles étaient beaucoup plus importants qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, les banques sont davantage libres d'offrir des services bancaires dans tous les États.

**Le sénateur Goldstein :** Comment se fait-il qu'ils aient réussi avec une Constitution semblable à la nôtre, et que nous n'ayons pas pu en faire autant?

**M. Hodgson :** Je ne suis pas en mesure de vous répondre, parce que je ne suis pas un expert en ce qui concerne le processus suivi par les États-Unis.

**Le sénateur Goldstein :** Qui pourrait nous renseigner là-dessus? Si vous n'avez pas la réponse tout de suite, vous pourriez la communiquer à la greffière plus tard.

**M. Hodgson :** J'imagine que vous pourriez vous renseigner auprès des fonctionnaires du ministère des Finances et de la Banque du Canada.

**Le président :** Nous allons communiquer avec le commissaire de la concurrence. Il pourra examiner le fondement juridique de ses pouvoirs, ce qui nous permettra d'examiner cette question d'un point de vue constitutionnel.

**Le sénateur Goldstein :** J'aimerais aller plus en profondeur. Peut-être faut-il obtenir des exemples et de l'aide à savoir comment les Américains ont procédé pour éliminer les obstacles. Je ne sais pas si la Banque du Canada peut nous aider à cet égard.

**Le président :** Nous allons examiner la question, mais ce serait une bonne idée pour nous de nous en remettre aux fonctionnaires canadiens pour connaître les occasions du point de vue des compétences et de la Constitution. Nous allons certainement examiner cela.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Je vous remercie du travail que vous avez réalisé. Félicitations aussi pour l'aide que vous avez obtenue de la revue *Maclean's*.

Nous parlons sans cesse de réduire les obstacles et d'augmenter la concurrence et la productivité. Cela va de soi. Je suis certain que tout le monde ici est d'accord. Toutefois, qu'il soit question d'organismes gouvernementaux ou professionnels, on peut se demander, dans une certaine mesure, s'ils protègent leur propre territoire. Je pense à diverses professions. Si les comptables sont toujours ici, j'espère qu'ils ne seront pas offusqués, mais dans cette profession, les divers titres professionnels semblent protéger leur propre territoire. Dans une certaine mesure, c'est la même chose pour les professions dans le domaine du droit et de la médecine dans les provinces. Nos commissions des valeurs mobilières font la même chose, tout comme le système des circonscriptions électorales.

It is a continuation of the work you are doing here, but have you any wisdom to provide us with as to how we can get these organizations to provide leadership on this? They all have professional organizations. They are all national in terms of their professions. The governments have the council of the premiers. It seems to me they just have to get to work at it. Please correct me if I am wrong or give me your comments.

**Mr. Hodgson:** You are absolutely right. This goes back to the earlier question about whether there is any change in attitude among the public and among leadership in the country. What has happened between B.C. and Alberta is critically important. They have committed to reduce differences between them. Suddenly, we will have an open and free market for professional services between the two.

There is still the question about adequacy and whether the standards themselves are accurate and whether they are actually barriers to entry, as economists call them. Barriers to entry are designed during an economic rent, to use the economic language. We do have an inflection point in the national attitude toward this.

I find the whole debate about creating a national market very analogous to what I lived through for 10 years in the Department of Finance. I was there in the bad old deficit days when we could not muster the courage, the national will, necessary to tackle the deficit. We almost had to have a financial crisis. Mexico hitting the wall in 1994 was the best thing that every happened to Canada because it got us over the hump. It got the public ready to move. You saw how quickly the turnaround happened. We went from a \$40-billion deficit in 1993 into surpluses by 1998. The same could happen here if we can create the national will, but finding that elixir is very difficult. Making the facts speak, constantly laying them before the public and our political leaders, is one way to do it.

We should play off the fact that our aging population will create a labour shortage in our country. We are already seeing that in the Alberta labour market. The unemployment rate is 3.4 per cent in Calgary and businesses are screaming out for skilled talent. What better opportunity to free up skilled labour in areas where perhaps we do not need 13 regulators to do something any longer. Imagine if we could redeploy those people in a more positive way. Our report will talk about the need to fundamentally rethink our workforce.

**The Chairman:** I hope you will refer to our study published this year on the demographic time bomb, because we covered exactly the same ground. That was another issue we spoke of as having an important impact.

**Senator Fitzpatrick:** If we can take advantage of our presenter and his colleagues to make future presentations, that would help us a lot. We are on the same track and we want to provide, be it through talking or whatever means possible, as much incentive and motivation for this to happen as we can. It is a question of British Columbia, Alberta, the federal government, this

C'est la suite du travail que vous faites, mais avez-vous de sages paroles à nous donner quant à la façon dont nous pouvons pousser ces organismes à faire preuve de leadership à cet égard? Ils ont tous des organisations professionnelles, et ces professions sont toutes pratiquées à l'échelle nationale. Les gouvernements ont le conseil des premiers ministres. Il me semble qu'ils ont simplement à se mettre au travail. Corrigez-moi si j'ai tort ou faites-nous part de vos commentaires.

**M. Hodgson :** Vous avez absolument raison. Ça revient à la question de savoir s'il y a changement d'attitude au sein du public et chez les leaders du pays. Ce qui est arrivé entre la Colombie-Britannique et l'Alberta est très important. Ces deux provinces se sont engagées à réduire les différences entre elles. Soudainement, nous aurons un marché libre et ouvert pour les services professionnels entre les deux.

Il y a toujours la question du bien-fondé et de savoir si les normes sont justes ou si elles constituent en fait un obstacle à l'accès, comme le disent les économistes. Les obstacles à l'accès sont établis en même temps que la rente économique, pour employer un terme de l'économie. Mais l'attitude nationale est en train de changer à cet égard.

Je crois que le débat sur la création d'un marché national ressemble beaucoup à ce que j'ai vécu pendant dix ans au ministère des Finances. C'était à l'époque des déficits, lorsque nous n'avions pas le courage et la volonté nationale nécessaire pour nous y attaquer. Il a presque fallu une crise financière. Les limites atteintes par le Mexique en 1994 ont servi au Canada, parce que nous en sommes venus à bout de cette période difficile. Le public était prêt à agir. Vous avez vu à quelle vitesse le changement s'est fait sentir. Nous sommes passés d'un déficit de 40 milliards de dollars en 1993 à des excédents en 1998. Si nous réussissons à mobiliser la volonté nationale, nous pouvons faire de même; mais la solution est très difficile à trouver. Répéter sans cesse les faits au public et à nos leaders politiques est une façon d'y arriver.

Nous pouvons dire que le vieillissement de la population causera une pénurie de main-d'oeuvre au pays. Ce problème se manifeste déjà en Alberta. Le taux de chômage est de 3,4 p. 100 à Calgary, et les entreprises cherchent désespérément des employés compétents. Si on remplaçait 13 organismes de réglementation par un seul organisme national, nous libérerions des travailleurs compétents. Ces gens pourraient être affectés ailleurs. Notre rapport parlera de la nécessité de repenser notre main-d'oeuvre.

**Le président :** J'espère que vous ferez mention de l'étude que nous avons publiée cette année sur la bombe à retardement démographique, car nous avons fait valoir les mêmes arguments. C'est l'une des autres questions dont nous avons dit qu'elles ont un effet important.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Il nous serait très utile de bénéficier des services de notre témoin ou de ses collègues pour des exposés futurs. Nous sommes sur la même longueur d'ondes et nous voulons mettre en place autant d'incitatifs et d'éléments de motivation que nous le pouvons, que ce soit au moyen de discussions ou par d'autres moyens, afin que cela se fasse. Nous

committee, the Conference Board of Canada and others pushing on this. We are not in a crisis yet, but if we continue to lose our productivity and competitiveness, we can get there.

**Mr. Hodgson:** We are not in crisis yet. I am quoted in *Macleans*'s as saying that nothing is really broken but that nothing is working optimally either. If we allow ourselves to wander along on a long and slow decline, we will face crises at some point.

We did the background fiscal work for the Council of the Federation last spring, doing a 20-year forecast on the fiscal outcomes for all the provinces and for the federal government. The combination of aging populations and continued growth in health care spending will create a fiscal crisis for the provinces. After about 2015, they go deeply into deficit and continue to go down.

One way to ensure that that does not happen is to boost the national productivity performance. We could create more wealth that will pay for the social goods we want as a nation. Crisis not yet, but a little bit of arithmetic can reveal the potential crisis down the road.

**Senator Tkachuk:** This has been an interest of mine for quite some time, ever since the dollar was at 65 cents and interest rates were at 2.5 per cent. That made it easier for us to solve the deficit problem, but I think it hurt our productivity. We are paying the price for what happened during those years and it is a question that was often discussed here with the Governor of the Bank of Canada.

With regard to education, you mentioned two things — education and infrastructure. Education is not part of the federal jurisdiction. What guarantee do we have that extra money for education to provincial governments will mean that the money will not be spent on culverts, for example, rather than on education. Are you advocating that we directly give money to education? Would provinces even accept that?

**Mr. Hodgson:** First, we seldom get into the mechanics as to how transfers operate. We try to identify needs and where the greatest payback is.

**Senator Tkachuk:** I know, but you said something interesting. The question was: What could the federal government do? You leapt to two provincial and municipal areas. You went to education, which is not in our purview. We may write the cheque but someone else delivers it.

devons tous exercer des pressions, que ce soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, le gouvernement fédéral, notre comité ou le Conference Board du Canada. Il n'y a pas encore de crise, mais si nous continuons à perdre notre productivité et notre compétitivité, il pourrait bien s'en produire une.

**M. Hodgson :** Il n'y a pas de crise encore. Le magazine *Macleans*'s m'a cité quand j'ai dit que le moteur fonctionnait encore mais qu'il ne tournait plus à plein régime. Si nous nous laissons aller tout doucement, nous nous retrouverons inévitablement confrontés à des crises.

Nous avons rédigé un document d'étude sur les finances, le printemps dernier, pour le Conseil de la Fédération. Nous avons établi des prévisions sur 20 ans des résultats financiers de toutes les provinces et du gouvernement fédéral. Les facteurs conjugués du vieillissement de la population et de la croissance constante des dépenses en soins de santé entraînera une crise financière dans les provinces. Après 2015 environ, les provinces se retrouveront en situation déficitaire et ce déficit se poursuivra.

Si nous voulons éviter que cela se produise, il faut entre autre rehausser le rendement de la productivité nationale. De cette façon, nous pourrions créer plus de richesse qui permettra de payer les programmes sociaux que nous souhaitons avoir en tant que nation. Il n'y a pas encore de crise, mais un simple calcul montre la possibilité qu'une telle crise se produise plus tard.

**Le sénateur Tkachuk :** C'est un sujet qui m'intéresse depuis déjà quelque temps, depuis que le dollar a atteint le seuil des 65 ¢ et que les taux d'intérêt ont été à 2,5 p. 100. Cela nous a peut-être aidés à résoudre le problème du déficit, mais à mon avis, cela nuit à notre productivité. Nous payons le prix des mesures qui ont été prises à cette époque, et c'est une question qui a souvent été discutée dans notre comité avec le gouverneur de la Banque du Canada.

En ce qui a trait à l'éducation, vous avez parlé de deux choses : l'éducation et l'infrastructure. L'éducation n'est pas une compétence fédérale. Quelle garantie avons-nous que les sommes supplémentaires versées au chapitre de l'éducation aux gouvernements provinciaux serviront effectivement à cette fin et non à payer des ponceaux, par exemple? Est-ce que vous préconisez un transfert direct de fonds à l'éducation? Les provinces accepteraient-elles une telle mesure?

**M. Hodgson :** Tout d'abord, nous examinons rarement le fonctionnement de transfert. Nous essayons de déterminer quels sont les besoins et comment il serait possible d'optimiser les ressources.

**Le sénateur Tkachuk :** Je sais, mais vous avez dit quelque chose d'intéressant. La question était la suivante : que peut faire le gouvernement fédéral? Vous avez nommé deux champs de compétence provinciale et municipale. Vous avez parlé de l'éducation, qui n'est pas de notre ressort. Même si nous libellons le chèque, c'est quelqu'un d'autre qui doit livrer la marchandise.

**Mr. Hodgson:** I would argue that the federal government has already had significant success investing in post-secondary education through the various granting chairs. There are things that be done directly to students, through loan programs to ensure that everyone qualified can go on to school.

We had research done this last year — and actually published a book on federalism, entitled, *Canada by Picasso: The Faces of Federalism*, authored by Roger Gibbins, Antonia Maioni and Janice Gross Stein. We were looking for ways to rethink federalism, rethink the nation without actually having to deal with the Constitution, which we think is a hopeless path to go down. Mr. Gibbins' essay for us was very instructive, the premise being, if we were to write a Constitution today, how would we divide the labour between the federal and provincial levels? It focused on person versus place. People are highly mobile now. I have lived in four different cities in this country and in the United States for three and a half years; I am a typical Canadian. People change jobs all the time, move between provinces all the time. Federal governments arguably should invest in people, because they are affordable capital that moves, as opposed to health care, which is delivered in a place and that becomes a provincial responsibility. It was a very interesting way of looking at the division of labour between the federal and provincial levels. That is why I suggested something like post-secondary education.

I do not know why, for example, a Saskatchewan taxpayer would invest heavily in a smart young person at the University of Saskatchewan or University of Regina only to have that young person get his or her first job in Calgary, which you and I both know is increasingly a phenomenon that is happening. It is one of the challenges Saskatchewan will face in its future. However, if the federal government makes that investment, through granting programs, through some form of transfer — maybe the issue is all around transparency, maybe it is about having clarity and how the money is going to be used and having full transparency to actually track the money. To me, that seems to be a much more reasonable way to approach the effective working of the federation, rather than you paying Saskatchewan taxes subsidizing an education, which is very valid, and unfortunately Alberta capturing the benefit.

**Senator Tkachuk:** All of that has changed in the last number of years. Students do not only attend a university in their own province. My son went to the University of Calgary. In addition, provinces have different rates of tuition. It is a lot cheaper to go to university in Quebec if you are from Quebec. In other words, there is no way that people are treated equally, so it makes it very difficult for the federal government to invest money in this,

**M. Hodgson :** Le gouvernement fédéral a déjà obtenu des réussites importantes en matière d'investissement dans l'enseignement postsecondaire, par le truchement des conseils subventionnaires. Il est possible d'aider directement les étudiants, au moyen de programmes de prêts, afin de veiller à ce que tous les étudiants qualifiés puissent faire des études.

Nous avons fait une recherche l'année dernière — nous avons en fait publié un livre sur le fédéralisme intitulé *Canada by Picasso : The Faces of Federalism*, dont les auteurs sont Roger Gibbins, Antonia Maioni et Janice Gross Stein. Nous avons examiné comment on pourrait revoir le fédéralisme, remodeler la nation sans avoir à modifier la Constitution, car nous croyons que les réformes constitutionnelles offrent peu d'espoir. Nous avons trouvé l'essai de M. Gibbins très instructif. Son postulat de base est que si nous rédigeons la Constitution aujourd'hui, il faudrait voir comment la main-d'oeuvre serait répartie entre les compétences fédérale et provinciales. M. Gibbins se fonde sur les travailleurs plutôt que sur l'endroit. On sait que de nos jours, les travailleurs sont très mobiles. Pour ma part, j'ai vécu dans quatre villes différentes au Canada; j'ai vécu aux États-Unis pendant trois ans et demi; je suis pourtant un Canadien typique. Les gens changent constamment d'emploi et déménagent d'une province à l'autre. On pourrait faire valoir que le gouvernement fédéral devrait investir dans les travailleurs, puisqu'il s'agit d'un investissement abordable et mobile, par opposition aux soins de santé, dont la prestation est fixée dans l'espace et qui appartiennent à la compétence des provinces. C'est une façon très intéressante d'envisager le partage de la compétence en matière de main-d'oeuvre entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est pour cette raison que j'ai proposé la question de l'enseignement postsecondaire.

Pourquoi, par exemple, un contribuable de la Saskatchewan paierait-il une forte somme pour qu'une jeune personne étudie à l'Université de la Saskatchewan ou à l'Université de Regina, si c'est pour voir ensuite cette même personne aller travailler à Calgary. Vous savez comme moi que cela se fait de plus en plus. C'est l'une des difficultés auxquelles la Saskatchewan sera confrontée dans les années à venir. Mais si le gouvernement fédéral fait cet investissement, par l'entremise de programmes de subvention, par une forme de transfert quelconque — le problème est peut-être limité à la transparence, à la façon d'assurer la reddition de comptes et de voir à ce que l'argent soit utilisé aux fins pour lesquelles il est versé. Il faudrait qu'il y ait transparence totale et que l'on puisse savoir à quoi l'argent est utilisé. À mon avis, c'est une approche beaucoup plus raisonnable pour voir l'efficacité de la fédération, plutôt que de demander aux habitants de la Saskatchewan de financer l'éducation au moyen de leurs impôts, même si cela en soi est très valable, alors que malheureusement c'est l'Alberta qui en recueillera les bénéfices.

**Le sénateur Tkachuk :** Tout cela a changé au cours des dernières années. Les étudiants ne se limitent pas non plus aux universités de leur propre province. Mon fils a fréquenté l'Université de Calgary. En outre, les frais de scolarité varient selon les provinces. Il est beaucoup moins coûteux de fréquenter une université au Québec, si vous venez du Québec. Autrement dit, il n'y a pas de traitement égal, et il est donc très difficile pour

because you are investing my tax dollars from Saskatchewan but my son cannot take advantage of a cheaper tuition fee in Quebec. He has to pay a higher tuition fee in Saskatchewan.

Is it the fact that we are not educating enough people? Is it research? What is holding up productivity? I thought we had a pretty good success rate, as far as young people entering higher education in Canada.

**Mr. Hodgson:** We have a full section in our report dealing with post-secondary education and building up the body of research we have developed over time and identifying that, but I will give one piece of data.

We have seen, as a share of GDP, spending on post-secondary education fall in Canada from 6.2 to 4.9 per cent over the last 15 years. You are absolutely right, we have one of the highest graduation rates from colleges and universities in the Western world, but that is not enough. We have to go beyond that. We have to ensure that people are getting cutting-edge skills and that we are developing leading-edge universities. That is why we look at something like the granting chairs, which I think the federal government has done well. It is an example where they have targeted the resources and are reaping benefits from it.

**Senator Tkachuk:** It is the quality.

**Mr. Hodgson:** I hear you on the issue of whose jurisdiction it is and the differences, and frankly those are other forms of barriers between the provinces.

**Senator Tkachuk:** You mentioned infrastructure. How did the federal government get into the business of fixing a pothole and fixing a culvert? What do people pay property tax for and provincial taxation rates, which, outside of Alberta, are pretty high in Canada. That money is supposed to be used for fixing highways, potholes and infrastructure. Why is the federal government involved in that?

**Mr. Hodgson:** My president would have much to say about this because of her cities chapter. We examined in this great depth as well, but the economist in me says that the fundamental issue is that we have not given our cities enough taxation power, enough fiscal capacity, to address the problems themselves. They are still very much the wards of the provinces. If a federal government wanted to intervene, it has the challenge of giving it to provinces and distributing to cities. We have some fairly hard-hitting views on how the funds should be allocated among the cities as well, and not on a per capita basis. There is a compelling case for giving

le gouvernement fédéral d'investir dans ce domaine. Même s'il investit l'argent que je lui paie en impôts en Saskatchewan, mon fils ne pourra pas bénéficier des frais de scolarité moins élevés du Québec. Il devra payer les frais de scolarité plus élevés de la Saskatchewan.

Le problème vient-il de ce que nous n'instruisons pas suffisamment de gens? Est-ce la recherche? Qu'est-ce qui nuit à la productivité? Je croyais que nous avions un taux de réussite assez élevé, en ce qui concerne le nombre de jeunes qui font des études supérieures au Canada.

**M. Hodgson :** Notre rapport contient toute une section sur l'enseignement postsecondaire et sur la façon d'organiser la recherche que nous avons élaborée au fil des ans. Mais permettez-moi de vous donner un exemple.

Nous avons constaté que les dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire en proportion du PIB ont diminué au cours des 15 dernières années, passant de 6,2 à 4,9 p. 100. Vous avez tout à fait raison de dire que parmi les pays occidentaux, notre taux de diplômés des collèges et des universités est l'un des plus élevés. Mais il faut faire davantage. Nous devons veiller à ce que notre population acquiert des compétences de pointe et nous devons faire en sorte que nos universités soient à la fine pointe du progrès. C'est pourquoi nous préconisons des mesures comme les conseils subventionnaires, qui ont permis au gouvernement fédéral d'obtenir de bons résultats. C'est un exemple de cas dans lequel le gouvernement fédéral a ciblé ses ressources et en a récolté les bénéfices.

**Le sénateur Tkachuk :** C'est une question de qualité.

**M. Hodgson :** Je comprends ce que vous dites quand vous parlez de champs de compétence, ainsi que des différences, et il faut avouer que ce sont d'autres formes d'obstacles entre les provinces.

**Le sénateur Tkachuk :** Vous avez également parlé d'infrastructure. Comment le gouvernement fédéral en est-il venu à combler les nids-de-poule et à réparer les ponts? À quoi sert-il que les gens paient des impôts fonciers et des impôts provinciaux, lesquels, à l'extérieur de l'Alberta, sont très élevés. Cet argent est censé servir à la réfection des routes, à la réparation des nids-de-poule et à l'infrastructure. Pourquoi le gouvernement fédéral s'occupe-t-il de cela?

**M. Hodgson :** La présidente de mon organisation en aurait long à dire sur ce sujet, puisque sa section est urbaine. Nous avons examiné cette question de façon approfondie également, mais l'économiste que je suis pense que le problème fondamental réside dans le fait que nous n'avons pas donné à nos villes suffisamment de pouvoir pour ce qui est de lever des impôts, suffisamment de capacité financière pour qu'elles puissent régler ces problèmes elles-mêmes. Les villes sont encore en grande partie sous la tutelle des provinces. Si le gouvernement fédéral souhaite intervenir, il doit d'abord donner l'argent aux provinces pour qu'il soit

more to the major cities in our country because they are the locomotives of growth going forward. If you want to examine that in depth now, I am quite happy to.

**Senator Tkachuk:** My view is this: The more money that comes from the top to the bottom means there is less responsibility by the actors at the bottom to do the right thing with the money they have.

We have governance like that in Canada, with reserves, where the cheques are sent, but unless the person who is paying the money is figuring out how that money is spent in that local municipality, the more money we send to the cities, the less responsible they will be with that money. We will have twice the number of civil servants and higher paid managers; that is what will happen with the cash. The money should be given to the people through lower taxation, and then if the city needs more money, they can tax them.

**Mr. Hodgson:** As a first principle, I agree entirely that those who spend should raise the revenues. However, I would also point to the fact that our cities do not have things like sales taxes and income taxes, which exist for cities elsewhere around the world. That is why those cities are ultimately in better fiscal shape and why their infrastructure is in better shape than ours. They are still very much dependent upon the other two levels of government for transfers; and those transfers, we argue in our third volume, have been woefully inadequate for about 20 years now.

**Senator Moore:** With regard to the national securities regulator, you mentioned that someone in Quebec acknowledges that they have pretty much capped their potential to raise capital in the existing structure and that they see the wisdom of a national single securities regulator and the benefits that could accrue to that province.

I have not heard anyone from that province speak out to that effect. Is there someone who we should hear from, from that province, or can you send us anything that would help us confirm that in your research?

I ask that because, every time we speak about that, it comes down to Quebec being not in favour of it. However, it seems from what you are saying, the economics are bringing that province, or the people in power, around to accept that fact. How do we get that information here in a public way to help us push that along?

**Mr. Hodgson:** It is not something that we had researched in detail. Our strength, of course, is based upon our research capacity. However, if you wanted to speak to someone about this, think about the leaders of the financial services industry in Quebec. Ask what their business plans are. In a province where our —

distributed to the cities. We have very radical opinions as to the way in which the funds should be distributed among the cities, and that is not a function of the number of inhabitants. There are very convincing arguments for giving more money to the big cities of our country, since they are the engine of growth. If you want to discuss this more in depth, I will be very pleased to do so.

**Le sénateur Tkachuk :** Pour ma part, j'estime que plus le sommet verse d'argent vers la base, moins la base se sent responsable d'utiliser cet argent à bon escient.

Il existe déjà une structure de gouvernance semblable au Canada, dans les cas des réserves, auxquelles des chèques sont envoyés. Mais à moins que le payeur sache à quoi l'argent est dépensé dans la municipalité, plus on envoie d'argent aux villes, moins elles dépensent cet argent de façon responsable. L'argent servira à doubler le nombre des employés des villes et à mieux rémunérer leurs gestionnaires. L'argent devrait être donné à la population au moyen de réduction des impôts fonciers, si plus tard la ville a encore besoin d'argent, elle pourra prélever des impôts.

**M. Hodgson :** Le principe fondamental, c'est que celui qui dépense devrait obtenir les revenus nécessaires. Je suis d'accord avec cela. Je signale également toutefois que nos villes ne peuvent prélever de taxe de vente et d'impôt sur les revenus, comme le font les villes ailleurs au monde. C'est pour cette raison que ces dernières jouissent d'une meilleure situation financière et que leur infrastructure est en meilleur état que la nôtre. Ces villes dépendent encore grandement des transferts venant des deux autres ordres de gouvernement, et comme nous le faisons valoir dans notre troisième volume, ces transferts sont largement insuffisants depuis maintenant près de 20 ans.

**Le sénateur Moore :** En ce qui a trait à un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, vous avez dit que quelqu'un au Québec reconnaît que la province a atteint son potentiel maximum en matière d'investissements selon la structure actuelle et qu'il serait avantageux entre autres pour cette province qu'il y ait un seul organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

Je n'ai entendu aucun témoin de cette province tenir pareil propos. Devrions-nous inviter un témoin de cette province, pourriez-vous nous envoyer un document qui confirmerait ce que votre recherche a révélé?

Si je pose cette question, c'est que chaque fois que nous abordons cette question, on nous dit toujours que le Québec s'oppose à cette mesure. Mais d'après ce que vous semblez dire, l'économie amènerait la province, ou ceux qui la dirige, à l'accepter. Comment pourrions-nous obtenir ce renseignement de façon publique afin que nous puissions défendre cette mesure?

**M. Hodgson :** Ce n'est pas un dossier que nous avons examiné de façon détaillée. Notre point fort, c'est bien sûr notre capacité de recherche. Mais si vous voulez discuter de cette question, communiquez avec les dirigeants du secteur des services financiers au Québec. Demandez-leur quels sont leurs plans d'entreprise. Dans une province où...

**Senator Moore:** This may be useful. Could you say that again?

**Mr. Hodgson:** I am talking about the leaders from the financial services industry. The Quebec market, as you know, is quite different than every other market in the country. It is much more dominated by Quebec-based organizations, and the Caisse Populaire movement is very strong there. If I am a good businessman in Quebec —

**Senator Moore:** Do you think they would be more amenable than five or 10 years ago?

**Mr. Hodgson:** You will have to ask them. However, if I were giving advice to the head of a Caisse Populaire in Quebec, knowing that your population is aging quickly and that the dynamism in your home market may not be as great as across the national economy — it is natural for business people to look to grow. That may well take you into an examination of the regulatory structure and whether you want to have a more flexible and open structure.

**Senator Moore:** If such a single national regulator were put in place, how long would it take? How long before the markets reflected the benefits of that? Is that something that could be done in five years, one year? If the will were there to do it, how long would it take to implement that?

**Mr. Hodgson:** It all depends on how much will there is. Look at B.C. and Alberta — the TILMA agreement.

**Senator Moore:** I see that as constructive. They were not so much in favour of it, but now I think this might bring them around, and I do not hear that kind of agitation from them.

**Mr. Hodgson:** They have really permitted a three-year adjustment period for the professions identified, where differences still exist between B.C. and Alberta. That is not a very wrenching change; three years is quite a long period of adjustment.

Frankly, it all comes down to how much will power is there. You could do it overnight. You could send people to room to draft it and in two weeks have a single standard, if the will existed to do that.

I have represented Canada in international negotiations multiple times when I was at the Department of Finance and EDC. We created the European Bank for Reconstruction and Development in three months. We went from the fall of the Iron Curtain to the EBRD charter in three months, but I spent three years negotiating an environmental agreement at the OECD. It was purely a difference of political leadership and willpower.

**Senator Moore:** I am very interested in post-secondary education and I am interested in your comments. The federal government has been in the education business almost since its

**Le sénateur Moore :** Cela pourrait être utile. Pourriez-vous répéter ce que vous avez dit?

**M. Hodgson :** J'ai parlé des dirigeants du secteur des services financiers. Comme vous le savez, le marché du Québec est très différent des autres marchés au Canada. Il est davantage dominé par des organismes établis au Québec, et le Mouvement des Caisses populaires est l'un des grands intervenants de ce marché. Pour un bon homme d'affaires du Québec...

**Le sénateur Moore :** Croyez-vous qu'ils seraient plus favorables à cette mesure qu'il y a cinq ou dix ans?

**M. Hodgson :** Il faudra leur poser la question. Mais si je devais donner des conseils au directeur d'une Caisse populaire du Québec, compte tenu du vieillissement de la population et de ce que le dynamisme du marché de la province n'est peut-être pas aussi vigoureux qu'ailleurs au pays — les gens d'affaires visent naturellement la croissance. Cela pourrait les amener à examiner la structure réglementaire et à voir s'ils souhaitent une structure plus souple et plus transparente.

**Le sénateur Moore :** Si un seul organisme national de réglementation était créé, combien de temps faudrait-il? Combien de temps faudrait-il pour que les marchés en montrent les avantages? Suffirait-il d'un an ou de cinq ans? S'il existe une volonté dans ce sens, combien faudrait-il de temps pour mettre cette mesure en place?

**M. Hodgson :** Cela dépend de l'ampleur de cette volonté. Prenez le cas de l'entente entre la Colombie-Britannique et l'Alberta en matière de commerce, d'investissement et de mobilité de la main-d'œuvre.

**Le sénateur Moore :** J'estime que c'est une mesure constructive. Ces provinces n'étaient pas vraiment en faveur de cette mesure au départ, mais je crois qu'elles s'y sont maintenant ralliées, et nous n'entendons plus de protestations de leur part.

**M. Hodgson :** Lorsqu'il existe encore des écarts entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, on a autorisé une période de transition de trois ans pour les métiers désignés. Il ne s'agissait pas d'une mesure radicale; trois années représentent une longue période d'ajustement.

Franchement, cela dépend de l'ampleur de la volonté. Cela pourrait se faire du jour au lendemain. S'il y avait une volonté suffisante, on pourrait demander à quelqu'un de rédiger un document et avoir une norme unique dans deux semaines.

J'ai représenté le Canada dans de nombreuses négociations internationales lorsque je travaillais au ministère des Finances et à EBC. Nous avons mis sur pied la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en trois mois. Il ne s'est écoulé que trois mois entre la chute du rideau de fer et la création de la BERD, mais il m'a fallu trois ans pour négocier une entente sur l'environnement avec l'OCDE. La différence ne tenait qu'au leadership et à la volonté politique.

**Le sénateur Moore :** Je m'intéresse beaucoup à l'enseignement postsecondaire et j'ai bien aimé vos observations. Le gouvernement fédéral participe au domaine de l'éducation à peu

inception. We sort of say it is a provincial jurisdiction, but the federal government probably puts about \$8 billion or \$9 billion a year in post-secondary education and research.

I have been advocating in the Senate on different occasions that we should have a separate transfer, carve the education money out of the Canadian Social Transfer, so we can have that accountability that you are speaking about here, which I think Senator Tkachuk mentioned.

We had a situation recently in Nova Scotia where \$28 million was earmarked for infrastructure, because some of these facilities need this money to bring the buildings up to code — make the whole thing more efficient and thereby hopefully reduce tuitions. Instead, the province passed money out to the students — \$400 a head for each Nova Scotian kid going to the University of Nova Scotia. That could be like a weekend party. That does not do it.

How do we get that money to go where it is supposed to go? We cannot let that sort of thing continue, because that type of political activity does not help the institutions and does not help the overall post-secondary situation. It is not long-headed thinking; it is not good thinking or good practice. Did you look at having a separate education transfer?

**Mr. Hodgson:** We have not delved into the mechanics. We were dealing with the high principles and getting the framework right. We would be thrilled to take that on if someone would pay us to do it. I think the key principle, which you have already touched upon, is transparency.

**Senator Moore:** How do you achieve it? It is not beneficial if the money just goes to the provincial pot and is not applied where it supposed to go. We are saying that productivity and so much more is dependent upon education. Over the last couple weeks, we have heard about illiteracy rates in the country. In Nova Scotia, during Literacy Week, we learned that 19 of 20 kids applying for a job with Michelin in Nova Scotia could not get the job because they could not do Grade 9 math. Think about that — in the year 2006.

I am just trying to emphasize the importance of education and the role of the federal government. It is a huge issue, a fundamental one. The people asset you are talking about — that is who it impacts on.

**Mr. Hodgson:** I agree with you the federal government is already in the business, so it is a matter of finding the right mechanism so that the funds can be targeted exactly where they will do the most good. The advantage of the research chairs is that they have done that.

**Senator Moore:** That was a good help.

près depuis qu'il a été créé. Nous disons que c'est une question de compétence provinciale, mais le gouvernement fédéral investit de huit à neuf milliards de dollars chaque année dans l'enseignement postsecondaire et la recherche.

J'ai préconisé au Sénat à diverses reprises la création d'un transfert distinct, c'est-à-dire que l'on retire l'argent destiné à l'éducation du transfert canadien aux titres des programmes sociaux, afin que nous puissions avoir la reddition de comptes dont vous avez parlé, comme l'a mentionné le sénateur Tkachuk.

Récemment, en Nouvelle-Écosse, 28 millions de dollars avaient été réservés pour des projets d'infrastructure, car un grand nombre de ces installations nécessitent des investissements pour une mise à niveau afin qu'elles respectent le Code du bâtiment... Il s'agissait de rendre ces installations plus efficaces afin, espérait-on, de réduire les frais de scolarité. Au lieu de cela, la province a distribué l'argent aux étudiants — 400 dollars pour chaque étudiant néo-écossais qui fréquente l'Université de la Nouvelle-Écosse. Un montant suffisant pour qu'ils puissent se payer une fête de fin de semaine. Et ce n'est pas cela le but.

Comment peut-on garantir que l'argent aboutit là où il est supposé aller? Nous ne pouvons plus permettre des choses comme celle-là, car une activité politique semblable n'aide pas les établissements et ne favorise pas l'enseignement postsecondaire en général. Cela n'a pas d'effet à long terme et ce n'est pas une bonne façon de procéder. Avez-vous examiné la possibilité de créer un transfert distinct pour l'éducation?

**M. Hodgson :** Nous n'avons pas examiné en détail de telles mesures. Nous examinons les principes fondamentaux et le moyen de mettre en place un cadre nécessaire. Nous serions très heureux de nous attaquer à cette question si quelqu'un nous payait pour le faire. Le principe fondamental, et vous l'avez déjà mentionné, c'est la transparence.

**Le sénateur Moore :** Mais comment peut-on l'obtenir? Il n'y a aucun avantage de verser l'argent aux provinces si cet argent n'est pas utilisé aux fins pour lesquelles il a été versé. Nous disons que la productivité et d'autres enjeux importants dépendent de l'éducation. Au cours des dernières semaines, on nous a parlé des taux d'analphabétisme au pays. En Nouvelle-Écosse, durant la semaine de l'alphabétisation, nous avons appris que 19 jeunes sur 20 qui postulaient à un emploi chez Michelin en Nouvelle-Écosse ne pouvaient être embauchés parce qu'ils n'arrivaient pas à faire des calculs de mathématique de neuvième année. Pensez-y, nous sommes en 2006.

Je veux simplement insister sur l'importance de l'éducation et sur le rôle du gouvernement fédéral. C'est un problème énorme et fondamental. Cet atout humain dont vous parlez — ce sont ces travailleurs qui sont touchés.

**M. Hodgson :** Je suis d'accord avec vous sur le fait que le gouvernement fédéral contribue déjà à ce dossier. Il s'agit donc de trouver le moyen de faire en sorte que les fonds soient utilisés là où on en tirera le plus grand profit. L'avantage des chaires de recherche, c'est qu'elles ont atteint ce but.

**Le sénateur Moore :** Ça, c'est utile.

**Senator Tkachuk:** What about vouchers? Has the Conference Board done any work on that? Why not give the student the choice of where to go to university in Canada, which suits his or her needs.

**Senator Moore:** They will all want to come to Nova Scotia.

**Senator Tkachuk:** They may, that would be great. The universities would have to compete for that dollar, which would make better universities. That is just my belief, but why not? Why would we give the money to government? Why not give it to the students?

**Mr. Hodgson:** We have not studied the specific mechanics in depth. We do our research by going out and looking for best practice internationally. We would look at American practice, at practice in Europe and in Asia, and try to identify if there is a single best practice or a series of best practices that could be replicated here. That is a standard operating model for us.

**The Chairman:** We are all looking for the silver bullet. It is evident to us, having studied the subject matter, that the facts are clear. The question is how do we engineer political will and leadership in the country, both at the federal and provincial levels, to move along the path that is so clear now that no one can quarrel with it? There is no quarrel here. The question is how to deal with this.

Have you studied the other portion of what our study has been? We decided to do look at interprovincial trade barriers and then at the question of the new economic regions that are now forming along the border as a competitive model. It relates to the Pacific Northwest Economic Region, PNWER. We now have, in various states of formulation, essentially private-public partnerships along the border that combine commonality of economic interests and objectives.

The PNWER is the most advanced region in the country. We have been observing this for about a decade as it moves forward. Senator Moore attended their last meeting in Whistler about one week or so ago. Essentially, this is a statutorily endowed private-public partnership between Alberta, British Columbia, Yukon and the adjacent American states, all with a view to looking at common best practices and coordination, whether in research, nanotechnology, tourism, investment, the Pacific gateway, et cetera.

Has the Conference Board of Canada looked at this new phenomenon and tried to measure its effectiveness in terms of increasing productivity as opposed to the provincial structure that we have in the country that sounds increasingly more like a barrier to growth as opposed to an engineered growth?

**Le sénateur Tkachuk :** Qu'en est-il des bons d'études? Le Conference Board a-t-il examiné cette question? Pourquoi ne pas permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans l'université canadienne de leur choix, dans celle qui répond le mieux à leurs besoins?

**Le sénateur Moore :** Ils voudront tous venir en Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Tkachuk :** C'est possible, ce serait excellent. Les universités se feraient de la concurrence pour attirer les étudiants et obtenir ainsi ces fonds et la qualité des universités s'améliorerait. C'est ce que je crois, mais pourquoi pas? Pourquoi donnerions-nous l'argent au gouvernement? Pourquoi ne pas la remettre aux étudiants?

**M. Hodgson :** Nous n'avons pas fait un examen approfondi de ce mécanisme. Nous effectuons nos recherches en analysant les pratiques exemplaires au niveau international. Nous examinons par exemple les pratiques aux États-Unis, en Europe et en Asie afin de déterminer quelle est la meilleure pratique, ou quelles sont les meilleures pratiques que nous pourrions adopter ici. C'est notre façon habituelle de fonctionner.

**Le président :** Nous cherchons tous la solution miracle. Nous avons examiné la question et nous avons constaté que les faits sont clairs et nets. La question est de savoir comment nous pouvons susciter la volonté politique et le leadership au Canada, aux niveaux tant fédéral que provincial, afin que nous adoptions la solution qui s'impose de façon incontestable. Il n'y a pas de divergence d'opinion. Il s'agit maintenant de déterminer quelle solution nous allons retenir.

Avez-vous examiné l'autre volet de notre étude? Nous avons décidé d'examiner les obstacles au commerce interprovincial et ensuite les nouvelles régions économiques qui se forment le long de la frontière et qui nous offrent un modèle compétitif. Je veux parler de la région économique du Nord-Ouest du Pacifique (PNWER). Il existe à l'heure actuelle, à diverses étapes d'avancement, des partenariats privés-publics tout le long de la frontière qui misent sur leurs intérêts et leurs objectifs économiques communs.

La PNWER est la région la plus avancée au pays. Nous observons son évolution depuis une décennie environ. Le sénateur Moore a assisté à sa dernière rencontre à Whistler, il y a environ une semaine. Il s'agit essentiellement d'un partenariat privé-public entre l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les États américains limitrophes qui bénéficient d'une dotation législative qui a pour mission d'examiner les pratiques exemplaires et les mécanismes de coordination communs qu'il s'agisse de la recherche, des nanotechnologies, du tourisme, de l'investissement, de la porte d'accès du Pacifique, et quoi encore.

Le Conference Board du Canada a-t-il examiné ce phénomène nouveau et a-t-il tenté de comparer l'efficacité de l'accroissement de la productivité par rapport à l'efficacité de la structure provinciale qui existe et qui est de plus en plus perçue comme un obstacle à la croissance plutôt que comme un moteur de la croissance?

**Mr. Hodgson:** The short answer is, no, but the longer answer is that in the last while I created a new centre at the CBOC. We call it the International Trade and Investment Centre. We are just now building up the research plan for the centre. A study of PNWER is not one of the first five projects that we have launched but I am meeting with the investors in the ITIC next week, which include four provincial governments — B.C. and Alberta among them — three or four federal agencies and a number of private-sector players. I would be happy to do some work between now and next Wednesday and add that to the list of ideas that we could examine.

**The Chairman:** I suggest you do that because we have discovered in our work not only as members of this committee but also on the Canada-U.S. interparliamentary group that this has been a very forceful new phenomenon that is not well known to governments. I am absolutely confident that the provincial agreement between Alberta, British Columbia and Yukon had a great deal to do with trying to foster transborder relationships because they were the leaders of this in Canada. We have similar organizations right across Canada, from east to west, in various states of formulation, which depends in each area on political leadership. For example, a very carefully documented agreement was established between former Premier Harris in Ontario and Governor Pataki in New York State in the year 2000, but there was no political will by the successive government after Mr. Harris left office.

It would be very useful to the committee if you were to look at this because it will be a part of our recommendations. We would be interested in any comments or advice from the Conference Board of Canada before we complete our study on this.

**Mr. Hodgson:** In the three or four days before the meeting of the ITIC next week, I will look at it. Google is a remarkable research tool; you can learn everything in the world in 15 minutes.

**The Chairman:** Perhaps when you come back in the new year you could address that as well, because we will endeavour to look at leverages to increase productivity, and we think this might be a helpful lever.

**Mr. Hodgson:** In fact, Mr. Chairman, that sort of alignment is entirely consistent with other pieces of advice contained in our final report. The NAFTA has clearly reached its mature state, round one; the next rounds will be much more difficult because we will be entering areas such as services and non-tariff barriers. Any instrument that would improve the alignment north-south as well as east-west would be a step ahead. Clearly, our future lies in an integrated North American economy and we should be doing as much in our relation with the United States as we are doing across Canada to reduce the competitive barriers to allow productivity to blossom within the economy.

**The Chairman:** I looked at PNWER first because it is the most advanced of all the new engines of regional agreements.

**M. Hodgson :** En bref, non, mais pour vous donner une réponse plus longue, j'expliquerais que depuis quelque temps j'ai créé un nouveau centre au sein du Conference Board du Canada. Nous l'avons baptisé International Trade and Investment Centre. Nous sommes à élaborer le plan de recherche du Centre. L'examen du PNWER ne fait pas partie des cinq premiers projets que nous avons lancés mais je dois rencontrer la semaine prochaine les investisseurs de l'ITIC qui incluent quatre gouvernements provinciaux, dont la Colombie-Britannique et l'Alberta, trois ou quatre organismes fédéraux et un certain nombre d'intervenants du secteur privé. Je me ferais un plaisir de me renseigner d'ici mercredi prochain et d'ajouter cette question à la liste des idées que nous pourrions examiner.

**Le président :** Je recommande de le faire parce que nous avons découvert, dans le cadre de nos travaux au sein du comité mais aussi au sein du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, que c'est un phénomène nouveau et dynamique qui est mal connu des gouvernements. Je suis absolument convaincu que l'accord provincial entre l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon a grandement contribué à favoriser l'établissement de relations transfrontalières en raison de leur succès à cet égard ici au Canada. Il existe des organisations semblables dans tout le Canada, d'Est en Ouest, qui en sont à diverses étapes d'avancement, et qui dépendent de la volonté du gouvernement fédéral d'assumer le leadership. Par exemple, une entente très soigneusement documentée a été conclue entre l'ancien premier ministre Harris de l'Ontario et le gouverneur Pataki de l'État de New York en 2000, mais le gouvernement qui a succédé à M. Harris n'a pas eu la volonté politique d'y donner suite.

Il serait très utile pour le comité que vous examiniez cela, car cela fera partie de nos recommandations. Nous aimerions ainsi avoir les observations et conseils du Conference Board du Canada avant de terminer cette étude.

**M. Hodgson :** Dans les trois ou quatre jours qui vont précéder la réunion de l'ITIC la semaine prochaine, je vais examiner la question. Google est un outil de recherche remarquable; on y apprend tout sur le monde en un quart d'heure.

**Le président :** Peut-être que lorsque vous reviendrez au début de l'année, vous pourrez également me parler de cela, parce que nous nous efforcerons de trouver des moyens d'accroître la productivité et ceci pourrait être un bon moyen.

**M. Hodgson :** En fait, monsieur le président, cela va tout à fait dans le sens des conseils contenus dans notre rapport final. L'ALENA est clairement arrivé à maturité, à la fin de sa première phase; les prochaines seront beaucoup plus complexes parce que nous allons devoir parler des barrières non tarifaires. Tout ce qui peut améliorer la collaboration nord-sud et est-ouest est un pas en avant. Il est évident que notre avenir réside dans une économie nord-américaine intégrée et nous devrions faire la même chose dans nos relations avec les États-Unis que ce que nous faisons au Canada pour réduire les obstacles à la concurrence et accroître la productivité de notre économie.

**Le président :** J'ai regardé d'abord la PNWER parce que c'est le plus avancé de tous les nouveaux systèmes d'entente régionale.

**Mr. Hodgson:** It is nice to come to committee and get some advice.

**The Chairman:** Thank you for your information. We found this a very provocative and informative session. We will ensure that you and your colleagues appear before the committee again after your report is released, so that we can formulate something we all agree with.

**Mr. Hodgson:** We would be please to do that.  
The committee adjourned.

**M. Hodgson :** Je remercie le comité de ses conseils.

**Le président :** Nous vous remercions des informations que vous nous avez communiquées. Cela été une séance très utile. Nous veillerons à ce que vos collègues et vous même comparaisiez à nouveau devant le comité après la publication de votre rapport afin que nous puissions nous entendre sur ce que nous pourrions recommander.

**M. Hodgson :** Nous nous ferons un plaisir de revenir.  
La séance est levée.

---





*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

APPEARING

**Thursday, November 9, 2006**

Diane Ablonczy, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES

**Thursday, November 9, 2006**

*Department of Finance Canada:*

Gérard Lalonde, Acting Director, Tax Policy Branch;

Alain Castonguay, Chief, Income Tax Treaties Group, Tax Policy Branch;

Parry Athenaios, Tax Policy Officer, Tax Policy Branch.

**Thursday, November 23, 2006**

*Canadian Institute of Chartered Accountants:*

Nigel Byars, Executive Vice-President;

Anne-Marie Hubert, Partner, Ernst & Young.

*Conference Board of Canada:*

Glen Hodgson, Vice-President and Chief Economist.

COMPARAÎT

**Le jeudi 9 novembre 2006**

Diane Ablonczy, députée, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS

**Le jeudi 9 novembre 2006**

*Ministère des Finances Canada :*

Gérard Lalonde, directeur intérimaire, Direction de la politique de l'impôt;

Alain Castonguay, chef, Conventions fiscales, Direction de la politique de l'impôt;

Parry Athenaios, agent de la politique de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

**Le jeudi 23 novembre 2006**

*Institut canadien des comptables agréés :*

Nigel Byars, vice-président exécutif;

Anne-Marie Hubert, associée, Ernst & Young.

*Conference Board du Canada :*

Glen Hodgson, vice-président et économiste en chef.